

6211-08-009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JOSEPH ZAYED, président
Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION
D'UNE MINE D'APATITE À SEPT-ÎLES**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 28 août 2013 – 19 h
Centre des congrès de Sept-Îles
513, rue Brochu
Sept-Îles

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 28 AOÛT 2013	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS PAR LE PROMOTEUR	2
PRÉSENTATION DU MDDEFP SUR LA QUALITÉ DE L’AIR À SEPT-ÎLES	
M. PIERRE WALSH	9
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
M. MARTIN BERNIER	28
Mme KARINE BOND	33
Mme MARJOLAINE BEZEAU	42
M. JACQUES DUPONT	46
M.MARC FAFARD	48
Mme LINDA BOUMA	58
M. PIER-YVES FORTIER	69
M. BERTRAND LESSARD	72
Mme JOHANNE ROUSSY	83
Mme GENEVIÈRE OTIS	90
M. MAURICE GUÉRIN	93
Mme LOUISE GAGNON	100
M. TERRY KENNEDY	108
M. UGO LAPOINTE	113
M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET	122
M. MARIO DUFOUR	130
Mme ÉLOÏSE VARIN	134
M. LUC TURCOTTE	138
M. RÉGINALD POIRIER	149
PRÉSENTATIONS DE M. JEAN-FRANÇOIS GRENIER, DIRECTEUR DU SERVICE DE L’ENVIRONNEMENT, VILLE DE SEPT-ÎLES	154
AJOURNEMENT	

MOT DU PRÉSIDENT

M. JOSEPH ZAYED, président :

5 Mesdames, Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur le *Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles*.

10 Avant de laisser la parole aux participants, je demanderai au promoteur d'apporter, dans un premier temps, des réponses aux questions qui sont restées en suspens.

15 Il y aura ensuite une présentation, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, concernant les résultats relatifs à la qualité de l'air, tel que nous l'avons convenu cet après-midi; après quoi, le promoteur répondra aux questions relatives aux dépôts meubles sous les parcs à résidus, tel que nous l'avons convenu également cet après-midi.

20 Je rappelle aussi aux participants que l'expert en dynamitage du promoteur, qui est présent aujourd'hui, ne pourra pas être présent les autres journées, de telle sorte que si vous avez des questions spécifiques sur le dynamitage, ça serait l'occasion rêvée de les poser.

25 Je tiens à rappeler les règles de procédures en audiences publiques; donc, je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions et j'ai remarqué, hier et cet après-midi, que la majorité des gens qui se présentaient étaient très indisciplinés. Deux questions par intervention sont permises, et ce, sans sous-question. Et vous aurez constaté également si vous étiez ici hier que plusieurs sont, encore là, très indisciplinés. Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions relatives au projet; toutes les questions et les réponses me sont directement adressées.

30 Et, enfin, je rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle, et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux

35 Je rappelle également que demain, la commission fera une visite publique qui est organisée par le promoteur à la demande de la commission; monsieur Nolet m'a indiqué qu'il y a déjà, grosso modo, une cinquantaine de personnes d'inscrites. Je rappelle que le lieu de rencontre, c'est aux Galeries, en arrière des Galeries Montagnaises et nous quitterons vers 9 h 15. Donc, je vous invite à vous présenter vers 9 h, 9 h 5. Le retour sera prévu à environ 11 h 30.

Cet après-midi, nous avons eu un certain nombre de participants qui se sont inscrits au registre; malheureusement, nous n'avons pas eu le temps de tous les passer, donc bien sûr que je me ferai un devoir de les appeler ce soir en priorité.

45 Donc, première chose, je demanderai à monsieur Biron de répondre succinctement aux questions qui lui ont été posées et qui ont été prises en note. Monsieur Biron.

M. FRANÇOIS BIRON :

50 Alors, bonsoir, Monsieur le président, Mesdames les commissaires. Tout d'abord, j'aimerais vous indiquer également que nous avons déposé neuf documents, soit l'analyse de solutions de rechange, les questions-réponses de monsieur Yves Perron, les planches concernant le comité de suivi, le rapport de Journeaux et associés et les annexes, les rapports de modélisation hydrogéologiques de mars 2013, le rapport sur la construction de digues, les planches sur la
55 butte-écran ainsi que la planche sur l'évolution des prix de la roche phosphatée et les cartes présentées le 27 août 2013.

Maintenant, pour ce qui est des questions en suspens que nous avons pris note hier, la première question concernait de fournir les tonnes, par année, de SO₂ et de NO₂ qui sont émises
60 à l'atmosphère pour chacun des deux scénarios, soit les années 6 et les années 10. Alors, au total des sources d'émission qui comprend le sautage, la machinerie, on retrouve, au niveau du NO₂ en tonnes par année pour l'année 6 : 484 tonnes; et pour l'année 10 : 583 tonnes, dû à l'augmentation légère du nombre, du volume de minerais et stériles déplacés.

65 Pour les émissions totales de SO₂ en tonnes par année : 0,8 tonne par année; et pour l'année 6 ainsi que pour l'année 10 : 0,92. Donc, en comparaison, Monsieur le président, des émissions des sociétés Alouette et Wabush ensemble pour l'année 2012, au niveau du NO_x, il y a eu 2,188 tonnes émises. Et pour le SO₂ : 12,902 tonnes pour mettre en comparaison la situation de Mine Arnaud.

70 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Biron, pendant que vous y êtes, juste pour être sûr, dans l'étude d'impact, il était indiqué que votre intention est d'exploiter 1,4 mégatonne de concentré d'apatite par année, puis
75 hier, lorsque vous avez fait une présentation, vous avez indiqué que c'était 1,3. Il s'agit de 1,3 ou de 1,4?

M. FRANÇOIS BIRON :

80 L'usine, Monsieur le président, elle est dessinée, elle est conçue pour un maximum de 1,4 million de tonnes; cependant, au rythme où on met le gisement en production, nous ne pouvons

pas atteindre cette production. Donc, nous allons progressivement tendre vers une moyenne autour de 1,3, mais on ne se rendra pas à 1,4.

85

LE PRÉSIDENT :

Et donc, le nombre de wagons, de trains par jour reste le même?

90

M. FRANÇOIS BIRON :

En fait, il va être ajusté au rythme de la production. Le maximum que nous avons prévu est de 45 wagons, mais nous allons utiliser entre probablement 37 et 40 wagons pour répondre aux besoins de la production de 1,3 million de tonnes.

95

LE PRÉSIDENT :

Avec toujours un voyage par jour?

100

M. FRANÇOIS BIRON :

Toujours un voyage par jour.

105

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Si vous voulez répondre aux autres questions^

110

M. FRANÇOIS BIRON :

L'autre question, réponse à un résident qui nous demande si nous avons tenu compte des nappes d'air captives qui occupent la Baie de Sept-Îles et qui aimerait savoir si Mine Arnaud en a tenu compte dans ses études. Alors, les calculs de dispersion utilisent 43,874 données météorologiques horaires pour les années 2004, 2005, 2006, 2007 et 2009. De plus, la modélisation prend en considération les données de température de l'eau de la Baie de Sept-Îles afin de prendre en compte la présence de la Baie et, par conséquent, les phénomènes découlant des différentiels de température entre l'eau et l'air ambiant. Pour plus de détail concernant l'algorithme utilisé pour la détermination des conditions météorologiques au-dessus de l'eau, je vous réfère à la question 6.4 du complément numéro 5.

115

Maintenant, concernant une question...

120

LE PRÉSIDENT :

125 Disons que je vais accepter la réponse, bien que ce n'est pas le genre de réponse qui me plaise nécessairement, mais je vais l'accepter parce que cet après-midi, nous avons eu également une réponse du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Faune qui donne l'explication qui était recherchée.

130 **M. FRANÇOIS BIRON :**

D'accord. Maintenant, la réponse à la question de la différence entre la roche phosphatée et apatite : il y a deux types de gisement de phosphate, soit le dépôt sédimentaire et les gisements ignés, soit d'origine volcanique; les gisements sédimentaires sont beaucoup plus nombreux dans le monde et la nomenclature habituelle utilisée du minerai de niveau commercial est la roche phosphatée. Pour les gisements ignés, comme Mine Arnaud, la nomenclature habituelle utilise du minerai « apatite ». Toutefois, comme la majorité des mines proviennent de gisements sédimentaires, les rapports sur la consommation, la production et les prix mondiaux utilisent le terme « roche phosphatée ».

140 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous nous confirmez, encore une fois, que dans le cadre de votre étude d'impact, lorsque vous mettez des figures indiquant notamment le coût à la tonne, il s'agit bel et bien de roches phosphatées équivalentes à l'apatite?

145 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Exactement.

150 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on peut appliquer ces données-là à l'apatite?

155 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Effectivement, parce qu'il n'y a pas de prix établi pour l'apatite. C'est le même prix utilisé pour la roche phosphatée.

160 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Et pendant que nous y sommes, ce matin je vous avais posé la question : quel est le prix plancher? Vous avez indiqué que c'était grosso modo...

165 **M. FRANÇOIS BIRON :**

C'est dans l'ordre de 125 \$.

LE PRÉSIDENT :

170 125 \$? Par contre, en 2011, le prix de la tonne se situait à peu près à 90 \$ selon les informations contenues dans votre étude d'impact, est-ce à dire qu'avec 90 \$, Mine Arnaud ne serait pas vraiment rentable?

175 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Dans un cycle de prix à ce niveau-là, on ne ferait pas de profits, oui. Mais j'aimerais préciser, Monsieur le président, que le 125 serait à valider. Je voudrais vous le confirmer, ce n'est pas un chiffre... j'aimerais le valider.

180 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

185 Est-ce que ce serait possible, tant qu'à le valider, de faire une continuité d'une figure que l'on retrouve à l'étude d'impact ou à un complément, en fait le complément numéro 4, je crois, c'est la figure 2.1.2 : « Valeur unitaire de la roche phosphatée produite aux États-Unis en valeur dollars américains »? Alors, on a la progression jusqu'en 2011 du coût réel de la roche phosphatée, alors si on pouvait avoir un comparable avec la roche apatite, valeur qui sera le produit de Mine Arnaud, d'une part, puis de le compléter peut-être 2012-2013, voir la même progression?

190 **M. FRANÇOIS BIRON :**

C'est le même prix utilisé pour l'apatite que pour la roche phosphatée rapporté par les sources d'information. Il n'y a pas deux prix, un pour l'apatite et un pour la roche phosphatée. C'est la même référence de prix.

195 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Et donc, ce qu'on tente de faire, c'est la continuité de ce graphique et voir 125 \$ par rapport à ce cas-là.

200 **M. FRANÇOIS BIRON :**

J'ai une planche à cet effet avec la continuité, je peux la déposer auprès de la commission.

205 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Merci.

210 **LE PRÉSIDENT :**

Ce serait apprécié.

M. FRANÇOIS BIRON :

215 Maintenant, une autre réponse à un résident qui nous demande si nous avons tenu compte des nappes d'air... pardon, c'est répondu.

220 Maintenant, réponse à la demande de la commissaire Michèle Goyer pour l'obtention des simulations supplémentaires pour les points de vue déjà produits sur la butte-écran. Donc, ces simulations présentaient l'évolution progressive de la construction et de la réhabilitation progressive du projet Arnaud pour les points de vue déjà produits des simulations des onze points de vue présentant la situation finale. Nous vous proposons de produire ces simulations pour quatre points de vue qui ont été jugés importants par les citoyens, soit un point de vue de la Pointe de Uashat, un autre de la Baie à 2,5 kilomètres de la côte, un autre du vieux quai et un
225 autre de la route 138.

230 Donc, les dates de simulation pour les différents points de vue seraient soit la situation actuelle qui est déjà fournie, l'année 3 pendant la construction de la butte-écran et début du creusement de la fosse; l'année 5, fin de la construction de la butte-écran; l'année 10, l'année 15 et l'an 23 qui est déjà fourni. Donc, un délai de production de trois semaines est nécessaire, les nouvelles simulations seront prêtes pour le 13 septembre prochain.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

235 Merci. On va prendre les quatre points de vue, compte tenu des délais que ça encourt; on comprend que la demande qui vous était adressée souhaitait voir l'ensemble des points de vue. En contrepartie, est-ce qu'on pourrait vous demander que lorsqu'on les regarde, que ça soit dans un rapport comme celui qu'on a reçu, soit que le plan soit un peu plus rapproché ou que la définition de la photo que vous déposiez soit plus fine, mais c'est très, très difficile de
240 véritablement voir sur la photo. C'est une simulation, mais le grain des photos qu'on a dans nos rapports, c'est plus facile à l'écran, mais on ne l'a pas en CD. Alors, c'est une demande, si c'était possible.

245

M. FRANÇOIS BIRON :

250 Je vais demander à l'expert de faire de son mieux, mais nous avons déjà exagéré le grain pour avoir une meilleure visibilité. Alors, exagérer d'une façon additionnelle viendrait... ne reflèterait pas la réalité. Mais on va tenter de faire le...

LE PRÉSIDENT :

255 Mais on comprend que vous allez demander à votre expert et vous allez voir ce qui est possible de faire?

M. FRANÇOIS BIRON :

260 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

265 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Maintenant, une autre question visant la demande de vérifier la possibilité de conclure des ententes avec les propriétaires à risque en cas de bris de digue ou de déversement.

270 Alors, Mine Arnaud dispose d'une couverture d'assurance adéquate pour intervenir et dédommager, au besoin, les propriétaires en cas de situations exceptionnelles, soit déversement, bris de digue, et cetera. Alors, lors d'impacts ressentis par les résidents, nous adopterons une approche d'intervention diligente centrée sur la recherche de solution. Donc, nous allons agir de façon à être responsables et porter besoin aux gens qui ont subi des préjudices.

275 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci Monsieur Biron.

280 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Il reste une dernière question.

LE PRÉSIDENT :

285 Oui?

M. FRANÇOIS BIRON :

290 Concernant la question sur les débits moyens et de crue du ruisseau Clet. Alors, pour faire
suite aux discussions d'hier concernant les débits du ruisseau Clet, voici la situation actuelle et
les estimations futures : donc, les conditions actuelles au niveau du débit moyen annuel sont de
l'ordre de 0,153 mètre cube/seconde. Donc, 0,15 mètre cube/seconde, ça, c'est les conditions
actuelles. Les conditions futures avec empreinte maximale du projet, donc plus vers l'année 10,
le débit moyen annuel va augmenter de point 0,15 à point 0,22 mètre cube/seconde.

295 La crue printanière, observée surtout au mois de mai, est de l'ordre de point 0,562 mètre
cube/seconde; et la crue de récurrence de un dans deux ans est de 3,6 mètres cubes/seconde.
Et je vous informe, Monsieur le président, que le débit du ruisseau Clet ne dépassera pas 0,562
mètre cube/seconde. Donc, au niveau de la crue printanière. Donc, ce qui veut dire qu'on va
300 moduler, en fait, le débit de notre effluent pour s'assurer que lors de la crue printanière, nous
n'ajouterons pas un surplus d'eau.

LE PRÉSIDENT :

305 Merci, Monsieur Biron. Je demanderai maintenant à monsieur Duquette de nous faire la
présentation sur les premiers résultats de caractérisation de la qualité de l'air dans la région de
Sept-Îles.

M. MICHEL DUQUETTE :

310 Monsieur le président, je voudrais savoir si vous vouliez que j'amène des éléments de
réponse qui manquaient? Il y avait des éléments de réponse sur le calcul du bruit de fond, du
niveau de bruit initial et une question, dans le fond, qui était resté un petit peu en suspens sur le
comité consultatif et de suivi.

LE PRÉSIDENT :

315 Bien, écoutez, allez-y. Moi, je vous donnais jusqu'à demain, mais si vous avez les
réponses.

M. MICHEL DUQUETTE :

J'ai déjà les réponses.

LE PRÉSIDENT :

325 Bien, parfait. Allez-y.

M. MICHEL DUQUETTE :

330 Donc, au niveau du bruit, effectivement, la mesure que le promoteur doit faire, c'est sur une
période de 24 heures en continu, donc chaque niveau de bruit va être... dans le fond, c'est le
niveau le plus bas qui va être utilisé de jour et de nuit, donc sur toute la période de 24 heures.
Ces niveaux-là vont être utilisés comme référence initiale, donc l'objectif c'est d'avoir les niveaux
les plus bas pour que, dans le fond, le promoteur n'ait pas beaucoup de latitude à émettre plus de
335 bruit, finalement, donc pour se rapprocher. Donc, c'est le bruit résiduel qui est dans ce cas-là.

 Il faut utiliser, pour cette mesure-là, des sonomètres qui peuvent aller jusqu'à 20 dBa, donc
à un minimum. Et puis, dans le fond, c'est ce qui est demandé au départ comme valeur initiale.
On comprend que c'est une période très courte, mais de toute façon, il y a un suivi qui va être
340 réalisé sur le bruit, donc c'est à ce niveau-là qu'on va pouvoir confirmer les données de base du
promoteur.

 Au niveau des comités consultatifs et de suivi, dans le fond, on n'a pas exigé des suivis
jusqu'à présent, là, en tout cas sur une dernière période de référence. Il y a dans certains projets,
345 entres autres hydroélectriques, où il y a eu finalement un bilan annuel de remis au ministère, à
savoir les activités du comité, ce qui a été fait. C'est le genre de document qu'on reçoit et qu'on
peut analyser et améliorer pour les autres demandes de suivi ou de comité consultatif et de suivi
qui se mettent en branle dans des projets du style éolien, hydroélectrique, ce genre de projet là.
Dans le cas de Mine Arnaud, c'est possiblement ce qu'on exigerait, de faire un bilan annuel, un
350 rapport annuel sur les activités du comité.

LE PRÉSIDENT :

 Très bien, merci.

M. MICHEL DUQUETTE :

 J'inviterais, à ce moment-là, Pierre Walsh à faire sa présentation sur la qualité de l'air à
360 Sept-Îles.

LE PRÉSIDENT :

 Très bien, merci. Monsieur Walsh.

M. PIERRE WALSH :

 Oui, merci, Monsieur le président. Bonjour à tout le monde. Alors, pour faire un historique
assez rapide, disons qu'on a eu de nombreuses requêtes pour évaluer la qualité de l'air à Sept-

370 Îles, ça a culminé, je dirais, en 2009 où le ministère a décidé d'envoyer son laboratoire mobile, le TAGA, pour faire quelques mesures. Malheureusement, bien, c'est certain que ces mesures-là, ça dure trois jours, pas plus que ça, donc ça a créé une certaine insatisfaction et finalement, après une demande du maire de Sept-Îles auprès du précédent ministre, bien, il a été décidé d'installer une station pour un an et d'évaluer, donc, la qualité de l'air sur une période un peu plus longue.

375 Alors, l'objectif principal était donc d'avoir, de tracer un portrait représentatif de la qualité de l'air à Sept-Îles et de mesurer, donc sur une période suffisamment longue, on a choisi un an, on voulait cibler surtout les zones où réside la majorité de la population, mais tenir compte aussi des activités industrielles, du transport et des activités urbains en général, disons. On voulait cibler
380 autant les contaminants conventionnels que les contaminants toxiques, et avec les contaminants conventionnels, de mesurer l'indice de qualité de l'air puisque la demande aussi consistait à installer une station pour faire l'évaluation de l'indice de qualité de l'air et la mesure de l'indice de qualité de l'air à Sept-Îles.

385 En général, notre approche, c'est-à-dire notre réaction face à ça, c'était au niveau professionnel, c'est qu'on ne pensait pas vraiment que ça soit absolument nécessaire, mais sans préjuger des résultats, on a fait la mesure.

390 Donc, le plan d'échantillonnage, c'était une station principale avec la mesure en continu sur un an des principaux contaminants atmosphériques, alors on parle des particules fines en suspension, de l'ozone, des oxydes d'azote et du dioxyde de soufre.

395 Alors aussi, en plus, s'ajoutaient à la station principale, les mesures, ce qu'on appelle des mesures séquentielles, donc des hydrocarbures aromatiques polycycliques, les dioxines et furanes, les composés organiques volatils, les particules totales, PST, et les métaux traces. Donc, il y en a plusieurs métaux, je ne les ai pas tous nommés ici, qui ont été mesurés.

400 En plus de ça, on a installé une station, on va dire, secondaire qui était davantage dans l'est de la ville, près donc de la rue Retty où sont les installations d'IOC et où il y a du transbordement. Le but était d'évaluer, donc dans ce cas-là, les PST, les métaux et les COV.

405 Alors, on voit ici une petite carte de la localisation des stations; la station principale était dans le parc Livingston et la station secondaire, sur la rue Gamache. Ça n'a pas été vraiment possible de... bon là, pour Livingston, mais ce n'était pas possible d'installer Gamache, vraiment, juste sur la ligne des installations industrielles. Il faut trouver des sites qui soient adéquats à ça, qui soient suffisamment dégagés, qu'on ait la place pour installer nos appareils et toutes les contraintes, disons, logistiques qui s'opposent à ça.

410 Donc voici, la station Livingston était assez bien placée dans un parc, un bon dégagement. On a installé à ce moment-là une station mobile qui est un genre de petite remorque avec différents appareils à l'intérieur, une tour météo ainsi que – on le voit ici, c'est High vol un échantillonneur à haut volume, à haut débit sur le toit de la roulotte. À l'intérieur, on a des appareils de mesure en continu; vous avez le $PM_{2.5}$, le BAM pour mesurer le $PM_{2.5}$ et un échantillonneur en continu pour l'ozone et les oxydes d'azote et le SO_2 .

415 La station Gamache, on voit un peu où elle était située, c'est entre deux maisons dans un terrain vacant. Elle n'était pas si loin que ça, finalement, des installations de la rue Retty. Ça aurait été peut-être intéressant de l'avoir juste tout près des réservoirs qui sont là, puisqu'il y avait une partie de la problématique qui touchait la question des hydrocarbures rejetés par les réservoirs, mais il n'a pas été possible d'aller plus près que ça. Ça, c'est la station sur la rue Gamache. Il y a une plateforme qui a été d'ailleurs construite, repliable, spécialement pour l'occasion et qui va sûrement être réutilisée.

425 Donc maintenant, rapidement, que fait-on, comment fait-on, disons, la mesure pour les particules en suspension totales, pour les séquentiels, donc c'est avec l'échantillonneur à grand débit; pour les hydrocarbures aromatiques polycycliques, c'est avec un échantillonneur avec filtre et mousse, donc on va chercher la phase solide et la phase gazeuse qui s'absorbent donc sur une mousse de polyuréthane; on va mesurer les dioxines furanes de la même manière que les HAP et les composés organiques volatils, ça, c'est avec une bombonne qui est remplie sous vide.

430 Donc, vous avez ici la mesure du High vol; le High vol, c'est un échantillonneur donc à grand débit, il passe à un grand débit, c'est plusieurs dizaines de mètres cubes par minute. Là-dessus, il y a un filtre qui est placé, on voit le porte-filtre qui est là. C'est échantillonné sur 24 heures, de minuit à minuit et donc, on va chercher ce qu'on appelle les PST, les particules en suspension totales. On dit globalement que c'est des particules qui ont un diamètre aérodynamique de moins de 150 micromètres et on mesure avec ça, une quantité en microgrammes de particules par mètre cube d'air.

440 Ensuite, à cette mesure-là, à la pesée avant, après et du filtre, on va chercher une pastille qu'on met sur le filtre pour faire l'analyse chimique des métaux et, comme ça, on peut avoir la concentration d'un métal dans l'air en microgrammes/mètre cube.

445 Bon, maintenant, ici, vous avez une petite photo de ce qu'on appelle le Puff Sampler, pour les hydrocarbures aromatiques polycycliques. Alors, vous avez donc dans la partie supérieure un porte-filtre et en dessous, la partie qui est cachée à l'intérieur du cylindre de métal...

450

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Walsh?

455

M. PIERRE WALSH :

Oui?

460

LE PRÉSIDENT :

Je pense qu'on peut passer rapidement sur la méthode.

465

M. PIERRE WALSH :

D'accord. Alors, vous avez le *canister*, ici.

470

Donc, on va passer rapidement donc aux résultats. Donc, le résultat des particules en suspension totales, on avait Livingston et Gamache, on a eu 27 échantillons durant l'année, des moyennes de 22 et 28; 22 à Livingston, 28 à Gamache, avec des maximums de 77 et 70 et un minimum de 7 et de 9. C'est des concentrations, c'est des valeurs qui sont très, très, très bonnes. Évidemment, il n'y a aucun dépassement de la norme. La norme est comparée pour chaque échantillon qui sont pris sur 24 heures, la norme s'applique sur 24 heures, donc on est assez loin de la norme. Dans la plupart des cas, si on va ailleurs, il y a souvent des dépassements de normes pour différentes raisons. Donc, là-dessus c'était une assez bonne nouvelle.

475

Comment se répartissent les valeurs dans l'année? Vous les voyez un peu ici, il y a une tendance à avoir des valeurs un peu plus faibles en hiver, c'est normal à cause de la couverture de neige.

480

Maintenant, pour les métaux, même conclusion. La qualité de l'air est très bonne, les normes et critères ont été respectés dans tous les cas. Il n'y a pas de différence évidente entre Livingston et Gamache et il n'y a aucune concentration qu'on peut qualifier d'anormalement élevée.

485

Alors, vous avez ici quelques-uns des métaux qui ont été échantillonnés. Alors, sur 27 échantillons, dans la plupart des cas, à Livingston et Gamache, l'ensemble des 27 échantillons était sous les limites de détection. Donc, c'était impossible d'avoir une valeur quantifiée. Quelques métaux avaient une valeur avec quelques mesures légèrement au-dessus des limites de détection et finalement, on avait le manganèse et le fer qui ont été assez systématiquement au-dessus des limites de détection. L'arsenic, baryum et...

490

LE PRÉSIDENT :

C'est quoi l'unité, s'il vous plaît?

495

M. PIERRE WALSH :

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

500

L'unité?

M. PIERRE WALSH :

505

L'unité est en microgrammes/mètre cube, là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

510

Microgrammes/mètre cube?

M. PIERRE WALSH :

515

Oui, c'est toujours ça. Donc, on les voit ici, les unités sont là. En fait, les unités là-dessus, ce n'est pas en microgrammes/mètre cube, parce que c'est en nombre d'échantillons au-dessus de la limite de détection.

LE PRÉSIDENT :

520

Ah, O.K.

M. PIERRE WALSH :

Donc, sur 27 échantillons, la plupart c'est zéro.

525

LE PRÉSIDENT :

O.K.

530

M. PIERRE WALSH :

535 Ici, les unités, vous les avez ici, dans le tableau suivant, pour les principaux métaux qui ont été détectés. Donc, la LD, par exemple, la limite de détection pour le plomb est à 0,002, la norme est à 0,1. La norme est dans le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*, et si on parle de normes, lorsque c'est dans le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* et dans les critères, lorsque c'est hors du règlement, mais appliqué en fonction de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

540 Donc, à Livingston, pour le plomb, c'est impossible de le détecter, il n'y a pas suffisamment de valeurs ou lorsqu'on prend la moyenne, on est sous la limite de détection; et à Gamache, bien, on était juste pile-poil sur la limite de détection à 0,002, donc très, très loin de la norme. Le cadmium, c'est un peu le même cas, la même chose, on est donc six fois en bas de la norme. Le manganèse, on est plus près du critère, donc on arrive au pire à 0,0238, ici à Gamache 0,0213
545 sur le manganèse par rapport à notre critère qu'on a parlé de 0,025. Et, bon, pour le baryum c'est la même chose, on est donc au-dessous de la norme d'environ cinq fois pour Gamache. L'arsenic, la norme, je vais la qualifier de très sévère. Elle est dépassée, de fait, par des activités urbaines à de nombreux endroits, mais ici, à Sept-Îles, on est sous la norme. Au pire, à
550 Gamache, à 0,021 par rapport à 0,003.

Le fer, on va le comparer différemment aux autres métaux parce que la norme qui est appliquée est sur 24 heures plutôt que d'être une norme annuelle comme les précédents, donc on compare chaque échantillon à la norme de 2,5 microgrammes/mètre cube et on est en bas.
555 Les 27 échantillons, à chacun des endroits, étaient sous la norme. La plus forte valeur est à 2,2 à Gamache, et on aurait peut-être pu s'attendre, compte tenu des activités industrielles de fer, ici, à avoir des valeurs même plus élevées que ça.

560 Vous avez ici l'évolution, ici, pendant la période, des concentrations à Livingston et Gamache de fer, ça suit essentiellement les conservations de particules en suspension. Si vous mettez les deux graphiques un à côté de l'autre, vous allez voir un peu le même comportement. Il y a eu comme une espèce de... quelques pics, ici, au mois de mars, qui sont possiblement reliés à des activités industrielles.

565 Comme je vous ai mentionné ou que je n'ai pas et que j'aurais dû mentionner au début, actuellement, les résultats ne sont pas complets et l'analyse est encore, l'interprétation des données est encore partielle. On n'a pas fait l'interprétation, par exemple, en fonction de la direction des vents, mais on donne ici, grossièrement, ce que ça donne, surtout par rapport aux normes de qualité de l'atmosphère.
570

Maintenant, si on regarde les composés organiques volatils, il y a 67 composés organiques volatils, COV, donc qui ont été analysés. La très, très, très grande majorité des résultats était sous les limites de détection. Donc, il y a plusieurs de ces COV-là dans lesquels on n'a jamais été capables de détecter une concentration. Il n'y avait aucune concentration anormalement élevée et tous les critères et les normes ont été respectés.

Je ne peux pas sortir l'ensemble des 67, mais disons, comme exemple, on va prendre les BTEX – ce qu'on appelle les BTEX, c'est benzène, toluène, éthylbenzène et xylène –, des composés aromatiques qui sont très présents dans l'essence, et ce qu'on remarque, c'est que pour le benzène, on a eu trois valeurs à chacun des deux postes qui étaient au-dessus de la limite de détection. Le toluène, on a eu 6,3; l'éthylbenzène, tous les échantillons étaient sous la limite; et le xylène, on a eu quelques échantillons à Livingston au-dessus de la limite de détection. Donc, c'est très faible. Si je reporte ça sur un histogramme, ici on a quelques valeurs de benzène, ici, pour le benzène, donc qui dépassent la limite de détection, mais qui n'atteignent jamais la norme qui est de 10 microgrammes/mètre cube sur 24 heures. Donc, au pire, on était à 1,1.

Donc, si on regarde pour le benzène, les statistiques minimums, médianes, moyennes, sous les limites de détection, le 75^e percentile de distribution est sous les limites de détection, le max en un est 1,1 et on avait donc 81 % des valeurs dans les deux postes d'échantillonnage qui étaient sous la limite de détection. Donc, c'est des résultats qui sont exceptionnellement bons.

Au niveau des hydrocarbures aromatiques polycycliques, on les connaît, c'est produit par la combustion et il y a des cancérigènes dans ça. Le benzopyrène avec sa norme de 0,009 microgramme/ mètre cube dans le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* c'est un peu notre étalon en fait d'hydrocarbure aromatique polycyclique, donc c'est surtout là-dessus qu'on a focussé, même si on a quand même quantifié les autres HAP.

Vous avez ici un peu la distribution des échantillons qui ont été mesurés; il y a 13 échantillons qui ont été mesurés, donc la plus forte valeur était à 700 picogrammes par mètre cube, on parle à ce moment-là de 0,00007 microgramme/mètre cube par rapport à la norme qui est de 0,00009. Donc, ça s'approchait de la norme, mais il faut comprendre qu'ici, on a une norme qui est une moyenne annuelle, donc la moyenne annuelle est autour de, je crois, 0,2 picogramme, ce qui est très, très, très bon, parce qu'on atteint des valeurs plus élevées que ça dans de nombreuses localités.

Les dioxines et furanes, 13 résultats disponibles aussi. Moyenne des résultats de dioxines et furanes : 36,5 femtogrammes d'équivalents toxiques par mètre cube. Ici, c'est le seul endroit, je pense, dans les résultats où on a une valeur qui est plus élevée que les autres, qui est significativement plus élevée que les autres. Donc, si on prend la moyenne, cette moyenne-là de 36 respecte quand même la norme annuelle du règlement qui est de 60. On parle d'équivalents

615 toxiques, ici, pour les non-initiés, parce que ça représente un ensemble de congénères de dioxines et furanes qui sont exprimés en fonction de leur toxicité globalement en un seul chiffre, donc sur une combinaison de plusieurs substances, on parle donc d'une moyenne de 36 versus le nombre de 60.

620 Vous avez les résultats ici qui suivent un peu ce que les HAP ont montré. Donc on a, sauf un échantillon qui était vraiment, à date, ou qui est vraiment dans le plafond, il est hors échelle à ce niveau-là, l'échelle est coupée, il était à 377 par rapport à la norme de 60. Je répète, la norme de 60 est une norme annuelle; donc un échantillon qui dépasse, l'important c'est la moyenne des échantillons, mais 377 était tellement élevé qu'il a fait quand même augmenter significativement la moyenne. Alors, si on enlève ce résultat, la moyenne aurait été beaucoup plus basse, à 8,2. Et 8,2, c'est de l'ordre des moyennes qu'on peut retrouver dans les localités comme à Sept-Îles. Alors, les dioxines furanes sont produites par différentes sources de combustion, dont la combustion du bois.

630 Voilà pour les mesures séquentielles. Maintenant, je vais rapidement sur les mesures en continu. Les mesures en continu, donc des paramètres des contaminants atmosphériques principaux qui vont nous conduire jusqu'à mesurer l'indice de qualité de l'air. Donc, l'indice de qualité de l'air est déterminé à partir des valeurs de ces contaminants. Les résultats sont présentés sous forme de boîtes, comme ça, avec différentes statistiques. Je vais aller rapidement là-dessus, l'important c'est de comparer un peu. Je vous mentionne encore que pour tous ces contaminants-là, les normes étaient respectées; dans tous les cas, normes horaires, journalières, annuelles ont été respectées.

635 Donc l'important, dans ce cas-là, c'est un peu de se comparer par rapport à ailleurs et ce qu'on a fait, c'est qu'on a sorti les comparatifs par rapport aux autres stations qui mesurent les contaminants conventionnels en continu et qui servent donc à mesurer l'indice de qualité de l'air.

640 Donc, voilà pour les premiers, la première valeur présentée ici c'est les $PM_{2,5}$. Alors, on a une moyenne annuelle, là-dessus on présente la moyenne annuelle. C'est sûr que la norme est sur le maximum sur 24 heures, mais la moyenne annuelle va nous permettre de comparer davantage les stations entre elles. Vous avez des bâtonnets bleus, des bâtonnets verts; les bâtonnets bleus, ce sont les sites qu'on qualifie d'urbains et les bâtonnets verts, de ruraux. Le petit bâtonnet rose ici qui est dans le bas du graphique, c'est la station Livingston. Maintenant, comme vous pouvez le voir, la station Livingston, elle se place finalement parmi un ensemble de stations qu'on qualifie de rurales.

650 Alors, la seule autre, ici, qui est urbaine, qui est Parc Tremblay, il me semble que Parc Tremblay, ça, c'est à Jonquière ou Chicoutimi, et donc on a tous des... Stukely ici. Stukely, c'est à Sherbrooke; La Pêche, c'est dans la région de l'Outaouais; et on a ici les plus fortes valeurs – bien, ce sont évidemment des régions, des secteurs urbains – Frigon et Saint-Joseph, c'est deux

655 postes de Shawinigan qui sont extrêmement influencés par l'aluminerie actuellement, l'aluminerie Soderberg de Rio Tinto. On a le troisième plus élevé ici qui est Des Sables, qui est un poste industriel à Québec, vous avez Chomedey, donc, à Laval, et un ensemble de postes comme ça. Donc, qualité de l'air vraiment excellente, ici, avec une moyenne annuelle de $PM_{2.5}$ à cinq microgrammes/mètre cube.

660 Le SO_2 , qui est produit surtout par les sites industriels, c'est vraiment la source industrielle qui est majeure qui domine à 90 % les émissions québécoises. Alors, à ce moment-là, vous savez, aussi, il y a toutes les normes qui ont été respectées. Dans le cas du SO_2 , c'est quatre minutes, 24 heures et annuel, donc les niveaux sont très faibles. Et comment ça se compare aux autres postes? Bien, c'est le deuxième meilleur après celui de Hull. Donc, c'est vraiment excellent, là. Vous avez le pire, il est connu dans notre réseau depuis longtemps, c'est Témiscaming.

665 Alors, le NO_2 , encore là, c'est excellent, toutes les normes sont dépassées... sont, excusez-moi, sont respectées, il n'y a aucun dépassement. Même chose, dans le cas du NO_2 , bien, c'est le meilleur poste qu'on a. NO_2 , c'est le transport qui est le principal émetteur.

670 Maintenant, je vais vous parler de l'ozone, il faut que je fasse une mise en garde rapidement. L'ozone ne réagit pas comme les autres contaminants. L'ozone est un polluant photochimique qui n'est pas émis par une source d'émission, mais qui est produit par l'action de la lumière. La première réaction photochimique la plus importante, on va regarder, c'est disons la troisième, ici, les émissions sont sous forme de NO, les émissions proviennent surtout du transport, je l'ai dit, et le NO réagit avec l' O_3 , l'ozone dans une première étape.

675
LE PRÉSIDENT :

680 Le NO, c'est pour le?

M. PIERRE WALSH :

685 Le monoxyde d'azote.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. PIERRE WALSH :

Par rapport au dioxyde d'azote. La norme est sur le dioxyde d'azote; actuellement, la norme santé, le dioxyde d'azote est un peu plus agressif pour les voies respiratoires que le NO. Donc, la première réaction, c'est $\text{NO} + \text{O}_3$ va donner du $\text{NO}_2 + \text{O}_2$.

Alors, on comprend que lorsqu'on est à côté de sources de transport très importantes où il y a énormément d'émission de NO, bien le NO va réagir avec l'ozone pour le faire diminuer. Alors, il y a comme un paradoxe que j'appelle une espèce de paradoxe de l'ozone en milieu urbain, c'est qu'à proximité des sources d'émission très, très élevées de NO, bien la concentration d'ozone diminue. Ça fait que l'endroit où vous allez trouver le moins d'ozone dans la région de Montréal, par exemple, c'est au centre-ville de Montréal; autour, par exemple le poste le plus... un des postes qu'on a le plus fort au niveau des émissions d'ozone, il est situé à l'angle de la Métropolitaine et de l'Autoroute 15, Décarie, et c'est là où on retrouve le moins d'ozone.

Donc, voilà. Donc, vous avez aussi les statistiques mensuelles de l'ozone, je vais passer vite là-dessus et donc, l'ozone, vous le retrouvez dans les stations, peut-être dans le percentile 75 des plus fortes stations, mais vous remarquerez qu'elle est accompagnée des stations rurales essentiellement. Donc, ce n'est pas mauvais signe que l'ozone ici soit un peu plus élevé, mais l'ozone, les normes, encore là, je le répète, sont respectées.

Donc, l'indice de qualité de l'air est calculé à partir de différents contaminants. L'indice calcule des contaminants en mesurant en continu à partir des $\text{PM}_{2,5}$, de l'ozone, du SO_2 , du NO_2 et essentiellement aussi du CO, mais le CO c'est très marginal parce qu'on a très, très peu de postes, on ne le suit pas beaucoup. Mais la majorité des postes, l'indice est calculé à partir des $\text{PM}_{2,5}$ et de l'ozone. Ça, c'est essentiel d'avoir ces deux contaminants-là pour calculer un indice.

L'indice de qualité de l'air, l'IQA, est calculé à partir de sous-indices. Les sous-indices sont calculés comme suit : la concentration d'ozone divisée par la norme de l'ozone, multiplié par 50 va donner le sous-indice de l'ozone. La même chose pour les particules en suspension, ce qui fait que lorsque vous avez un indice de qualité de l'air à 50, c'est parce qu'on est juste sur la norme; au-dessus de ça, ça va tomber rouge, donc au-dessus de la norme.

Puis pour calculer l'indice, on va chercher le pire des sous-indices. Donc, si c'est l'ozone qui est au-dessus de la norme, c'est lui qui risque de faire pencher l'indice de qualité de l'air vers le rouge.

Maintenant, le sous-indice... donc, voilà, ça, c'est le tableau des indices de qualité de l'air mesurés à Livingston versus les autres actuellement. Donc le pire, c'est toujours dans le secteur de Shawinigan et pour Livingston, on n'a pratiquement aucun épisode de mauvaise qualité, c'est

l'endroit où il y a le... je vais donner ici, je pense que j'avais le pourcentage? Oui. Donc, la qualité de l'air est jugée bonne ou acceptable dans 99,7 % du temps. Lorsque la qualité de l'air est acceptable, est de catégorie acceptable, bien 79 % des occurrences acceptables proviennent de l'ozone et le reste, ça provient des particules fines.

735

L'indice de qualité de l'air qu'on a mesuré à Livingston est le meilleur enregistré dans toutes les stations du réseau québécois. Alors, je répète, en conclusion de notre évaluation, il y a respect des normes; toutes les normes, pour les contaminants mesurés en continu et ceux mesurés de manière séquentielle, il y a respect donc de l'indice de qualité de l'air, donc que j'ai qualifié de meilleur, et donc, il ne semble pas non plus que par rapport à ce qu'on a mesuré à date – c'est sûr qu'on n'a pas mesuré énormément de mesures, mais on a une trentaine d'échantillons puis il va s'en ajouter quelques-uns – bien, il ne semble pas y avoir une grosse différence entre Livingston et le secteur de l'est de la ville.

740

745

La conclusion c'est : la qualité de l'air est très bonne à Sept-Îles. J'ajouterais un « très » moi : très, très bonne peut-être? Et je remercie donc toutes les Directions du ministère qui nous ont aidés à faire ce travail ainsi que la Ville de Sept-Îles et la Direction de Santé publique de la Côte-Nord.

750

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Walsh. Écoutez, le registre est ouvert. Si vous voulez vous inscrire pour poser des questions, c'est le temps. En attendant la liste, j'ai quelques noms, mais auparavant, je vais demander au promoteur, finalement, de sortir les figures que la commission lui a demandé de sortir concernant les dépôts meubles en dessous des cellules. Alors, madame Goyer va vous poser un certain nombre de questions.

755

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

J'aimerais simplement que vous me précisiez, sur cette figure, les travaux qui ont été entrepris pour qualifier la nature et l'épaisseur des dépôts meubles sous les différents parcs à résidus miniers. En fait, on voit, par la légende, les différents travaux qui ont été accomplis et qui ont été compilés.

760

765

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui, Madame la commissaire, en fait, sur la carte on voit l'ensemble des trous géotechniques qui ont été réalisés pour caractériser les dépôts meubles – excusez-moi –, ici, surtout dans le secteur du parc à résidus qui est compris dans cette région ici, au nord en fait des corridors hydroélectriques qu'on voit en ligne noire.

770

775 Donc, Madame la commissaire, les trous géotechniques ont été surtout réalisés dans les endroits où on va construire les digues, les digues de confinement des résidus et aussi à l'intérieur des cellules pour connaître la nature des sols. Donc, les premières cellules construites ont été évaluées ici. Vous voyez, chaque point noir correspond à un trou géotechnique avec une caractérisation des sols.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

780 Merci. On peut voir, sur cette figure, que la caractérisation est effectuée sur certaines cellules, là. J'ai quelque chose au sud de la flottation, les cellules de flottation 1 et 2, quelque chose au niveau de la cellule de flottation est, la figure ne permet pas de voir les parcs à résidus qui seront aménagés au nord et à l'ouest, sur cette figure-là, mais en compilant ailleurs, on ne voit pas de données pour plusieurs des parcs à résidus. Est-ce que j'ai bien vu vos cartes?

785 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Sur les prochaines cellules, Madame la commissaire, la poche a été faite séquentielle, donc nous avons inventorié les secteurs qui vont être construits en premier, de façon à bien identifier les sols ainsi que sur la halde à stériles qui se trouve à droite sur la figure.

790 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

D'accord.

795 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Donc, l'approche nous assure une sécurité pour une dizaine d'années d'opération avant de se déplacer ou de construire une nouvelle cellule, et à ce moment-là, les travaux géotechniques vont être faits avant la construction pour s'assurer de la qualité des sols.

800 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

805 D'accord. Si j'ai bien compris les réponses de ce matin, la continuité d'une couche d'une épaisseur donnée, comme par exemple argile avec telle perméabilité, n'était pas requise, on demandait de démontrer une certaine imperméabilité qui donnait des taux de percolation. À ce moment-ci, j'aimerais poser la question au ministère du Développement durable et de la Faune, le nombre d'échantillons prélevés sous les parcs à résidus dont nous avons la figure ici, est-ce que c'est un nombre suffisant pour caractériser une continuité de la valeur des couches?

810

M. MICHEL DUQUETTE :

Je demanderais à Francis Perron de venir répondre de nouveau à cette question-là.

815

M. FRANCIS PERRON :

Je pense qu'on a certains éléments de réponse avec le nombre, il y en a quand même passablement. Pour assurer la continuité, il va falloir effectivement faire d'autres sondages géotechniques pour pouvoir caractériser davantage. Donc là, on a une partie de la réponse, si on veut, sur l'ensemble des cellules initiales et on va devoir aussi faire le même type de travail pour les autres qui vont suivre.

820

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Est-ce que j'avais bien compris, cet après-midi, lorsque vous me disiez que ça prend quelque chose comme entre 5 et 30 échantillonnages par cellule?

825

M. FRANCIS PERRON :

Bien, il s'agit aussi, et il faut quand même considérer également l'homogénéité du matériel qui est en place également. Donc, je ne sais pas si on a fait état de cette situation-là dans...

830

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Il n'y a pas, dans l'étude d'impact, de compilation qui permette de faire la projection des couches géologiques sous les parcs à résidus miniers. Si on essaie de faire la synthèse entre la carte géologique qui est déposée dans la section, dans les premiers chapitres de l'étude et l'endroit où se localisent les forages, on n'a pas cette information-là. Donc, on ne peut pas présumer de la continuité, c'est un exercice qui serait à faire.

835

840

Maintenant, on a sur cette carte-là ce qu'on appelle l'épaisseur estimée moyenne des dépôts meubles, j'aimerais maintenant que le promoteur nous affiche la carte 7.6.1 de l'étude d'impact, dans la qualification du milieu physique. On ne voit pas la légende sur la carte. À la légende, est-ce qu'on pourrait me dire quelle couleur nous devrions voir pour ce qu'on appelle le roc? Donc, c'est une espèce de rose, c'est un petit rose, c'est ça. Maintenant, si on regarde la dernière étude géologique, on voit aussi les points de prélèvement, mais on voit quand même que le roc affleure de façon, non pas si continue que ça, mais il y a quand même plusieurs affleurements rocheux qui vont se trouver sous les parcs à résidus.

845

850

Alors, ce que j'essaie de voir c'est la perméabilité de ces dépôts-là. Comment vous déterminez que cette perméabilité-là est suffisante pour garantir, ou cette imperméabilité-là est

suffisante pour garantir les taux de percolation, compte tenu du nombre d'échantillons qui ont été utilisés dans la modélisation?

855

M. FRANCIS PERRON :

Bien, en fait, il faut déterminer les types de roches qui sont en place, faire des tests de perméabilité géotechniques. Les tests de perméabilité doivent être faits et on doit vérifier si, effectivement, le socle rocheux qui va être en place avant qu'on dépose des résidus miniers est de nature à respecter le 3,3 litres par mètre carré par jour.

860

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

D'accord. Est-ce qu'il est d'usage d'utiliser des moyennes de perméabilité ou des moyennes de conductivité pour rentrer dans le modèle? En fait, où je veux aller, c'est vers le modèle. Le modèle, vous utilisez une perméabilité pour le roc et si on regarde les résultats compilés de sondages, cette perméabilité ou cette conductivité varie quelquefois de 10 moins 5, 10 moins 6 à 10 moins 9, et on prend un certain nombre d'échantillons et on fait un min/max. Sur déjà trois échantillons, on trouve, on fait une moyenne.

865

870

M. FRANCIS PERRON :

Effectivement, oui.

875

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Est-ce que c'est une pratique courante?

880

M. FRANCIS PERRON :

C'est une pratique qu'on fait, effectivement.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

885

Sur trois échantillons, on fait une moyenne?

M. FRANCIS PERRON :

890

Trois échantillons c'est très peu, effectivement. Normalement, c'est plus que ça qu'on devrait faire.

LE PRÉSIDENT :

895

C'est combien? Quand vous dites « plus que ça », c'est combien idéalement? Vous avez les cellules, je pense que madame Goyer vous pose la question de différentes façons pour arriver à avoir votre appréciation. Est-ce que les échantillonnages qui ont été faits par le promoteur, pour vous, avec les caractéristiques qui ont été soulevées, est-ce que c'est suffisant ou insuffisant?

900

M. FRANCIS PERRON :

905

Bon, en fait, je pense qu'il y a quand même certains sondages qui ont été faits, il y en a plusieurs qui ont été faits.

LE PRÉSIDENT :

910

Est-ce que c'est suffisant ou insuffisant?

M. FRANCIS PERRON :

915

Il y en a quand même assez peu pour pouvoir se prononcer, mais ça dépend toujours de l'homogénéité aussi du matériel qui est en place. Donc, si les formations rocheuses sont homogènes, ça prend moins d'échantillons pour pouvoir avoir une idée.

LE PRÉSIDENT :

920

Est-ce que nous avons l'information sur l'homogénéité à l'heure actuelle?

M. FRANCIS PERRON :

925

Bien, en fait, moi, actuellement, je ne peux pas me prononcer sur les travaux qui ont été faits sur la caractérisation du matériel qui est en place. C'est une étude que, moi, je n'ai pas vérifié encore, il faudrait que je prenne le temps de prendre connaissance de cet élément-là.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

930

Je ne sais pas si c'est un exercice qui est faisable, mais s'il y avait moyen de faire une projection sur cette carte-là ou l'autre carte des dépôts meubles et que l'on voit, en filigrane, le séquençage des roches, des couches géologiques qui sont au nord de la fosse, donc on est dans le GTA, le GTC, le GY, toute la nomenclature des gabbro-anorthosites et on verrait, à ce moment-là, la continuité latérale sud-ouest, nord-est, et on verrait où on été effectués les forages et on pourrait apprécier, à ce moment-là, la continuité... le type de roche, quoi.

935 Cet exercice pourrait nous éclairer, et ensuite, compte tenu de ce qu'on en verra, on pourra
apprécier si le nombre est suffisant par rapport au type de roche dans lequel on a fait... de roche
ou de dépôts de surface. Et le fait qu'on ait une carte 0,5 mètre masque, en quelque part,
l'épaisseur relative des dépôts. Alors, c'était difficile de faire cet exercice-là, alors si vous aviez la
possibilité de le faire?

940 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pouvez réaliser ce travail et nous le déposer, s'il vous plaît?

945 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui, Monsieur le président. Avec l'information géologique, nous pouvons vous sortir une
carte géologique du socle rocheux. Je vous indique aussi qu'il y a 15 trous de caractérisation qui
ont été faits pour nous permettre d'avoir une bonne évaluation du site, pour démarrer les deux
950 premières cellules et la halde à stériles, et on remarque aussi que le profil est relativement plat,
peu escarpé, et on voit également, au centre de la première cellule, un affleurement rocheux ici et
c'est une crête. Alors, à la fin du remplissage de la cellule, la crête va demeurer apparente.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

955 La question était plutôt qu'au départ, on s'attendait à une imperméabilisation par l'argile
présente et j'ai compris ce matin, cet après-midi, qu'on tend plutôt à une performance des
assises. Alors, je voulais souligner simplement la discontinuité.

960 Maintenant, sans rentrer dans ce débat-là, simplement, une fois qu'on aura ce portrait-là, la
deuxième question qui s'adressera au ministère c'est : nous, on a un portrait autant maintenant
d'une étude 1, d'une étude 2, d'une étude 3, la quatrième est rentrée vendredi, les autres
cellules, comment le ministère... à quelle date il demande ces levés-là pour s'assurer que les
couches rencontreront les perméabilités? La commission ne peut pas se prononcer sur les autres
965 parcs à résidus miniers puisqu'elle n'a pas cette information. Alors, ce que je comprends c'est
qu'on reçoit une partie du projet maintenant et la suite du projet? Bien, c'est-à-dire les autres
sondages seront faits en cours de route une fois le décret... une fois le CA fait, il y aura d'autres
sondages qui seront déposés? Je ne comprends pas la mécanique.

970 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Bien, en fait, il faut comprendre aussi que là, dans l'analyse environnementale, les experts
vont devoir se prononcer sur ça. En plus de ça, c'est que lors des demandes de CA, donc les
certificats d'autorisation qui vont venir après décret, il y aura encore possibilité d'aller poser des
975 questions et on aura plus de détails à ce moment-là aussi.

LE PRÉSIDENT :

Bien, en fait, vous n'aurez pas le choix, là.

980

M. MICHEL DUQUETTE :

On n'aura pas le choix, non, c'est sûr. Il faut les avoir ces détails-là.

985

LE PRÉSIDENT :

Mais ces détails-là – en fait, la question de ma collègue –, vous ne les exigez pas avant? Vous ne les exigez pas maintenant? Là, ça va être examiné par le ministère, le citoyen n'aura pas un mot à dire là-dessus, aucune commission ne va les examiner... c'est une façon courante avec laquelle vous fonctionnez?

990

M. MICHEL DUQUETTE :

Bien, idéalement, il faut avoir les données avant. Par contre, dans les avis qu'on a eus, on n'a pas eu de demande dans ce sens-là, donc on n'a pas transféré de question au promoteur.

995

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Je n'ai pas retrouvé les questions qui ont été posées dans la séquence des questions qui ont été acheminées à l'évaluation.

1000

M. MICHEL DUQUETTE :

C'est ça, il n'y a pas eu de question.

1005

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Ça va.

1010

M. MICHEL DUQUETTE :

Donc là, il n'y a évidemment pas eu de demande, sauf que si rendu au certificat d'autorisation, si c'était soulevé, bien effectivement, ça serait exigé. Si ce n'est pas conforme à nos exigences pour apprécier le site.

1015

LE PRÉSIDENT :

1020 Il est possible de toute façon que nous revenions sur le sujet au cours des prochaines séances.

M. MICHEL DUQUETTE :

1025 O.K.

LE PRÉSIDENT :

J'appellerais maintenant...

1030 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

1035 Oui?

M. FRANÇOIS BIRON :

1040 Juste avant, nous avons présenté une nouvelle carte où quelques sondages aussi ont été faits de vérification sur les autres cellules. Alors, vous voyez les trous en rouge qui sont ici, c'est quelques trous qui ont été faits pour s'assurer et éventuellement pour avoir une première connaissance des sols argileux pour les prochaines cellules à venir, dont le travail d'évaluation va se poursuivre en cours de route.

LE PRÉSIDENT :

1045
1050 Mais vous comprenez évidemment qu'on ne peut pas commencer à intervenir là-dessus, on n'en a même pas pris connaissance, mais je suis content quand même d'avoir un début d'information.

M. FRANÇOIS BIRON :

1055 Mais c'est disponible et nous avons une carte géologique pour vous montrer la continuité, pour vous donner une idée.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1060

L'important, c'est de les superposer. L'important, ce serait d'avoir une superposition des deux types de données, de façon à avoir une meilleure appréciation de la situation.

M. FRANÇOIS BIRON :

1065

On va vous préparer le document, Madame.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1070

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1075

M. DENIS CLEMENTS :

Monsieur le président, je m'excuse?

LE PRÉSIDENT :

1080

Oui?

M. DENIS CLEMENTS :

1085

Cet après-midi, on avait une question en suspens par rapport au dossier sur l'OBV, le changement au mandat qui a été fait. La personne-ressource, on l'a sortie de ses vacances, elle est ici ce soir pour nous répondre. Ça fait que je ne sais pas à quel moment vous voulez la faire intervenir?

1090

LE PRÉSIDENT :

On va attendre un petit peu, je pense que les citoyens peut-être ont hâte.

M. DENIS CLEMENTS :

1095

Non, pas de problème, je voulais juste...

LE PRÉSIDENT :

1100

Très bien.

M. DENIS CLEMENTS :

1105

Parce que comme je vous dis, la personne est ici, elle sort de ses vacances.

LE PRÉSIDENT :

1110

Merci à cette personne. Martin Bernier, s'il vous plaît. En fait, je commence par la liste de cet après-midi. Monsieur Nolet, est-ce que je pourrais avoir la liste, s'il vous plaît, des personnes qui se sont enregistrées?

Bonsoir, Monsieur.

1115

M. MARTIN BERNIER :

1120

Bonsoir, Monsieur le président. Est-ce que ça serait possible pour le promoteur de sortir une bande sonore qui a été présentée lors d'une séance publique à Place de Ville sur le sujet des sons? C'est une bande sonore qui avait trait pour nous montrer à quoi pouvait ressembler le bruit autour de la mine.

LE PRÉSIDENT :

1125

Est-ce que, Monsieur Biron, vous avez cette information-là sur vous?

M. FRANÇOIS BIRON :

1130

Oui, l'information, elle est disponible, Monsieur le président. Cependant, avec les explications de notre spécialiste en bruit, pour le local où nous étions, il avait calibré, en fait, avec le bruit de fond du local, il avait ajusté, en fait, le son, pour...

M. MARTIN BERNIER :

1135

Ah, c'est beau. On ne l'a pas, ce n'est pas plus grave que ça, Monsieur.

M. FRANÇOIS BIRON :

Mais elle est disponible, sauf qu'elle n'est pas calibrée pour la salle ici.

1140

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur?

1145

M. MARTIN BERNIER :

1150

Moi, je trouve déplorable que l'étude pour le bruit, les échantillons aient été échantillonnés seulement sur une journée. On parle de deux journées, mais il y avait une des journées qui avait été annulée pour la pluie. Si on remarque la date, on pourrait dire que l'échantillonnage pour le bruit de fond a été pris au début des vacances de la construction, une période où est-ce qu'il y a un gros achalandage routier sur la route 138, au Canton Arnaud, puis il faut dire aussi que la nuit, à peu près certain que c'est dans la période où est-ce qu'il y a les ouaouarons puis qu'ils génèrent assez de bruit durant la nuit. Ça fait que je trouve que les valeurs qui ont été échantillonnées ne sont pas vraiment représentatives de la moyenne annuelle. Si on se compare à un dimanche matin, au Canton Arnaud, il n'y a pas grand trafic.

1155

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, je pense que je vais insister là-dessus...

1160

M. MARTIN BERNIER :

Oui, c'est beau.

1165

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas le temps de faire des commentaires, j'aimerais que vous vous limitiez à des questions.

1170

M. MARTIN BERNIER :

1175

Bon. Dans cette dernière séance publique, le promoteur a montré aux citoyens un bruit, à quoi ça pouvait ressembler dans les environs de la mine pour les citoyens. Alors, je peux vous en faire l'imitation. C'est un son continu de tonalité moyenne « hououou... ». Un son continu comme ça. Trouvez-vous ça logique de présenter aux citoyens que ça, c'est une représentation de ce qu'on va... de ce que les citoyens du Canton Arnaud vont entendre durant le jour. Je veux dire, en réalité, ils nous ont présenté un son probablement de 45 décibels, mais pas du tout... en réalité, c'est qu'il y a différentes fréquences; on peut avoir des sons aigus à 45 décibels et des sons graves. Nous, il y a des sons qui sont, comment est-ce qu'on pourrait dire, beaucoup plus fatigants, à 45 décibels, à entendre pour les oreilles.

1180

Ça fait que ma question est : est-ce qu'il existe un autre moyen beaucoup plus représentatif que le moyen utilisé par le promoteur pour faire un test pour le bruit?

LE PRÉSIDENT :

Pour faire un test? Une simulation?

M. MARTIN BERNIER :

Oui, pour échantillonner le bruit de fond qu'on a présentement au Canton Arnaud.

LE PRÉSIDENT :

J'adresserais la question à monsieur Duquette. Est-ce que selon les expertises que vous avez, il y a différentes façons de simuler ou d'échantillonner, je pense que c'est plus une simulation du bruit qui pourrait être faite pour donner une idée à des citoyens de ce qui les attend?

M. MICHEL DUQUETTE :

Monsieur le président, comme j'ai expliqué tantôt, la mesure du 24 heures, c'est la façon de faire. Ce que je n'ai peut-être pas mentionné tantôt c'est qu'effectivement, la prise du bruit doit se faire éloignée des routes. Donc pour ce qui est peut-être d'une période de construction ou tout ça, on essaie d'éviter d'être proches des routes, donc d'avoir ce niveau de bruit là additionnel. Donc, ça se fait plutôt en fond de terrain, plus loin, plus éloigné des bruits qui pourraient être, disons, plus élevés à certaines périodes. Comme je disais, c'est quand même le plus bas niveau qui est retenu sur toute la période de 24 heures, une de jour, une de nuit, mais c'est la façon qui est retenue pour faire l'exercice.

LE PRÉSIDENT :

Puis la reproduire? Est-ce qu'il y a des façons de la reproduire? Pour permettre à quelqu'un d'avoir une idée du bruit qui l'attend?

M. MICHEL DUQUETTE :

Je n'ai pas de réponse à vous dire, là, s'il y a une façon de reproduire le bruit. Il faudrait vraiment simuler l'ensemble des opérations, je ne sais pas si c'est faisable, je ne m'y connais pas assez en bruit, là. Je pourrais peut-être vous revenir avec une...

M. MARTIN BERNIER :

1225 Je ne souhaite pas obtenir une simulation parfaite du bruit de mine qui va avoir du Canton Arnaud, mais je trouvais juste illogique que le promoteur présente aux citoyens un son continu, qu'on pourrait dire quelque part entre les deux, entre aigu et grave, pour représenter le son qui va y avoir aux environs. Puis je trouve que le test a été...

LE PRÉSIDENT :

1230 Ah, O.K. On va dire que c'est un commentaire question. Alors, la deuxième question?

M. MARTIN BERNIER :

1235 Oui. Bon, éventuellement, le promoteur, si le projet va de l'avant, il va devoir négocier avec les grandes entreprises environnantes, exemple, Cliff, le Port de Sept-Îles, Hydro-Québec. Selon les recommandations du gouvernement, Mine Arnaud est obligée de négocier avec les communautés autochtones. De plus, dans ces mêmes recommandations, il est dit qu'il serait bien, pour le promoteur, de discuter avec la population locale, mais il n'est pas obligé. Puis ça paraît. Si vous avez vu les offres qui ont été...

LE PRÉSIDENT :

1245 Écoutez...

M. MARTIN BERNIER :

Non, mais je veux en venir à... elle va venir assez vite, ma question.

LE PRÉSIDENT :

1250 Oui, mais vous ne pouvez pas prendre cinq minutes de commentaires pour poser une question de 30 secondes.

M. MARTIN BERNIER :

1255 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1260 Allez-y directement à votre question.

M. MARTIN BERNIER :

1265

Allez-vous recommander au gouvernement, pour les simples citoyens contribuables du Canton Arnaud, qui n'ont manifestement aucun recours actuellement pour négocier contre le promoteur de nous octroyer les aides, le soutien technique et financier pour négocier contre le promoteur?

1270

LE PRÉSIDENT :

1275

Je peux bien sûr répondre à ça. La commission ne pourra jamais s'exprimer publiquement; la commission s'exprimera uniquement lors du dépôt du rapport. Donc, elle s'exprimera seulement dans son rapport. Son rapport va découler de sa compréhension du dossier, mais également par tous les arguments que vous, les organismes, les personnes-ressources vont mettre à la disposition de la commission. Et c'est seulement comme ça que la commission va s'exprimer. La commission ne pourra jamais s'exprimer publiquement sur ses intentions. De toute façon, pour le moment, bien honnêtement, le dossier, pour nous, n'est pas tout à fait encore bien compris pour qu'on puisse se positionner.

1280

1285

Alors, c'est l'objectif de l'exercice de toute façon. Si vous, vous venez avec tous les éléments que vous ressortez, vous l'inscrivez dans un mémoire, vous l'argumentez, il n'y a rien qui empêche la commission de retenir cette information-là et, éventuellement, de poser d'autres questions aux promoteurs, à des personnes-ressources pour l'aider dans sa compréhension et dans son analyse. C'est tout ce que je peux vous dire. Mais c'est clairement, que ça soit à vous ou toute autre personne qui va venir nous demander quelle est notre position, on n'a pas de position pour le moment.

1290

M. MARTIN BERNIER :

Ce n'était pas une position, je vous demandais si vous pouviez recommander.

1295

LE PRÉSIDENT :

1300

On peut tout recommander. Nous avons toute la latitude pour recommander ce qu'on veut bien recommander. En fait, ce que nous faisons, nous émettons des avis, des constats, des avis et puis bien sûr, encore une fois, la commission n'est pas décisionnelle. C'est le gouvernement qui décide. Mais la commission, elle peut émettre des avis et des fois, on peut formuler des avis qui sont quand même assez costauds.

M. MARTIN BERNIER :

1305

Mais vous comprenez mon sens que les citoyens locaux ne sont pas outillés pour négocier avec Mine Arnaud, contrairement aux grandes entreprises environnantes. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1310

Merci, Monsieur. Madame Karine Bond. Ça m'avait tellement marqué hier, Madame, que j'ai retenu votre nom.

Mme KARINE BOND :

1315

Je m'en doutais. Donc bonsoir! D'entrée de jeu, j'aimerais clarifier des petites choses que monsieur Duquette a dit par rapport tantôt aux mesures 24 heures. C'était ma question hier soir, donc j'aimerais juste vérifier, dans le fond, est-ce que j'ai bien compris ce qui a été dit tout à l'heure concernant la mesure du bruit? Il nous dit que la mesure du bruit c'est sur 24 heures et qu'il comprend que c'est court, mais qu'un suivi se fera par la suite, afin de valider si les chiffres tiennent la route. Je ne sais pas si c'est bien ce que j'ai compris tout à l'heure?

1320

LE PRÉSIDENT :

1325

Est-ce que madame a bien compris vos propos, Monsieur Duquette?

M. MICHEL DUQUETTE :

1330

Monsieur le président, je dirais qu'en fait, les chiffres tiennent la route, c'est qu'on va plutôt demander au promoteur de ne pas faire de dépassement. C'est ce que je veux dire par « tenir la route ». Oui, le bruit de fond initial a été référencé à un moment donné sur 24 heures, et là, le promoteur a donné, dans le fond, l'estimation de ce que lui va contribuer comme niveau de bruit et il doit, dans l'état actuel des chiffres sur la table, il n'y a pas de dépassement de normes de bruit, mais nous, avec le suivi, on va s'assurer qu'il n'y a effectivement pas de dépassement de normes de bruit. C'est comme ça qu'il faut l'entendre.

1335

LE PRÉSIDENT :

Madame?

1340

Mme KARINE BOND :

D'accord. Puis j'ai aussi entendu qu'il faut que ça soit...

1345

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça fait partie de vos questions?

1350

Mme KARINE BOND :

Oui, bien ça, c'est par rapport aux capteurs qu'il disait, c'est par rapport au bruit, il dit, maintenant, il faut qu'il... parce que ça, c'est une information qu'il n'a pas dit hier, une information complémentaire qu'il a ajoutée, qu'il fallait que les capteurs soient éloignés des routes. Donc où Mine Arnaud a situé ses capteurs? Est-ce qu'ils étaient éloignés des routes, près des routes? Pour mesurer son bruit sur 24 heures?

1355

LE PRÉSIDENT :

C'est une de vos questions?

1360

Mme KARINE BOND :

Oui, je vais la mettre dans une de mes questions.

1365

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron?

1370

M. FRANÇOIS BIRON :

Alors, Monsieur le président, les capteurs ont été implantés dans les cours arrière des résidences. La première mesure qui avait été faite, avait été faite plus près de la route avec une projection calculée pour avoir une idée de quel était le chiffre dans les cours arrière des résidences, et cette fois-ci, l'appareil a été placé dans les cours arrière pour avoir une mesure exacte. Donc, notre objectif, Monsieur le président, c'est de ne pas ajouter de bruit supplémentaire pour occasionner des impacts au niveau des résidents de proximité.

1375

LE PRÉSIDENT :

Oui. Madame?

1380

Mme KARINE BOND :

Puis j'aimerais juste ajouter que, dans le fond, ça n'a pas répondu à ma question d'hier, dans le fond, qui était de : comment Mine Arnaud, avec cette étude-là, permet de cerner les

1385

impacts que je vais subir par rapport au bruit, par rapport, dans le fond, aux personnes qui ne sont pas atteintes de la même façon par rapport au bruit?

1390 Donc, jusqu'à maintenant, moi, j'estime que je n'ai pas eu de réponse à cette question. Je ne sais pas si vous êtes d'accord avec moi? Bien ça, c'est ma question d'hier, dans le fond. Je terminais en disant : est-ce que Mine Arnaud, dans le fond, est-ce que cette façon, est-ce que ça permet de... comment Mine Arnaud peut cerner tous les impacts sur ma santé?

1395 **LE PRÉSIDENT :**

Non, j'ai très bien compris votre question, mais c'est parce que je faisais une analogie avec James Bond qui sort son artillerie pour avoir une réponse de la commission. Est-ce que le suivi, Monsieur Biron, le suivi que vous avez l'intention de faire va permettre à madame Bond d'avoir une appréciation des impacts qu'elle va subir au niveau du bruit?

1400 **M. FRANÇOIS BIRON :**

1405 Alors, Monsieur le président, il va y avoir deux stations de mesure de bruit installées en permanence qui vont nous permettre de valider les activités de nos opérations et de s'assurer d'une conformité.

LE PRÉSIDENT :

1410 Vous allez les maintenir pendant combien d'années?

M. FRANÇOIS BIRON :

1415 Durant toute la vie de l'opération et ces données-là vont être transmises sur notre site web et aussi au comité consultatif et de suivi.

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous nous indiquer où elles seront situées?

1420 **M. FRANÇOIS BIRON :**

1425 Il faudrait vous présenter une carte à cet effet, Monsieur le président. Mais c'est du côté des résidences, à proximité de leur cour arrière.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça répond partiellement? Pas du tout?

1430

Mme KARINE BOND :

Je vous dirais non, parce que dans le fond, moi, peut-être que les données, je pense que c'est 49 et 42 décibels, comment il peut cerner que moi, 49 décibels, ça m'impacte ou ça ne m'impacte pas? Ma fille, 49 décibels, mon conjoint, mon voisin, les gens qui habitent là, le 49 décibels n'est pas subi de la même façon pour chaque personne, ce que l'Organisation mondiale de la santé dit, dans le fond. C'est ma question d'hier.

1435

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Julien, est-ce qu'il y a des informations, que ça soit de l'OMS ou d'autres organismes ou même de l'INSPQ qui indiquent qu'à 49 décibels, on peut observer des effets sur la santé?

1440

M. MICHEL JULIEN :

Non, mais comme je disais hier à cette question-là, c'est qu'il y a une étude en cours présentement à Malartic avec la direction de Santé publique puis l'INSPQ. Les résultats vont sortir cet automne, on pourra avoir des informations à ce moment-là, comment évaluer ce genre de chose là à partir des données qui vont sortir de là.

1445

LE PRÉSIDENT :

C'est une étude qui touche spécifiquement les effets?

1455

M. MICHEL JULIEN :

Oui, le bruit.

1460

LE PRÉSIDENT :

Les effets du bruit?

M. MICHEL JULIEN :

Oui, puis les effets sur la santé aussi, de différents paramètres de la manière.

1465

LE PRÉSIDENT :

1470 Est-ce que vous pourriez déposer le rapport dès qu'il sera produit?

M. MICHEL JULIEN :

1475 Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1480 **M. MICHEL JULIEN :**

De toute façon, on a reçu des informations de la part de la direction de Santé publique de l'Abitibi et puis on est en relation avec eux autres là-dessus pour suivre qu'est-ce qui en est parce que nous autres aussi, on a un mémoire à déposer.

1485

LE PRÉSIDENT :

Mais à votre connaissance, pour le moment, la revue de la littérature scientifique ne permet pas de prendre position?

1490

M. MICHEL JULIEN :

Il y a quelqu'un, à l'INSPQ, qui travaille sur une politique sur le bruit. Elle était supposée être déposée, elle n'est pas déposée, je peux me renseigner pour savoir où est-ce qu'on en est rendu puis qu'est-ce qu'il y a à l'intérieur de ça. Mais à ma connaissance, je ne pense pas qu'il y ait eu des suivis sur les impacts santé, comme tels, du bruit au Québec pour des projets.

1495

LE PRÉSIDENT :

1500 Et ailleurs dans le monde, à votre connaissance?

M. MICHEL JULIEN :

Ah, ailleurs dans le monde... là, comme je vous dis, je vais me renseigner auprès des spécialistes de l'INSPQ.

1505

LE PRÉSIDENT :

1510

D'accord. Merci. Oui, Monsieur Duquette?

M. MICHEL DUQUETTE :

1515

J'ai peut-être des éléments de réponse supplémentaires. J'ai les données de l'OMS sur les niveaux de bruit, il y a une recommandation pour la nuit d'un maximum de 45 décibels, donc sur 8 heures pour permettre le sommeil, un maximum de 50 dBA sur 16 heures pendant le jour pour éviter une gêne modérée, donc c'est le terme utilisé, et 55 dBA pendant 16 heures pour éviter une gêne grave, donc c'est les niveaux qui sont donnés par l'OMS.

1520

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie, Monsieur Duquette. Madame Bond, est-ce que vous voulez aller avec votre deuxième question?

1525

Mme KARINE BOND :

Oui, je vais y aller avec ma deuxième question.

1530

LE PRÉSIDENT :

Voyez comment je suis gentil, quand même.

Mme KARINE BOND :

1535

Oui, merci. Donc, ma deuxième question va comporter encore une question qui est sur le bruit. Dans le fond, lorsqu'une onde sonore effectue une réflexion sur une surface, une partie de l'onde est absorbée et transmise dans le matériau de cette surface, tout dépend de sa nature, tandis que le reste de l'onde est réfléchi par cette surface. D'une manière générale, plus un matériau est dense, même s'il est poreux, plus il contribue à augmenter la réflexion de l'onde sonore.

1540

Je me pose la question, est-ce qu'il y a une modélisation afin de mesurer, au niveau de la butte-écran, est-ce que cette butte-écran là pourrait modifier l'intensité du bruit en phase de construction et après la construction, en modifiant les ondes soit par réflexion en provenant des véhicules de la route 138 vers les résidences, et ensuite de la butte-écran vers les résidences, dans le fond. Je pense que vous me comprenez, là, une réflexion avec la butte-écran et le bruit de la route 138?

1545

1550 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Biron?

1555 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Monsieur le président, les simulations qui ont été effectuées, au niveau du bruit sonore, je demanderais à notre spécialiste, pour m'assurer de la qualité de la réponse, de me donner le détail au niveau de la butte-écran. J'invite monsieur Patrice Choquette, Monsieur le président, expert au niveau sonore de la firme Genivar.

1560 **M. PATRICE CHOQUETTE :**

1565 Bonjour, Monsieur le président. En fait, effectivement, les simulations qui ont été réalisées à l'intérieur du projet Mine Arnaud tiennent compte de différents phénomènes dont les réflexions multiples, parfois à cause justement de la raison, bien, la fosse étant concave et aussi les phénomènes de diffraction, donc le contournement des ondes sonores par-dessus de la butte-écran en tant que telle.

1570 Donc, pour ce qui est du bruit qui provient de l'intérieur de la fosse, celui-ci doit passer par-dessus la butte-écran qui est, dans le fond, dans la majorité, au maximum possible revégétalisée pour absorber, justement. Et, dans le fond, le changement de direction nécessaire pour le bruit de parcourir la butte permet une atténuation accrue. Pour ce qui est du bruit qui provient de la route 138 en tant que telle, si on était face à un mur parfaitement perpendiculaire et parfaitement réfléchissant, je serais d'accord avec l'opinion qu'il y aurait une réflexion, un phénomène d'écho.
1575 Mais étant donné la géométrie de la butte, l'inclinaison, la réflexion ne va pas ramener l'onde, mais va plutôt la projeter dans une autre direction.

LE PRÉSIDENT :

1580 Donc, reprenons la question différemment. Sans la butte, selon vous, votre avis d'expert, le bruit qui provient de la route 138, est-ce qu'il serait exactement le même? Plus fort ou moins fort?

M. PATRICE CHOQUETTE :

1585 Exactement le même.

LE PRÉSIDENT :

1590 Pour vous, la présence de la butte de change strictement rien du bruit provenant de l'ouest?

M. PATRICE CHOQUETTE :

En raison de la distance qui est là par rapport à la route 138, elle n'aura aucun impact sur la contribution sonore de la route 138.

1595

LE PRÉSIDENT :

Ça répond?

1600

Mme KARINE BOND :

Est-ce que ça a été modélisé ou c'est une interprétation?

LE PRÉSIDENT :

1605

Est-ce que ça a été modélisé, ça a été pris en compte?

M. PATRICE CHOQUETTE :

1610

Oui.

Mme KARINE BOND :

Ça a été modélisé l'effet de la route 138 sur la butte-écran?

1615

M. PATRICE CHOQUETTE :

Oui.

1620

Mme KARINE BOND :

Est-ce que vous pourriez me dire où exactement? Parce que je n'ai pas vu cette partie-là. J'ai vu la modélisation de l'intérieur de la fosse avec la butte...

1625

LE PRÉSIDENT :

Merci de m'adresser la question.

Mme KARINE BOND :

1630

Oui. Je m'excuse.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez déposé un document à cet effet?

1635

M. PATRICE CHOQUETTE :

Non.

1640

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pourriez le faire?

M. PATRICE CHOQUETTE :

1645

Oui, il n'y a aucun problème.

LE PRÉSIDENT :

1650

Très bien. Monsieur Biron, vers quel moment nous pourrions le recevoir? Je comprends que c'est déjà fait, là.

M. FRANÇOIS BIRON :

1655

Bien, si le document est disponible, nous allons le faire dans les meilleurs délais avant la fin de la cession de la commission, cette semaine.

LE PRÉSIDENT :

1660

D'accord, très bien. Merci. Merci, Madame Bond.

Mme KARINE BOND :

Merci.

1665

LE PRÉSIDENT :

1670

Madame Marjolaine Bezeau. Je pense que nous allons immédiatement prendre la décision de fermer le registre, il y a suffisamment d'inscriptions et bien honnêtement, terminer une deuxième soirée à 1 h, là, il n'y aura pas de pardon de la part de la sténotypiste, j'en suis certain. Alors, Madame Bezeau?

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

1675 Oui, bonjour. J'essaie de comprendre la projection, l'information qu'on a reçue tantôt concernant les capteurs d'air, toute l'analyse qu'il y a eu, et je me demandais si au niveau des particules fines des $PM_{2.5}$, est-ce qu'on a mesuré les niveaux de sources de proximité de la ville de Sept-Îles? C'est-à-dire la rue Retty, Place Ferland, la rue Arnaud.

1680 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Duquette, les échantillonneurs que vous avez utilisés pour caractériser la qualité de l'air...

1685 **Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

Des $PM_{2.5}$, les particules fines.

LE PRÉSIDENT :

1690 Des $PM_{2.5}$, donc pour échantillonner les particules fines inférieures ou avec un diamètre moyen de 2,5 microns, est-ce que ce sont des mesures ambiantes qui tiennent compte d'une contamination générale ou spécifique?

1695 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Bien, je vais demander à monsieur Pierre Walsh de vous répondre.

LE PRÉSIDENT :

1700 Monsieur Walsh, s'il vous plaît.

M. PIERRE WALSH :

1705 Oui. Monsieur le président, alors l'échantillonnage qu'il y a eu des $PM_{2.5}$, c'est essentiellement dans le parc Livingston.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

1710 Les sources de proximité de contamination, la route 138, les poêles à bois, l'industrie, les embruns marins sont proches de la station de Livingston?

M. PIERRE WALSH :

1715 Bien, n'étant pas de Sept-Îles, vous avez vu un peu la localisation où c'était, c'est
relativement dans l'ouest de la ville, à peu près au centre, je dirais, de gravité d'un ensemble
résidentiel, donc si vous me parlez de sources de proximité, on n'a pas mis d'échantillonneur à
1720 côté de la route 138 ni du côté de la rue Arnaud pour être sur le bord de la mer, il n'y en avait
qu'un seul, une seule station complète avec l'ensemble des paramètres en continu, les
paramètres des principaux polluants atmosphériques, elle était dans le parc Livingston.

LE PRÉSIDENT :

1725 Je pense que je vais reprendre votre question différemment. Vous nous avez présenté les
résultats de deux stations d'échantillonnage, est-ce que la variabilité des résultats vous permet à
vous, comme expert, de porter un jugement sur le niveau de variabilité qui peut exister dans
différents microenvironnements? Au fond, c'est ça votre question.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

1730 Exact. Exact.

M. PIERRE WALSH :

1735 C'est intéressant, mais comme je l'ai mentionné, c'était une analyse encore préliminaire de
l'ensemble des résultats. Je ne pense pas qu'on ait encore tous les résultats validés de $PM_{2.5}$,
donc c'est vraiment comme un « preview », disons, de l'ensemble des résultats. La variabilité
elle-même n'a pas été analysée, la seule chose qu'on peut constater, c'est que dans l'ensemble,
1740 c'est très faible. Et puis selon moi, c'est un jugement d'expert, d'après ce que je peux voir des
résultats, elle est assez faible, aussi, la variabilité, parce que le maximum n'est pas très élevé non
plus. Les centiles sont assez rapprochés. Donc par rapport à d'autres sources qui seraient
influencées par une source industrielle très importante, qui amènerait des pics de concentration
et des grands écarts, on n'a pas ça à Livingston.

LE PRÉSIDENT :

1745 D'accord, merci. Madame?

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

1750 Concernant, est-ce que... bien, dans la même ligne que je viens de poser concernant le
Canton Arnaud, est-ce que les deux stations de capteurs d'air ont mesuré les $PM_{2.5}$?

1755

LE PRÉSIDENT :

En fait, si j'ai bien compris, vous n'avez pas échantillonné? Monsieur Walsh, allez-y.

1760

M. PIERRE WALSH :

Il n'y avait qu'un seul échantillonneur de PM_{2,5}, il était à Livingston. On n'a pas échantillonné du tout du côté du Canton Arnaud.

1765

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

Ah, O.K.

1770

M. PIERRE WALSH :

Et il y avait un échantillonneur, qu'on appelle séquentiel, qui était sur la rue Gamache. C'est les deux stations qui ont été utilisées.

1775

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

On peut dire que l'air de Sept-Îles, en n'ayant pas les mêmes mesures, j'essaie de comprendre, les mêmes mesures des deux stations, une qui est proche de Retty, j'imagine, mais on ne mesure pas les mêmes choses, comment on peut dire que la qualité de l'air à Sept-Îles est bonne?

1780

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Walsh?

1785

M. PIERRE WALSH :

Oui, en fait, on mesure les mêmes choses dans un certain nombre de paramètres, parce qu'à Livingston et à Gamache, on a mesuré les particules totales en suspension, au même moment, on a mesuré les métaux, on a mesuré les composés organiques volatils. Donc, pour ces paramètres-là, les différences entre les deux stations n'étaient pas marquées.

1790

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

1795

O.K. Maintenant, pour le Canton Arnaud, il y a eu des capteurs d'air – je demeure dans le Canton Arnaud –, il y avait deux capteurs d'air. Est-ce qu'on a les résultats des échantillonnages? Est-ce que les PM_{2,5} ont été mesurées aussi aux deux?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron?

1800

M. FRANÇOIS BIRON :

Monsieur le président, monsieur Biron. Vous avez dit Miron, j'ai entendu Miron? Non? Je m'excuse.

1805

LE PRÉSIDENT :

Non, je peux faire des lapsus, remarquez, mais j'ai bien dit Biron.

1810

M. FRANÇOIS BIRON :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

1815

Mais je suis un peu nasillard.

M. FRANÇOIS BIRON :

1820

C'est l'heure tardive. Alors, Monsieur le président, on fait une vérification, j'ai demandé une vérification, je savais que la question viendrait, mais sûrement une des deux stations a tenu compte des 2.5 et les poussières totales. On me confirme que les deux stations ont mesuré les PM_{2.5}.

LE PRÉSIDENT :

1825

Et les résultats?

M. FRANÇOIS BIRON :

1830

Les résultats, la moyenne a été présentée à 11 microgrammes par mètre cube et réajustée par le ministère de l'Environnement à 15.

LE PRÉSIDENT :

1835

Ça répond, Madame?

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

Oui, merci.

1840

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Jacques Dupont?

1845

M. JACQUES DUPONT :

Bonsoir, Monsieur le président, Mesdames les commissaires.

LE PRÉSIDENT :

1850

Bonsoir, Monsieur.

M. JACQUES DUPONT :

1855

J'aurais une question. Monsieur Biron nous a dit que toute l'apatite qui va être transigée par circuit fermé, ça va limiter les poussières PM_{2,5}, et cetera, parce que c'est en circuit fermé. Est-ce que les stériles qui vont servir à construire la butte-écran et qui est un travail majeur, prenant une grande partie du matériel de la fosse, si on a modalisé la poussière lors de la construction de cette butte?

1860

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron?

1865

M. FRANÇOIS BIRON :

Lors de la construction, il n'y a pas eu de modélisation comme telle au niveau des émissions atmosphériques. Les modélisations ont été faites sur l'année 6 d'opération et l'année 10, lorsque des volumes importants sont déplacés. Pour la construction de la butte-écran, elle est composée du mort terrain qui va être prélevé pour avoir accès au socle rocheux, il va être profilé en butte et le centre va être constitué de matériel grossier, de stériles, qui provient de la fosse. Donc, la roche stérile, c'est beaucoup plus grossier, on parle d'en moyenne de 6 pouces à 24 pouces, donc ça génère moins de particules fines que le concentré, par exemple, d'apatite qui est beaucoup plus fin.

1875

LE PRÉSIDENT :

1880 Donc, je comprends que vous n'avez pas modélisé la contamination atmosphérique pendant les premières années?

M. FRANÇOIS BIRON :

1885 Durant la construction, ça n'a pas été modélisé. Par contre, durant l'année 1, 2 et 3, soit la fin de la construction de la butte-écran, ça a été inclus dans nos modélisations.

LE PRÉSIDENT :

1890 Et pourquoi vous ne l'avez pas produit pour la construction?

M. FRANÇOIS BIRON :

1895 Bien, en fait, je crois qu'au niveau de la modélisation des poussières atmosphériques, les volumes, je ne sais pas même si c'est possible de le faire à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

1900 Est-ce que vous pourriez nous apporter une réponse plus claire?

M. FRANÇOIS BIRON :

 Je vais vérifier avec notre expert à ce niveau-là.

1905 **LE PRÉSIDENT :**

 Oui. Les raisons pour lesquelles vous n'avez pas procédé à une modélisation pour les années de construction.

1910 **M. FRANÇOIS BIRON :**

 De construction, oui.

M. JACQUES DUPONT :

1915 Parce que vous savez, Monsieur le président, que lorsqu'on move du matériel tout le temps, on en charrie on en débarque avec les camions, tout le routage de ça, ça va...

1920 **LE PRÉSIDENT :**

J'ai très bien compris votre question.

M. JACQUES DUPONT :

1925 Vous avez bien compris?

LE PRÉSIDENT :

J'ai très bien compris.

1930 **M. JACQUES DUPONT :**

Bon, on s'entend. Merci Monsieur, on espère qu'on va avoir la réponse, merci.

1935 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. Monsieur Marc Fafard. J'aimerais vous rassurer aussi, parce que toutes les questions qui restent en suspens, les analystes les prennent en note et nous revenons constamment avec les mêmes questions pour s'assurer d'avoir les réponses.

1940 Donc, Monsieur Marc Fafard.

M. MARC FAFARD :

1945 Monsieur le président, Mesdames les commissaires, deux questions puis peut-être une précision sur ce qui a été dit ce matin concernant les ondes. On a parlé de normes en mètres par seconde, donc on a parlé de la vitesse de l'onde.

LE PRÉSIDENT :

1950 Millimètres/seconde.

M. MARC FAFARD :

1955 Millimètres/seconde, donc une vitesse. Mon point c'est que c'est une vitesse. La vitesse de propagation de l'onde est relative à la matière dans laquelle l'onde se promène. Donc, si on est dans l'eau, si on est dans la roche, si on est dans le sable, si on est dans d'autres choses, donc la vitesse va être modulée un peu par le médium qui va transporter cette onde-là.

1960 Quand on parle de choc ou de problème avec des vibrations, pour avoir travaillé un peu sur
le dossier de la centrale nucléaire de Gentilly et à Pointe Lepreau, les enjeux aussi à Pickering
avec les tremblements de terre, quand on parle de la force qui vient briser le système, si on veut,
ou le bâtiment, c'est l'accélération. On parle de... en anglais on dit le « peak ground
1965 acceleration ». Donc, l'accélération la plus forte au sol, sur la fondation, par exemple. Dans les
modes de construction, présentement, on parle d'environ... la gravité on la connaît, c'est une
accélération...

LE PRÉSIDENT :

Je pense que... Ça, c'est votre commentaire?

1970 **M. MARC FAFARD :**

Oui. Est-ce qu'on parle de force d'impact de la vibration en vitesse ou en accélération?
Pour moi, c'était des accélérations que j'aurais aimé entendre parler et non de la vitesse de
1975 propagation de l'onde.

LE PRÉSIDENT :

Bien, on peut poser la question au promoteur, si vous voulez.

1980 **M. MARC FAFARD :**

Bien, si vous croyez que c'est pertinent. Moi, je pense que oui, on devrait parler
d'accélération plutôt que de vitesse.

1985 **LE PRÉSIDENT :**

Bien sûr, bien sûr. Monsieur Biron?

1990 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Alors, Monsieur le président, je vous dirais que c'est une vitesse de déplacement de l'onde,
mais je demanderais à notre expert en dynamitage de vous préciser la réponse. Alors, monsieur
Pierre Groleau, qui est un expert dans les sautages de surface, sous-terrains et sous-marins pour
1995 des applications de travaux de carrière, de mine et de construction.

2000

M. PIERRE GROLEAU :

2005

Bonjour, Monsieur le président, Mesdames les commissaires. Au niveau des normes, les normes au Canada, au Québec en particulier, sont établies au niveau de la vitesse de l'onde sismique en millimètres par seconde. Monsieur a raison, il y a d'autres paramètres également à considérer.

2010

Si on travaille au niveau des normes qui sont américaines, eux ne travailleront pas avec l'accélération, ils vont travailler avec le déplacement, qu'on appelle la fréquence. Pour donner une figure représentative au niveau de la fréquence, je vais donner comme un exemple pour bien vulgariser le tout : si on prend une colonne de son où est-ce qu'on a un tweeter qui va émettre des hautes fréquences, on ne voit pratiquement pas de déplacement; les basses fréquences, on parle de tremblement de terre où le woofers, la basse de la colonne de son, va être sous des basses fréquences, on voit le déplacement. Lorsqu'on parle d'une mesure comme un tremblement de terre, on a des vitesses qui sont faibles avec des très basses fréquences où est-ce qu'on a des déplacements qui sont énormes, où est-ce qu'on a des bris, et cetera.

2015

2020

Dans le cas d'un sautage, d'un dynamitage où on va émettre des vibrations, les vibrations vont être avec des fréquences beaucoup plus élevées qu'un dynamitage. Puis je vous parlais de la norme américaine, les normes américaines vont tenir compte et de la vitesse et du déplacement en fréquence au lieu de travailler en accélération, mais l'accélération ou la fréquence sont parallèles.

2025

M. MARC FAFARD :

Oui.

2030

M. PIERRE GROLEAU :

Puis dans les normes qu'on a à respecter, à 12,7, en vertu des fréquences qui vont être transmises par un dynamitage qui sont relativement élevées, la norme de 12,7 n'est pas une norme où est-ce qu'on a une limite au niveau du bris. On parlait ce matin que pour créer des bris dans des plâtres, et cetera, ça prenait des vitesses beaucoup plus élevées, alors les normes qui sont actuellement de 40, qui sont prévues être recalibrées à 12, 7 millimètres, dans l'étude qu'on a faite, on a traité de la future norme qui va sous peu, probablement, être en vigueur.

2035

Puis ce que je voulais dire, c'est qu'à partir d'une vibration qui va être plus élevée à partir de la source, la vibration va s'atténuer avec la distance. Ça va réduire jusqu'à une distance X, puisque la vibration va devenir zéro. Les fréquences également vont partir élevées, puis avec la distance, vont s'abaisser.

2040

Alors, oui, on tient compte de la norme de 12,7, mais parallèlement avec les appareils de monitoring, de sismographe, on a les valeurs des accélérations et des fréquences également. Ces valeurs-là sont tenues en compte et on compose le tout, non seulement au niveau de la norme, mais en vertu des informations que monsieur demande.

2045

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Fafard?

2050

M. MARC FAFARD :

2055

Merci pour la précision. Donc, ma première question, on pourrait peut-être mettre la carte des parcs à résidus, combien de litres d'eau par jour vont percoler dans le bassin versant de la rivière Hall, puisqu'en dessous des résidus, on vient de constater qu'il n'y a aucune membrane imperméable et que le sol n'est pas si imperméable que ça, n'est pas imperméable complètement, donc combien de litres d'eau par jour vont s'écouler dans le sol en dessous des cellules?

2060

Bien entendu, je pense qu'on a probablement juste des chiffres pour les premières deux cellules puisqu'on ne semble pas avoir d'idée sur la composition du sol pour les quatre autres cellules, donc commençons avec ces deux premières cellules-là : si la première était pleine, un chiffre; si la deuxième était pleine, un autre chiffre, combien de litres par jour vont s'écouler d'eau non traitée évidemment.

2065

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron?

2070

M. FRANÇOIS BIRON :

En fait, Monsieur le président, les taux de percolation, c'est-à-dire le nombre d'eau que peut absorber le sol sous les parcs à résidus varie de 0,15 litre par mètre carré jusqu'à une valeur de 1,17 litre par mètre carré, par jour.

2075

Donc, comme les cellules sont surtout composées de résidus et que l'eau qui s'accumule en surface est au centre de la cellule et ne couvre pas l'entièreté de la cellule, on peut prendre un rayon de 100 mètres. Avec un rayon ce 100 mètres, on peut multiplier le nombre de mètres carrés par le taux de percolation pour avoir une idée, un volume d'eau, et il y a quand même...

2080

LE PRÉSIDENT :

Ce qui nous donnerait?

2085 **M. FRANÇOIS BIRON :**

2090 Ce qui donnerait, si on prend un million de mètres carrés, on pourrait parler, si on fait une moyenne entre 0,15 et 1,17... en tout cas, notre expert pourrait nous donner la précision sur le calcul utilisé. Alors, j'inviterais peut-être monsieur Simon Latulippe à nous donner la moyenne de
2095 taux de percolation utilisée dans l'étude, donc vous allez avoir le chiffre exact et j'ajouterais, Monsieur le président, qu'il y a des canaux qui vont capter l'eau qui va submerger autour de l'ensemble de chacune des cellules. Cette eau est repompée soit vers les cellules ou soit vers le bassin de sédimentation. Donc, combien d'eau va s'accumuler dans les bassins versants au-delà des canaux de captation d'eau?

LE PRÉSIDENT :

En fait, la question de monsieur Fafard...

2100 **M. MARC FAFARD :**

Oui, c'est à l'intérieur des cellules et non à l'extérieur, ce que monsieur Biron est en train de nous parler, là. Il nous amène en vacances.

2105 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Alors, je vous ramène à l'intérieur, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

2110 Merci de jouer mon rôle, Monsieur Fafard.

M. MARC FAFARD :

2115 Oui. Ça me fait plaisir, je suis habitué.

LE PRÉSIDENT :

2120 Donc, monsieur Fafard désire savoir c'est quoi la quantité d'eau qui va percoler en dessous de la cellule, des deux premières cellules?

M. FRANÇOIS BIRON :

Nous allons avec une carte à l'écran, aussi, les données.

2125

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2130

M. SIMON LATULIPPE :

Monsieur le président, Mesdames les commissaires, en fait, on s'attendait un petit peu à la question, moi je pense qu'elle avait été soulevée la semaine dernière, ça fait que j'ai fait des calculs. D'un autre côté aussi, concernant le taux de percolation, madame la commissaire tout à l'heure a abordé un petit peu le sujet, moi, je ne sais pas si ça vous intéresse, mais j'avais trois ou quatre slides qui montrent un peu la démonstration qu'on a faite pour le taux de percolation en vertu des exigences requises par les documents.

2135

LE PRÉSIDENT :

Pour le moment, je souhaiterais tout simplement que vous répondiez à la question.

2140

M. SIMON LATULIPPE :

D'accord. Donc, le débit de percolation qu'on a estimé dans la modélisation qui a été faite, pour le taux de percolation, il varie, comme on disait tout à l'heure, de 0,22 à 1,17. Ce que j'ai regardé, moi, si on prenait les deux extrêmes. En fait, on a pris – c'est pour l'ensemble des parcs à résidus, ce n'est pas seulement pour les deux premières années, parce qu'on a fait cinq autres forages au niveau des autres cellules, puis on a pris un taux moyen pour l'ensemble.

2145

2150

LE PRÉSIDENT :

La question de monsieur Fafard, c'est pour les deux premières cellules, pouvez-vous nous donner le taux de percolation?

2155

M. SIMON LATULIPPE :

Je n'ai pas la réponse pour les deux premières années, par contre, ça ne serait pas long à trouver, là.

2160

LE PRÉSIDENT :

2165 Les deux premières cellules.

M. SIMON LATULIPPE :

2170 Les deux premières cellules, bien, ça ne serait pas long à trouver, là. Je l'avais fait pour l'ensemble du parc à résidus, est-ce que je peux vous donner cette réponse-là?

M. MARC FAFARD :

2175 Non, puisqu'on n'a pas les données qui nous confirment le type de sol pour les quatre cellules.

LE PRÉSIDENT :

2180 Attendez un petit peu, là. Juste un instant. Madame Goyer?

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

2185 Ce que j'ai compris du dépôt des bilans hydriques, lorsque l'on voit l'eau qui peut s'exfiltrer des résidus et s'infiltrer sous les parcs à résidus, ce sont les données d'eau qui peuvent être en dessous des parcs à résidus qui ont été modélisées dans les bilans hydriques? Il y a eu trois modélisations de bilans hydriques, la dernière sur précipitation faible, précipitation moyenne et précipitation forte, est-ce que c'est un axe avec lequel on pourrait avoir une réponse? La quantité d'eau qui va sous les parcs?

2190 **M. SIMON LATULIPPE :**

Oui, oui.

2195 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Est-ce que c'est celle-là qu'on voit dans le bilan hydrique? J'essaie juste de voir, si j'avais une appréciation à ce sujet-là.

2200 **M. SIMON LATULIPPE :**

En fait, comme on disait tout à l'heure, le taux de percolation respecté, c'est le 3,3 litres par mètre carré par jour, ça fait qu'on a toujours travaillé avec ce chiffre-là. Si on veut le transposer en mètres cubes par jour pour avoir un volume global, il faut regarder en fonction de la superficie.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

2205

Bien, c'était la question.

M. SIMON LATULIPPE :

2210

C'est ça. Ça fait que moi, je l'ai fait pour l'ensemble du parc à résidus.

LE PRÉSIDENT :

2215

Écoutez, nous allons prendre une pause tout à l'heure, si vous voulez revenir avec les réponses exactes, vous pouvez faire le calcul pendant la pause puis nous revenir avec la réponse exacte. Monsieur Fafard, votre deuxième question?

M. MARC FAFARD :

2220

Parfait. Ma deuxième question porte sur les failles. Puis j'admets que je ne comprends pas beaucoup, puis j'aimerais vous remettre ce document-là, peut-être que vous le connaissez puis vous pourrez poser des questions ou demander...

LE PRÉSIDENT :

2225

Écoutez, nous avons commencé, madame Goyer, en fait, l'a fait tout à l'heure, nous avons commencé à poser un certain nombre de questions qui touchent la problématique de l'eau, appelons ça l'eau souterraine, plus particulièrement l'eau souterraine, puis également les dépôts meubles. Les failles, c'est un autre aspect qu'on voudrait toucher également, mais si on commence à le toucher maintenant, on en aura pour au moins trois quarts d'heure.

2230

M. MARC FAFARD :

2235

Il y aurait peut-être une question précise.

LE PRÉSIDENT :

Oui?

2240

M. MARC FAFARD :

Ce n'est pas clair, il semble au début, il y avait des failles horizontales et verticales puis plus on avance dans le projet, on dirait, moins qu'il y a de failles. C'est quand même un enjeu assez primordial pour l'eau du lac Rapide; une faille, ça pourrait être comme un tuyau, si on veut,

2245 quand on sait qu'autour de la baie de Sept-Îles, c'est un ancien volcan, ça s'est effondré, il y a eu des glissements de terrain, donc il y a des failles connues, on le sait qu'il y a des sols qui ont « shiré », si on veut, qui se sont séparés comme ça.

LE PRÉSIDENT :

2250 O.K. Votre question, ça serait quoi?

M. MARC FAFARD :

2255 Est-ce qu'il y a une modélisation crédible? Qu'est-ce qui nous garantit qu'il n'y aura pas une faille, un conduit entre le lac Rapide puis la fosse une fois qu'on sera beaucoup plus bas que le premier 30-40 mètres, là? À 400-300 mètres ou à 800 pieds, on est rendu où avec ça?

LE PRÉSIDENT :

2260 Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

2265 Alors, Monsieur le président, il y a une analyse structurale qui a été faite pour l'ensemble des failles à partir des 20 000 mètres de forage qui ont été exécutés sur l'ensemble du gisement. Aucun des forages exécutés, des forages de définition, qui est un carottage, n'a généré un volume d'eau. Donc, il y a certaines fractures de tension, qu'on appelle, qui ont été observées, et aussi quelques failles où il y a eu un certain déplacement minimum. Donc, l'ensemble des
2270 structures qui ont été observées, ce sont des failles de tension, des brisures sèches dans lesquelles il n'y a pas de conductivité, donc pas d'eau peut circuler ou de matériaux de remplissage qui ont rempli l'ouverture.

LE PRÉSIDENT :

2275 Madame Goyer?

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

2280 Effectivement, lorsque l'on regarde les résultats qui ont été déposés dans les différentes études hydrogéologiques, on voit que dans la zone de la fosse, il y a énormément de forages qui ont été faits, de prélèvements, d'analyses et on arrive à ces conclusions-là. Si on prend la dernière étude hydrogéologique, on relève l'analyse précise par quatre forages avec des tests, vous m'excuserez le nom, là, « plugger », et tout, où on arrive à des conductivités hydrauliques,
2285 dans les failles, qui sont quand même inférieures aux conductivités de la directive 019.

Les conclusions de votre étude à cet effet-là sont que le réseau... j'aimerais que vous les expliquiez, les conclusions de la quatrième étude sur le lien entre le réseau de fracturation de failles et la possibilité qu'il y ait des conductivités vers les nappes de certains bassins versants, vers certains bassins versants.

2290

M. FRANÇOIS BIRON :

Alors, la dernière étude, en fait, que nous avons demandée pour avoir l'information au niveau de cette conductivité entre le socle rocheux démontre qu'il n'y a pas de conductivité hydraulique entre les sols et qu'il n'y a pas non plus de structure qui permet de générer des volumes d'eau importants au niveau de la fosse.

2295

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Les forages sont quand même seulement sur et très près de la fosse. Alors, les liens hydrauliques entre les systèmes de fracturation dans les autres roches, cette étude-là permet-elle de le documenter?

2300

M. FRANÇOIS BIRON :

Exactement, Madame.

2305

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

En dehors de la fosse, les forages qui sont là permettent de documenter les liens hydrauliques entre les roches en présence et les bassins versants de la rivière Hall ou le bassin versant du lac Rapide?

2310

M. FRANÇOIS BIRON :

En fait, l'étude hydrogéologique nous a permis aussi de voir, avec l'approfondissement de la fosse, de voir le rabattement de la nappe et de voir s'il y avait des venues d'eau importantes, d'une part. Ça, ça n'a pas été observé. Les forages nous ont indiqué certaines structures, mais sans avoir de conductivité hydraulique.

2315

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Je sais que nous aurons l'occasion de revenir sur la question, ce que je vois sur la carte, je ne veux pas vous la faire représenter, mais les quatre nouveaux forages ont été faits très près de la fosse et non pas sous les parcs à résidus miniers et donc, les possibilités de conductivité, de réseau de fractures vers les bassins versants, vers le nord. Ce que j'essaie de voir c'est les

2320

2325

quatre nouveaux forages sont-ils représentatifs des couches rocheuses qui pourraient présenter des réseaux de fracturation qui pourraient alimenter des problématiques dans les bassins versants au nord?

2330

M. FRANÇOIS BIRON :

En fait, les observations au niveau des fractures ou de certaines failles n'ont pas démontré qu'il est possible d'avoir une connexion outre la fosse, à l'extérieur de la fosse, parce qu'il n'y a pas de structures majeures qui peuvent se prolonger au-delà des lignes hydroélectriques, au-delà de même, jusqu'au lac Rapide. Et s'il y avait une telle situation, un des trous de forage aurait intercepté une structure dans laquelle l'eau circule et nous aurions observé justement un débordement du trou de forage avec de l'eau, et ce qui n'a pas été le cas.

2335

2340

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Merci.

2345

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci Monsieur Biron, merci Monsieur Fafard. De toute façon, encore une fois, la Commission va revenir sur ce sujet-là probablement demain.

2350

M. MARC FAFARD :

Merci beaucoup.

2355

LE PRÉSIDENT :

On prend une dernière participante avant la pause, madame Linda Bouma.

2360

Mme LINDA BOUMA :

Bonsoir.

2365

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame.

Mme LINDA BOUMA :

2370 Bonsoir, Monsieur le président, Mesdames les commissaires, Mesdames, Messieurs. Mon
nom est Linda Bouma, je suis citoyenne et native de Sept-Îles. Alors, ma première question
tourne autour de l'air. Monsieur Zayed, vous êtes détenteur d'un doctorat en Santé publique,
option toxicologie de l'environnement. Si vous permettez, j'ai lu récemment un document qui a
été mis sur internet avec monsieur Antoine Coquard. Excusez, je suis vraiment nerveuse.

2375

LE PRÉSIDENT :

Non, non. Prenez votre temps, si vous voulez, on peut vous servir un verre d'eau.

2380

Mme LINDA BOUMA :

Ça va aller. Alors, monsieur Antoine Coquard a étudié à l'Université de Sherbrooke, il a fait
une maîtrise qui s'intitule *L'exposition aux poussières provenant d'une mine à ciel ouvert*.
Monsieur Coquard explique clairement qu'une mine à ciel ouvert a des impacts sur la qualité de
2385 l'air. Dans ce document, on parle surtout des PM₁₀ et des PM_{2,5} qui peuvent être transportés par
des vents de grandes distances. Par exemple, des poussières transportées par des vents de 10
kilomètres peuvent parcourir une distance allant jusqu'à 140 kilomètres. Alors, ça, ça me
préoccupe, même si je ne suis pas tout près de la mine, je demeure aux plages, puis je me sens
un peu préoccupée par ça.

2390

Alors, ma question est la suivante, j'aimerais savoir pourquoi le promoteur n'a pas inclus le
Lac des Rapides, notre eau potable, et tout le territoire de la ville de Sept-Îles dans son étude
d'impact?

2395

LE PRÉSIDENT :

Relativement à la dispersion des contaminants atmosphériques?

2400

Mme LINDA BOUMA :

Oui.

2405

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

2410

Alors, Monsieur le président, la zone d'évaluation qui a été évaluée au niveau de la modélisation est beaucoup plus grande que le site lui-même. Je voudrais peut-être inviter aussi monsieur Yvon Courchesne à vous préciser l'ampleur de la zone évaluée et où il a mis des capteurs pour s'assurer que les émissions atmosphériques peuvent se retrouver au-delà du site minier. Alors, il y a une évaluation qui a été faite sur un territoire beaucoup plus large pour s'assurer qu'il n'y a pas de dépassement de la norme de 120 milligrammes pour les poussières totales.

2415

LE PRÉSIDENT :

2420

Microgrammes, Monsieur Biron.

M. FRANÇOIS BIRON :

2425

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

2430

Microgrammes.

M. FRANÇOIS BIRON :

2435

Microgrammes, je m'excuse, je fais des lapsus régulièrement, ainsi que le 30 microgrammes par mètre cube pour les particules fines. Alors, monsieur Courchesne va nous présenter la zone d'évaluation de la simulation.

LE PRÉSIDENT :

2440

En fait, je pense qu'on peut y aller uniquement en réponse à la question, sans nécessairement aller dans une présentation. Est-ce que le Lac des Rapides a été considéré dans la modélisation que vous avez faite?

M. YVON COURCHESNE :

2445

Oui, Monsieur le président. Donc, le Lac des Rapides, il n'est pas en entier, il est en partie... on va à peu près jusqu'au niveau de la prise d'eau, un petit peu plus loin.

2450 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que le Lac des Rapides est situé sur l'axe des vents dominants?

2455 **M. YVON COURCHESNE :**

Pas vraiment. Les axes dominants sont plutôt est-ouest, donc sont... excusez-moi, mon micro était fermé, excusez-moi. Non, pas vraiment, ils sont plus orientés est-ouest, donc il est comme plus au nord des installations prévues de Mine Arnaud.

2460 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a des saisons plus spécifiques où l'axe des vents dominants peut effectivement amener des poussières du site jusqu'au Lac des Rapides?

2465 **M. YVON COURCHESNE :**

2470 Je peux regarder, j'ai fait une série de roses des vents pour différentes saisons, je peux peut-être regarder à quoi ça peut correspondre. Peut-être au niveau aussi de la dimension du territoire, au niveau de la modélisation, pour vous donner une certaine précision à ce qu'on fait, c'est que le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère s'applique, comme monsieur Biron l'a dit cet après-midi, à peu près à 300 mètres des installations qui sont prévues ou aux limites de la propriété. Donc, c'est dans ce cadre-là que, normalement, on fait une modélisation. Donc, on va chercher les installations plus, à peu près, de 300 mètres; s'il y a des résidences, des villages ou des chalets, des éléments sensibles, donc on ajuste un peu la grandeur du domaine de modélisation. Mais dans ce cas particulier là, on l'a agrandi pour atteindre... normalement, on est à peu près à 10 kilomètres par 10 kilomètres, puis dans ce cas-là, on est autour de... je crois que c'est 11 kilomètres par 15 kilomètres. Donc, c'est un peu plus grand que ce qu'on fait normalement dans les études.

2480 **LE PRÉSIDENT :**

2485 Est-ce que ça serait un travail lourd de modéliser la contribution de la mine en termes... sur le Lac des Rapides? C'est parce qu'hier, ça a été soulevé, cet aspect-là, surtout pour les substances acidifiantes ou acidogènes, mais là, ça sort avec les $PM_{2.5}$, est-ce que c'est possible d'avoir un exercice de modélisation de la dispersion du dépôt des poussières émises sur le site au Lac des Rapides?

2490

M. YVON COURCHESNE :

Bien, on a fait un calcul de déposition approximatif pour des retombées de poussière au Lac des Rapides.

2495

LE PRÉSIDENT :

Oui,

2500

M. YVON COURCHESNE :

Mais on ne parle pas des 2.5, on parle vraiment des particules totales.

LE PRÉSIDENT :

2505

Oui. Pourriez-vous nous donner une indication?

M. YVON COURCHESNE :

2510

Oui, j'ai une présentation, mais je peux vous le donner... O.K.

LE PRÉSIDENT :

2515

Pendant que vous cherchez – Monsieur Duquette, est-ce que dans ce cas précis, considérant la distance entre le site et le Lac des Rapides, est-ce qu'on pourrait considérer que le comportement des poussières totales telles qu'elles ont été modélisées peut être comparable ou extrapolé à des poussières fines?

M. MICHEL DUQUETTE :

2520

Monsieur le président, je demanderais à monsieur Jean-François Brière de venir répondre à cette question.

LE PRÉSIDENT :

2525

D'accord.

M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE :

2530

Bonsoir, Monsieur le président, Mesdames les commissaires. Est-ce que vous pourriez préciser un peu votre question? Je ne suis pas sûr de bien comprendre la nature.

LE PRÉSIDENT :

2535 Madame... attendez un petit peu. Madame Bouma, pardon, a dégagé l'importance qu'elle accorde et sa préoccupation plus spécifique par rapport aux poussières fines.

M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE :

2540 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2545 À l'effet que les poussières fines peuvent se déplacer sur de très grandes distances comparativement aux poussières totales.

M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE :

Oui.

2550 **LE PRÉSIDENT :**

2555 Alors, la question que je soulève, est-ce que les résultats de la modélisation réalisée par le promoteur pour les poussières totales pourraient être extrapolés à des poussières fines ou des poussières respiratoires?

M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE :

2560 Non, Monsieur le président, parce que, pour une raison très simple, c'est-à-dire que quand on fait des modélisations, généralement... en fait, dans la vraie vie, les particules grossières vont se déposer rapidement et donc, sur des grandes distances, elles vont être pratiquement absentes et il va ne rester que les particules fines qui, elles, peuvent être aéroportées sur de grandes distances.

2565 Par contre, dans les modélisations, dans les modèles, ce qu'on fait, c'est qu'on ne considère aucune déposition, pour être conservateurs; c'est comme un niveau de sécurité de plus. Donc, au lieu de déposer les particules grossières, on fait comme si elles ne se déposent jamais et demeurent dans l'air ambiant. Donc, on ne peut pas vraiment dire que la valeur, au Lac des Rapides, en particules totales, serait des particules fines, mais la modélisation peut nous donner le... on l'a, le chiffre, aussi, en termes de particules fines $PM_{2.5}$ au Lac des Rapides.

2570

LE PRÉSIDENT :

2575

Comment vous l'avez?

M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE :

2580

Bien, il y a un récepteur sensible qui a été ajouté à la modélisation, de mémoire, pour la prise d'eau du Lac des Rapides. Donc, ce n'est pas l'ensemble du lac.

LE PRÉSIDENT :

2585

Alors, Monsieur Biron?

M. YVON COURCHESNE :

2590

Effectivement, c'est que la donnée est en microgrammes par mètre cube et pas en tonnes par année, c'est la concentration.

LE PRÉSIDENT :

2595

Non, on parle de dépôt, on ne parle pas de concentration.

M. YVON COURCHESNE :

2600

En dépôt, on ne l'a pas sorti, ça, c'est sûr. Non. Ce qu'on a comme information actuellement, dans nos dossiers, c'est qu'en assumant, dans le fond, à partir d'une vitesse de déposition de particules totales de l'ordre d'à peu près un mètre par minute, on assume, en tenant compte de la superficie totale du Lac des Rapides, donc qui a à peu près 4 kilomètres carrés, donc on aurait environ 0,63 tonne de particules totales qui se déposeraient par année, sur le lac,

LE PRÉSIDENT :

2605

0,63?

M. YVON COURCHESNE :

2610

0,63, exactement.

LE PRÉSIDENT :

2615

Est-ce que vous pourriez faire l'exercice pour les particules fines?

M. YVON COURCHESNE :

2620

C'est parce que les particules fines, c'est considéré plus comme un gaz, si on veut. Ce n'est pas, on n'a pas de vitesse de déposition attirée à ce genre de particules là.

LE PRÉSIDENT :

2625

Mais à partir d'une caractérisation des poussières, ça ne vous permettrait pas d'apprécier la déposition à différentes forces?

M. YVON COURCHESNE :

2630

La seule chose qu'on pourrait faire, on pourrait peut-être établir un ratio entre les poussières totales et les particules 2.5 en disant : bien, en moyenne, ça représente tant de pour cent, puis ça nous donnerait un ordre de grandeur. Bien, vous pouvez poser la question à mon collègue.

2635

LE PRÉSIDENT :

Oui. Est-ce que l'établissement d'un ratio, ça serait quelque chose de vraisemblable?

M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE :

2640

Comme monsieur Courchesne l'indique, c'est un terrain glissant, je dirais, parce que c'est vrai que les particules fines n'ont pas vraiment tendance à se déposer. C'est pour ça qu'il n'y a pas, à ma connaissance, dans la littérature... ce n'est pas évident d'avoir une vitesse de déposition.

2645

2650

Dans le cas des particules totales, ce qu'on a fait, c'est qu'on a utilisé la modélisation pour obtenir une concentration au-dessus du lac et avec une vitesse de déposition, on est capable de faire un calcul de dépôts. Donc là, on est capable aussi de connaître la concentration au-dessus du lac en particules fines, mais comme on n'a pas de vitesse de déposition évidente, bien on ne peut pas vraiment faire le même calcul. Et là, prendre un ratio, encore là, c'est difficile parce que le ratio près de la source versus le ratio loin de la source ne sera pas le même parce qu'en chemin, il y a des particules totales qui se sont déposées.

2655

LE PRÉSIDENT :

Donc, il n'y aucune publication scientifique qui montre un dépôt de poussières fines?

2660

M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE :

Pas à ma connaissance.

2665

LE PRÉSIDENT :

Madame?

2670

Mme LINDA BOUMA :

Il ne faut pas oublier qu'on est à Sept-Îles, il y a beaucoup de vent à Sept-Îles. Alors, ça, c'est un gros facteur. Ma deuxième question, c'est au sujet du dynamitage. J'aimerais savoir, advenant les jours où les conditions météorologiques sont défavorables, que justifie un non-dynamitage? Qu'arrive-t-il si vous devez reporter au lendemain ou au surlendemain un dynamitage? Allez-vous doubler la charge ou même la tripler ou encore allez-vous dynamiter plus qu'une fois?

2675

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron, la question est claire.

2680

M. FRANÇOIS BIRON :

2685

Oui. Alors, dans certaines circonstances météorologiques, le dynamitage va être reporté : lorsque le plafond est bas, lorsque le couvert nuageux est bas et que les vents sont en direction de la municipalité de Sept-Îles. Donc, dans des cas spécifiques qu'on va observer avec notre station météo située au site de la mine, à ce moment-là, ce ne sont pas des conditions favorables à procéder à un dynamitage, donc on va le reporter lorsque les conditions vont être favorables, soit au lendemain ou au surlendemain.

2690

Pour maintenir notre production, Monsieur le président, ce qu'on fait, c'est qu'on accumule une certaine quantité de minerais sur un dépôt, et dans ces conditions-là, nous alimentons l'usine à partir de ce dépôt de minerais. Et lorsqu' on reprend les activités, à ce moment-là, c'est la mine qui alimente l'usine.

2695

LE PRÉSIDENT :

Donc, il n'y aura pas plus qu'un dynamitage par jour?

2700

M. FRANÇOIS BIRON :

Il n'y aura pas plus qu'un dynamitage par jour et on ne peut pas non plus doubler ou tripler la charge, dans le sens que les dynamitages sont contrôlés pour s'assurer qu'on respecte les vibrations. Donc, on travaille toujours avec les mêmes paramètres pour s'assurer que nos vibrations sont respectées.

2705

LE PRÉSIDENT :

Madame Bouma, ça répond?

2710

Mme LINDA BOUMA :

Oui.

2715

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

Mme LINDA BOUMA :

2720

Pour le document, je m'excuse, est-ce que je le remets à madame Poliquin?

LE PRÉSIDENT :

2725

Quel document?

Mme LINDA BOUMA :

Le document d'Antoine Coquard.

2730

LE PRÉSIDENT :

Ah oui, oui, bien sûr, vous pouvez le déposer, mais assurez-vous avec elle que la question des droits d'auteurs a été respectée.

2735

Mme LINDA BOUMA :

Je le recommande à bien du monde aussi.

2740

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

2745

Mme LINDA BOUMA :

Je le recommande aussi à bien des gens. Il est très, très intéressant.

LE PRÉSIDENT :

2750

Vous le recommandez à bien des gens? De toute façon, c'est une thèse de doctorat?

Mme LINDA BOUMA :

2755

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, elle est accessible.

2760

Mme LINDA BOUMA :

En formation en environnement, alors j'ai bien aimé.

LE PRÉSIDENT :

2765

Alors, merci, nous allons faire une pause.

Mme LINDA BOUMA :

2770

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2775

Merci à vous, Madame. Nous allons faire une pause de 15 minutes.

PAUSE

2780

LE PRÉSIDENT :

Alors, mesdames, Messieurs, considérant que demain matin, nous allons faire une sortie, une visite terrain, la séance de l'après-midi ne commencera pas à 13 h, elle va commencer à 13 h 30. J'appelle maintenant Monsieur Pier-Yves Fortier.

2785

M. PIER-YVES FORTIER :

Bonsoir, Monsieur le président.

2790

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur.

2795

M. PIER-YVES FORTIER :

Bonsoir Mesdames les commissaires. On parlait de vent, puis je trouvais ça particulièrement intéressant. Je vous demanderais, Monsieur le président, si c'est possible de faire afficher une carte qui afficherait, de façon générale, le projet, la ville, tout ça? Si c'est possible de faire afficher ça, s'il vous plaît?

2800

LE PRÉSIDENT :

Oui, bien sûr. Qui représente la ville de Sept-Îles avec le site?

2805

M. PIER-YVES FORTIER :

Oui, par rapport à l'emplacement du projet et tout ça avec, si possible, une orientation nord.

2810

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Biron, est-ce que c'est possible de projeter cette figure?

2815

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui, Monsieur le président, on va la chercher à l'instant et on va la projeter.

M. PIER-YVES FORTIER :

2820

Donc, pour éviter les préambules puis tout ça, je vous demanderais la permission, si je pouvais rapidement faire la description des vents dominants qui sont ici présents à Sept-Îles.

LE PRÉSIDENT :

2825

Pour qui?

M. PIER-YVES FORTIER :

2830

Pour vous, juste pour illustrer la fosse par rapport à la ville, par rapport aux vents dominants, de quoi est-ce que ça a l'air.

LE PRÉSIDENT :

2835

Bien, écoutez, nous avons l'information.

M. PIER-YVES FORTIER :

2840

Excellent. Donc, ce que j'aimerais savoir, c'est que dans l'étude d'impact, à la page 7.7, au niveau des vents, on parle de vitesse moyenne de vents de 12 kilomètres/heure et de 17 kilomètres/heure. Tel qu'il a été mentionné assez sommairement au préalable, c'est quand même des vitesses de vent qui sont relativement petites puis ici, à Sept-Îles, on est une place que c'est reconnu que c'est venteux. Comme dans ces derniers jours, c'est quand même agréable, il n'a pas venté, mais c'est une place qui est venteuse. Ça fait que dans le fond, ma question, Monsieur le président, c'est si les valeurs de vents qui sont utilisées pour les modélisations, s'il s'agit d'une moyenne ou des valeurs plus élevées et si ce sont des valeurs qui sont récentes.

2845

LE PRÉSIDENT :

2850

Quelles sont, Monsieur Biron, les valeurs relatives aux vents que vous avez utilisées dans la modélisation?

M. FRANÇOIS BIRON :

2855

Alors, pour les fins de modélisation, nous avons pris les années de référence que je vous ai mentionnées un peu plus tôt, Monsieur le président : 2004, 2005, 2006, 2007 et 2009 et ces cinq années totalisent plus de 43 000 données horaires météo avec la direction des vents. Et c'est l'ensemble de ces données-là qui ont été mises dans la modélisation, justement pour avoir la panoplie des vents qui proviennent de toutes les directions, en fonction des saisons, en

2860 fonction des différentes périodes de la journée également, parce que les vents changent entre le
matin et le soir, donc tout ça a été tenu compte dans la modélisation.

LE PRÉSIDENT :

2865 Merci Monsieur Biron. Monsieur?

M. PIER-YVES FORTIER :

2870 Excellent, merci. J'aimerais savoir aussi si, dans la modélisation, on a tenu compte d'un
phénomène qui se produit ici en période hivernale qui s'appelle la glace? Effectivement, sur la
photo qu'on peut voir, dans les deux lignes droites qu'on voit, 7 et 9,3 kilomètres, quelques mois
par année, c'est recouvert de glace complètement, parce que ce n'est pas un endroit qui est
fréquenté par la navigation commerciale. Donc, la banquise s'établit puis reste là pour quelques
2875 mois. Donc, dans le fond, j'aimerais savoir si le fait que ça soit une surface dure, la glace, si ça,
ça a été tenu compte aussi dans les modélisations pour les mois hivernaux?

LE PRÉSIDENT :

2880 Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

2885 Toutes les conditions météo, autant en hiver qu'en été, ont été tenues compte au niveau
des températures, au niveau du couvert de la neige, pour les périodes hivernales et les
précipitations aussi. Tout ça, c'est modélisé dans le modèle pour obtenir les résultats qu'on
connaît.

LE PRÉSIDENT :

2890 Pour répondre plus spécifiquement à la question de monsieur, est-ce que la glace dans la
partie de la Baie a été prise en compte?

M. FRANÇOIS BIRON :

2895 Je dirais, les conditions hivernales et on me confirme que oui, spécifiquement la glace a
été tenue compte, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2900 Merci.

M. PIER-YVES FORTIER :

Merci beaucoup.

2905

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. Monsieur Bertrand Lessard. Bonsoir, Monsieur.

M. BERTRAND LESSARD :

2910

Bonsoir, Monsieur le président. Bonsoir, Mesdames, Messieurs. Je suis un homme en vacances, je suis de passage à Sept-Îles, je suis un citoyen, un ex-citoyen de Malartic, maintenant je suis rendu Valdorien, parce que j'ai été expulsé bien malgré moi de la ville de Malartic.

2915

Ce qui fait que je suis assis ici ce soir, c'est que j'ai su qu'il y avait un BAPE. Je suis arrivé ici dans un endroit de villégiature extraordinaire; les gens sont souriants, accueillants, le paysage est magnifique. Là, je me suis informé un petit peu, bon, de ce qui se passait ici, puis on m'a parlé de mine d'apatite; on me parle de mine d'apatite qui va tasser un ZEC, qui va perturber la vie de certaines personnes. On me parle de 5 000 citoyens qui sont contre le projet, qui ont signé pour avoir un référendum puis que ça n'a pas passé, je veux dire, on me dit des choses.

2920

Moi, j'arrive ici, je peux vous dire, vous garantir que je vais revenir dans cinq ans, minimum, pour voir si les gens sont encore souriants, si les poissons sont aussi bons, si les animaux sont heureux, s'il y a autant de goélands, et cetera, si l'eau est aussi bonne. Bon, voilà. Ça, c'est un préambule qui me fait du bien, parce que j'en perds le souffle.

2925

LE PRÉSIDENT :

Bien, je vois bien votre émotion, là.

2930

M. BERTRAND LESSARD :

Oh, oui, oui. Puis ma femme devait venir parler puis...

2935

LE PRÉSIDENT :

Mais pour l'enlever, passez donc aux questions, ça va être plus simple.

2940

M. BERTRAND LESSARD :

2945 Voilà. Bien merci au BAPE d'exister. Merci infiniment, comme disait une collègue que
j'aime beaucoup, madame Kirouac. Comme elle, j'ai fait au-delà de 1600 kilomètres pour venir
vous remercier d'être là présentement. Remercier aussi les gens, les personnes qui démontrent
une combativité, c'est-à-dire qui essaient d'être compris, qui essaient de chercher, qui sont à la
recherche de vérités. Puis comme j'ai dit au BAPE à Malartic, je ne suis pas un batailleur, je ne
suis pas un combattant, mais j'ai promis à mes enfants de ne pas lâcher prise, puis on n'est peut-
2950 être pas riches, mais on veut garder notre dignité.

Ceci dit, il y a eu beaucoup de questionnement sur ci, sur ça, moi j'aimerais questionner et
avoir la réponse de la Ville et aussi du « prometteur » – quand je dis prometteur, j'aime les jeux
de mots, ça fait promettre, prometteur, mais je sais que c'est promouvoir, je lui souhaite bonne
2955 chance – au niveau du plan d'urgence, je demanderais à la Ville de ne pas répondre juste oui ou
non, est-ce qu'un plan d'urgence a été prévu, est-ce qu'il est à jour? Parce que j'ai été échevin à
la Ville de Malartic dans les années 2000, le plan d'urgence était complètement désuet, c'était
presque Abraham qu'il fallait appeler sur un téléphone à roulette, maintenant... en tout cas. Est-ce
que le plan est à jour du côté de la Ville? Est-ce qu'un plan est prévu du côté de la mine, du
2960 prometteur, et est-ce que les infrastructures, ici, parce que c'est quand même assez loin – je me
suis dit, s'il faut qu'ils fassent venir une van avec des tubes pour retenir les déchets, ça va
prendre du temps –, est-ce que tout est prévu, dans le sens du plan d'urgence, du côté de la
Ville, de la mine, est-ce que c'est arrimé aussi? C'est bien beau essayer d'appeler une mine, si le
crayon n'a pas de mine, tu effaces.

2965 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Clements, est-ce que le projet de mine vous a amené, au niveau de la Ville, à
élaborer ou à modifier un plan d'urgence?

2970 **M. DENIS CLEMENTS :**

À cette étape-ci, Monsieur le président, on a eu des premières discussions avec les gens,
les promoteurs, mais le projet n'est pas tenu compte dans le plan de mesures d'urgence
2975 actuellement en vigueur.

LE PRÉSIDENT :

2980 Si le projet devait être autorisé, est-ce que l'intention de la Ville est d'élaborer un nouveau
plan d'urgence ou un plan d'urgence spécifique pour la présence de la mine et des accidents qui
pourraient découler de la présence de la mine?

M. DENIS CLEMENTS :

2985

Oui, bien à même titre qu'on le fait avec les compagnies minières, avec Hydro-Québec pour les projets de barrage, ça fait partie des éléments sur lesquels on a discuté. Les promoteurs parlaient de la Table municipalité entreprises qui est en place, c'est un des éléments qui a été discuté lors de la dernière ou l'avant-dernière rencontre, à savoir de nous fournir de l'information pour qu'on puisse adapter ou mettre à jour, si on veut, notre plan de mesures d'urgence en tenant compte des futurs besoins que le promoteur pourrait avoir.

2990

LE PRÉSIDENT :

2995

Cette élaboration du plan de mesures d'urgence, est-ce que vous allez y associer les acteurs principaux comme les pompiers?

M. DENIS CLEMENTS :

3000

Comme dans tous les événements, Monsieur le président, de la façon que nous on fonctionne, la Ville de Sept-Îles, le plan de mesures d'urgence, les éléments d'information – on s'entend que le plan lui-même n'est pas remis à jour à tous les ans –, mais toute l'information, à savoir c'est qui les personnes-ressources, les éléments par rapport, exemple, à de l'hébergement potentiel, les lieux d'hébergement et tout ça, à tous les ans, nous, on fait une mise à jour de cet élément-là.

3005

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Biron, est-ce que vous avez élaboré un plan de mesures d'urgence?

3010

M. FRANÇOIS BIRON :

3015

Alors, le plan comme tel n'est pas encore élaboré, mais je vous réfère à l'étude d'impact, Monsieur le président, à la page 15-45, où on indique déjà un sommaire d'un plan d'urgence qui va être constitué. Alors, pour nous, Mine Arnaud, c'est essentiel d'avoir un plan d'urgence. Il va y avoir un premier plan qui va être établi pour la période construction et un deuxième plus élaboré pour la période des opérations qui va tenir compte de l'ensemble des risques des opérations.

LE PRÉSIDENT :

3020

Monsieur Duquette, est-ce que pour vous, l'absence d'un plan de mesures d'urgence, dans le cadre du rapport d'étude d'impact qui a été déposé, c'est quelque chose d'observable et d'acceptable?

M. MICHEL DUQUETTE :

3025 Monsieur le président, les plans d'urgence qui sont demandés par la directive au niveau de
l'étude d'impact est un plan d'urgence préliminaire. Le plan d'urgence pour la phase construction
va être exigé au dépôt du premier CA, donc le premier certificat d'autorisation de construction et
3030 le plan d'urgence pour la phase exploitation de la mine va être exigé lors de la demande du
certificat d'autorisation pour l'exploitation de la mine.

LE PRÉSIDENT :

3035 Très bien. Monsieur Clements, est-ce qu'il y aurait quelque chose de spécifique, de prévu
pour le Canton Arnaud?

M. DENIS CLEMENTS :

3040 Oui, puis comme je vous mentionne, Monsieur le président, exemple, si on prend un petit
peu plus loin, il y a un barrage qui est SM2, donc on tient compte des réalités de chacun des
secteurs, dépendamment de l'endroit où l'activité a lieu. Donc oui, on en tient compte, ce n'est
pas quelque chose de général, on tient compte vraiment des réalités de chacun des secteurs.

LE PRÉSIDENT :

3045 Monsieur Gagnon, pour la MRC, on constate que certaines villes, certaines MRC ont établi
une certaine distance minimale à respecter entre, par exemple, un parc éolien et les résidences
les plus proches. Est-ce que pour vous, c'est une préoccupation, surtout quand vous voyez une
mine être à peu près à 800 mètres des résidences les plus proches? Mais en dépit du fait que
3050 vous aviez dit hier que ça respectait le schéma d'aménagement, est-ce que vous avez l'intention
ou est-ce que ça serait pensable que la MRC se penche sur les distances minimales à respecter,
non seulement en fonction d'une mine, mais de toute industrie, de toute implantation d'industrie?

M. PHILIPPE GAGNON :

3055 Dans le cadre de l'élaboration d'un schéma d'aménagement, que ça soit en révision ou en
modification, on peut effectivement mettre des normes concernant les contraintes anthropiques,
ce qu'on appelle les contraintes anthropiques, donc les contraintes qui sont reliées aux activités
humaines. Donc, c'est dans la *Loi sur l'aménagement*, donc c'est un pouvoir qui n'est pas
3060 obligatoire, mais qu'on peut effectivement tenir compte de certains usages qui pourraient être
contraignants.

3065

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça a été discuté à la MRC?

3070

M. PHILIPPE GAGNON :

Pas encore, ça n'a pas été discuté à la MRC, non. Pas encore.

3075

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Voilà.

3080

M. BERTRAND LESSARD :

J'ai droit à une deuxième question?

3085

LE PRÉSIDENT :

Oui, bien sûr.

3090

LE PRÉSIDENT :

Très court.

3095

M. BERTRAND LESSARD :

Très court? Bon, bien je n'en ferai pas. Bien, je n'en ferai pas... dernièrement, aux nouvelles, on a su, bon, qu'il y a eu des accidents de train qui ont fait des dommages irréparables. Là, hier, dans la présentation, on parlait de la voie ferrée qui va être déviée ici, puis qu'il va y avoir deux courbes assez prononcées, quand on dit assez prononcées, je pense qu'elles étaient vraiment assez prononcées, mais ma question, plutôt, va du côté des explosifs. C'est une question que j'avais posée en 2009 au BAPE à Malartic, puis on me regardait avec des yeux bizarres, mais je vais vous les redire : le type d'explosifs que vous allez utilisés, Monsieur le président, est-ce que ce sont des explosifs TNT ou des explosifs modernes de type émulsion? Vous savez ce que je veux dire?

3105

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3110 **M. BERTRAND LESSARD :**

3115 Qui contiennent des nitrates de potassium ou de sodium avec du diesel, qu'on m'a dit de dire, parce que j'ai parlé avec des gars de mine, ils me disaient que c'est du diesel avec du nitrate de ta-ta-ta, mais le transport de ces matières, que je considère des matières dangereuses, parce qu'en contact avec l'eau, ça risque de faire justement du NO₂, dioxyde d'azote. On a des preuves à Malartic, quand il y a des sautages, quand ça prend trop de temps à faire le sautage, il y a une accumulation d'eau et lors des sautages, ça fait un nuage orange – même un daltonien le discerne, je peux vous le prouver – puis, bon, je veux savoir le tonnage, comme le cyanure, comment est-il transporté? Puis les matières dangereuses comme les nitrates puis, en tout cas, 3120 fabriquer l'explosif en question, s'ils le font ici ou s'ils le font venir déjà prêt? Parce que dans la présentation, hier, j'ai vu un petit détail que peut-être c'est anodin pour certaines personnes, les explosifs sont à l'épreuve de l'eau; donc peut-être qu'ils sont déjà faits, mais quand ils les font sur place, le danger c'est qu'il y ait de l'eau, là.

3125 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Biron?

3130 **M. BERTRAND LESSARD :**

Je veux savoir la quantité puis comment, est-ce par avion, par camion, par train, par bateau, comment ça vient ici ces matières-là?

3135 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

3140 Alors, Monsieur le président le type d'explosifs, c'est 100 % émulsion. Donc, c'est des explosifs de nouvelles générations qui se consomment entièrement. Lorsqu'ils détonnent, ils sont brûlés à 100 %. Ce type d'explosifs là arrive en vrac par camion, livré par le fournisseur et j'aimerais peut-être utiliser la présence de notre expert ce soir, parce qu'il ne sera pas ici demain, pour vous expliquer comment va se faire le transport des explosifs pour s'assurer de la sécurité 3145 des gens de la municipalité de Sept-Îles, du Canton Arnaud, et de nos propres employés

également qui vont opérer à la mine. Donc, c'est une priorité pour nous de s'assurer que tout le processus est très sécuritaire et très contrôlé.

LE PRÉSIDENT :

3150

Le tonnage annuel, Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

3155

Le tonnage...

M. BERTRAND LESSARD :

3160

Journalier, même.

LE PRÉSIDENT :

Ou journalier?

3165

M. FRANÇOIS BIRON :

Bien, le nombre de tonnes d'explosifs sur une base annuelle va varier entre 5 000 et 5 800, environ, selon le volume de roches à déplacer.

3170

LE PRÉSIDENT :

Qui seraient transportées par combien de camions?

M. FRANÇOIS BIRON :

3175

Je vais laisser l'expert vous donner les détails à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

3180

Très bien.

M. PIERRE GROLEAU :

3185

Rebonsoir, Monsieur le président, Mesdames les commissaires. Dans l'étude que nous avons faite au niveau de l'utilisation des explosifs commerciaux, nous avons tenu compte des points que monsieur apporte; l'explosif utilisé va être un explosif en vrac qui ne sera pas

3190 entreposé à la mine, mais qui va être sur une livraison quotidienne. C'est un explosif qui est sécuritaire dans la mesure où – je donne à titre d'exemple, dans les explosifs, on a des explosifs qui vont être sensibles à des détonateurs et des explosifs qui vont être sensibles à des renforceurs. Le type d'explosif qui va être utilisé, c'est un explosif, si on met un détonateur dans le produit, on fait sauter le détonateur, le produit ne détonne pas, ça prend des interfaces qui sont des renforceurs. Le détonateur fait sauter le renforceur, le renforceur fait sauter la colonne d'explosifs.

3195 Au niveau de ce que monsieur parle, au niveau des fumées NOx, c'est lorsque la détonation du produit, puis on parle de produits extrêmement rapides, on parle d'un explosif qui détonne à une vitesse de 5,5 kilomètres par seconde, ça fait que c'est excessivement rapide. Lors d'un sautage, un explosif, il n'y a pas de fumée NOx ou orange, puis la beauté de ces mauvaises fumées-là c'est que, comme vous dites, c'est des fumées qui sont facilement visibles, 3200 qui sont détectables à l'œil. C'est-à-dire que lorsque le produit est chargé, ce qui va créer des fumées NOx, c'est la contamination, comme monsieur parlait, la contamination de l'eau qui va venir contaminer l'explosif.

3205 Une des problématiques qu'on a rencontrées dans les productions de fumée NOx, et puis je confirme ce que monsieur disait également, c'est lorsqu'on a des temps de chargement très longs entre le temps où est-ce qu'on va charger le produit, qu'on va procéder à sa mise à feu. Sur des cas particuliers, on a des temps de chargement avant la mise à feu qui sont trop longs, alors le produit est à risque d'être contaminé par l'eau.

3210 Dans le cas de l'exploitation de Mine Arnaud, qui est une mine qui est différente de celle dont monsieur parle, il n'y a pas d'ouverture souterraine sous Mine Arnaud avec laquelle on doit composer pour faire la conception des sautages. Tout ça pour dire que dans le meilleur des mondes, on fait le chargement du produit le matin, à la fin du quart de jour, on procède à la mise à feu.

3215 On le mentionnait tout à l'heure, que dans l'éventualité ou de conditions géologiques défavorables, le sautage pouvait être reporté au lendemain, ou surlendemain dans certains cas. Ces conditions-là, le produit qui est utilisé est 100 % résistant à l'eau. Alors, on est en mesure de... puis lorsqu'on parle de contamination de l'eau qui va apporter une contamination dans 3220 l'explosif, on parle quand même de temps de chargement qui vont durer sur des périodes de mois. Ça ne sera pas une application comparable dans l'application de Mine Arnaud.

LE PRÉSIDENT :

3225 Combien de camions par jour?

M. PIERRE GROLEAU :

3230

Dans les quantités, ça va dépendre des camions qui vont être fournis par le manufacturier d'explosifs. Puis si je peux juste apporter... probablement que ça va être une livraison, dans le maximum, deux, de ce qui est prévu.

LE PRÉSIDENT :

3235

Par jour?

M. PIERRE GROLEAU :

3240

Par jour. J'avais un point aussi que je voulais apporter, quand je disais que le produit était sécuritaire...

LE PRÉSIDENT :

3245

Attendez un petit peu, je vais juste poursuivre ma question.

M. PIERRE GROLEAU :

3250

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce qui arrive si un camion renversait?

3255

M. PIERRE GROLEAU :

3260

Si un camion renverse, bien, la réponse que j'allais vous stipuler fait allusion à ça. C'est que les produits qui sont livrés ne sont pas des explosifs comme tels. Pour avoir une substance explosive, la matrice d'émulsion, on doit incorporer un sensibilisateur à l'intérieur du produit. C'est-à-dire que lorsqu'on procède au chargement de l'explosif, dans le trou de forage, c'est à ce moment que le sensibilisateur est ajouté à la fabrication du produit pour que le produit devienne un explosif dans le trou. Si vous parlez d'un renversement, quelque chose de la sorte, il y a une récupération environnementale à faire du produit, évidemment, mais le produit qui est à récupérer n'est pas un explosif, il n'est pas sensibilisé.

3265

LE PRÉSIDENT :

Madame Drapeau?

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

3270

Les voyages viennent d'où?

M. FRANÇOIS BIRON :

3275

Alors, les voyages, il y a déjà un fournisseur installé à l'est de Sept-Îles qui peut nous alimenter. Donc nous, on va procéder par appel d'offres, ce fournisseur va être sollicité ainsi que d'autres, et le choix va se porter sur des considérations de délai de livraison, de prix et de divers facteurs, mais en général, on peut présumer que le fournisseur va être installé à Sept-Îles.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

3280

O.K.

M. FRANÇOIS BIRON :

3285

J'aimerais ajouter une précision aussi. Dans la question de monsieur, il a parlé de cyanure; il n'y a pas de cyanure dans l'opération de Mine Arnaud. Alors, ce n'est pas comparable à l'opération que vous avez mentionnée un peu plus tôt,

M. BERTRAND LESSARD :

3290

C'est bien, mais est-ce que je peux rajouter une virgule à ce que vous dites?

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

3295

Oui, tout à fait, je compléterai après.

M. BERTRAND LESSARD :

3300

Oui? Si le fournisseur de ce produit-là est à l'est de Sept-Îles, lui, d'où vient sa production? Est-ce qu'il prend la route 138 à partir de Québec? Je vous dis ça, parce que c'est la première fois que je viens ici, puis je vous dis que je ne voudrais pas être chauffeur de camion l'automne ou l'hiver, là.

M. PIERRE GROLEAU :

3305

Les livraisons sont effectuées soit par bateau, ou soit par rail, par wagon de chemin de fer.

3310

LE PRÉSIDENT :

Madame, Drapeau?

3315

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

Le produit, le sensibilisateur que vous appelez, c'est sous quelle forme? C'est liquide ou solide?

3320

M. PIERRE GROLEAU :

C'est une solution liquide qui est ajoutée au produit. Lorsque c'est chargé à l'intérieur du trou, il y a une réaction chimique qui dure à peu près 15 minutes où est-ce que les particules liquides vont développer ce qu'on appelle des bulles d'air.

3325

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

O.K. Puis cette solution-là est transportée comment? À part?

3330

M. PIERRE GROLEAU :

Elle est transportée à part. Bien, le camion de livraison a cette substance-là dans un compartiment carrément isolé à l'extérieur du produit.

3335

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

Et seul, comme produit, est-ce qu'il présente un certain danger lors du transport?

3340

M. PIERRE GROLEAU :

Je ne suis pas chimiste, puis je ne pourrais pas vous dire exactement la dangerosité de ce produit-là, mais ça serait quelque chose qui serait à vérifier. Mais c'est des produits commerciaux qui sont utilisés depuis plusieurs années sur des bases régulières, ça fait qu'il y a des standards au niveau des camions. C'est important qu'ils soient fabriqués par des manufacturiers reconnus en explosifs, il y a des standards assez élevés au niveau des pressions de développement dans le système de pompage, température, et cetera. De ma connaissance, ça fait 30 ans que je travaille... j'ai travaillé pendant 17 ans pour des compagnies manufacturières d'explosifs, ça fait 30 ans que je suis dans le domaine, de ma connaissance, il n'est pas arrivé d'incidents graves; puis je vous dirais que ce n'est pas le fruit du hasard, les normes sont strictes puis les standards sont élevés, avec raison d'ailleurs.

3350

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

O.K. Vous pouvez vérifier tout de même?

3355

M. PIERRE GROLEAU :

Oui.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

3360

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3365

Merci, Monsieur.

M. BERTRAND LESSARD :

Je vous remercie beaucoup.

3370

LE PRÉSIDENT :

Madame Johanne Roussy.

3375

Mme JOHANNE ROUSSY :

Bonjour, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

3380

Bonsoir, Madame.

Mme JOHANNE ROUSSY :

3385

Bonjour, Mesdames les commissaires. Moi, je viens dans un tout autre registre que ce qui est chimique et air et eau et pollution, je viens plutôt parler d'acceptabilité sociale; aussi, de la confiance qu'on peut avoir entre les citoyens puis les différentes parties. J'ai des questions à poser là-dessus.

3390

Moi, je suis née ici, à Sept-Îles, juste un minipréambule – c'est un peu énervant être ici! – je suis née ici, puis il y a des personnes que je vois qui sont à ma droite, une personne entre autres,

3395 que j'ai toujours vu comme une personne, en tout cas dans les dernières années, qui a essayé de travailler, puis c'est normal, à essayer de vendre un projet de mine dans le secteur de Mine Arnaud. Cette même personne-là, il y a deux ans, a quitté son travail pour une corporation qui s'appelle Développement économique Sept-Îles, mais dans ce temps-là, je pense que ça s'appelait Corporation de développement industriel, et s'est vu offrir, en tout cas, si je peux ne pas trop m'éterniser, mais s'est vu offrir un travail à la Ville comme adjoint au directeur – monsieur Clements. Mais moi, il y a deux ans, c'est là que j'arrive, c'est important ce que je vais vous dire.

3400 **LE PRÉSIDENT :**

Il faut que ça soit dépersonnalisé, Madame.

3405 **Mme JOHANNE ROUSSY :**

Ah, O.K.

LE PRÉSIDENT :

3410 On ne peut pas prendre une question personnalisée.

Mme JOHANNE ROUSSY :

3415 Bien, la personne, excusez, je l'ai nommée, mais que voulez-vous, c'est fort dans l'émotion parce que...

LE PRÉSIDENT :

3420 Mais je vais voir si j'accepte la question.

Mme JOHANNE ROUSSY :

3425 Ah, d'accord. O.K. Alors, je ne sais pas comment présenter ça, mais moi, ça me fait drôle de voir certaines personnes qui sont assises à la place de la Ville quand je les ai vues changer les diapositives, la soirée, la première soirée de consultation populaire, pour Mine Arnaud. Puis quand j'ai demandé à cette personne-là : « Mais qu'est-ce que vous faites là? Vous êtes un petit peu comme en apparence de conflit d'intérêts. » Bien, cette personne-là m'a dit : « J'ai bien le droit de faire du bénévolat où je veux. » Mais sauf qu'on savait que cette personne-là a agi pour faire la promotion pour Mine Arnaud, puis maintenant, elle est assise là comme presque unique
3430 personne qui répond pour la Ville.

3435 Alors, moi, ça m'émet des doutes, surtout... puis là, voilà ma question. C'est que tout ça, ça
m'amène à me poser la question : comment ça se fait que je m'en vais souper avec mon monde
ou qu'on va déjeuner puis qu'on voit des napperons qui sont payés par nos taxes, à nous, les
citoyens – parce que c'est difficile, on est dans une relation de confiance avec nos élus, avec
3440 Mine Arnaud – puis là, on voit que nos taxes servent à payer, moi, ce que j'appelle de la
propagande qui est seulement un côté de la médaille? Puis je vois des gens, des gens qui
migrent de poste pour pouvoir presque... moi, ça me donne l'impression que c'est des gens qui
facilitent l'entrée, puis je ne vais pas me faire aimer en parlant de ça ici, mais sauf que ça, c'est
une chose qui, dans le processus d'acceptabilité sociale, comme il n'y a pas de normes, bien
j'aimerais qu'on m'explique ça, premièrement. J'aimerais qu'on m'explique pourquoi ça, ça arrive
encore?

LE PRÉSIDENT :

3445 Je peux vous dire que tous les membres de la Commission l'ont constaté.

Mme JOHANNE ROUSSY :

3450 O.K.

LE PRÉSIDENT :

3455 Parce que je ne sais pas si nous avons été dans le même restaurant ou plusieurs
restaurants l'ont, mais nous l'avions remarqué. J'aimerais savoir, Monsieur Biron, est-ce que ces
napperons sont financés par Mine Arnaud?

Mme JOHANNE ROUSSY :

3460 Non, c'est par Développement économique Sept-Îles.

LE PRÉSIDENT :

3465 Juste un instant, Madame.

Mme JOHANNE ROUSSY :

Ah, excusez-moi.

3470 **LE PRÉSIDENT :**

Juste un instant. Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

3475

Monsieur le président, les napperons, ce n'est pas une initiative du tout de Mine Arnaud.

LE PRÉSIDENT :

3480

D'accord. Monsieur Clements, c'est initiative de la ville de Sept-Îles?

M. DENIS CLEMENTS :

3485

Non, pas du tout. C'est une initiative de Développement économique Sept-Îles.

LE PRÉSIDENT :

On peut adresser la question directement à cet organisme, mais cet organisme est financé par qui?

3490

M. DENIS CLEMENTS :

Par la municipalité, Monsieur le président. Mais il y a un conseil d'administration autonome.

LE PRÉSIDENT :

3495

Non, s'il vous plaît. (S'adressant aux gens dans la salle). Est-ce que cet organisme est totalement autonome ou il est sous la direction de la Ville?

M. DENIS CLEMENTS :

3500

Non, il est complètement autonome. Il y a un conseil d'administration.

LE PRÉSIDENT :

3505

Et présidé par qui?

M. DENIS CLEMENTS :

3510

Monsieur Luc Dion qui s'est présenté hier.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme JOHANNE ROUSSY :

3515

Et aussi Martial Lévesque.

M. DENIS CLEMENTS :

3520

Bien, il y a des élus. Je vois... il y a des élus. Il y a 15 membres sur le conseil d'administration, en tout cas, si ça n'a pas changé depuis trois ans, parce qu'il y a trois ans, j'ai quitté puis je n'ai plus été sur ce comité-là.

LE PRÉSIDENT :

3525

Quel est le rôle de cet organisme?

Mme JOHANNE ROUSSY :

3530

Ah, ça fait trois ans?

LE PRÉSIDENT :

3535

S'il vous plaît madame. Quel est le rôle de cet organisme?

M. DENIS CLEMENTS :

3540

Bien, l'organisme, c'est une corporation de développement économique, le rôle de la corporation, c'est de favoriser le développement économique de la ville de Sept-Îles.

LE PRÉSIDENT :

3545

Est-ce qu'il y a des dimensions promotionnelles comme celles-ci, qui peuvent en faire partie, selon vous?

M. DENIS CLEMENTS :

Bien, ça s'est déjà fait auparavant dans d'autres projets, oui.

3550

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Donc vous, vous avez... est-ce que cet organisme vous a informé de cette démarche?

3555

M. DENIS CLEMENTS :

Pas du tout, Monsieur le président.

3560

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Je pense, Madame, qu'on ne peut pas aller plus loin, on a eu les réponses qu'il fallait.

3565

Mme JOHANNE ROUSSY :

J'ai une deuxième question. Non, mais c'est ça, mais il fallait quand même en parler.

3570

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

3575

Mme JOHANNE ROUSSY :

Puis l'autre question, c'est est-ce que le BAPE peut recommander fortement qu'il y ait, une fois pour toutes, une tentative de mesure d'acceptabilité sociale pour un projet?

LE PRÉSIDENT :

3580

Encore une fois, la commission a toute la latitude pour faire les recommandations qu'elle veut bien faire.

3585

Mme JOHANNE ROUSSY :

Oui? O.K.

3590

LE PRÉSIDENT :

Absolument.

3595

Mme JOHANNE ROUSSY :

Mais plus précisément, en fait, de profiter du bon ordre qui se passe à Sept-Îles ici, puis du fait que les citoyens sont assez éveillés ici pour pouvoir dire, bien, on serait mûrs en ce moment pour faire un processus d'acceptabilité sociale, comment l'établir à ce moment-là? Est-ce que c'est par référendum, est-ce que c'est par sondage ou je ne sais pas?

LE PRÉSIDENT :

3600 De toute façon, je peux vous dire une chose. Il y a toujours, dans tous les rapports de toutes les commissions du BAPE un chapitre qui reflète assez fidèlement, je dirais, les préoccupations des citoyens. Mais par ailleurs, la commission va puiser ici et là, certains aspects de ces préoccupations autour desquels elle va bâtir une argumentation, donc elle va en faire des enjeux, finalement, pour émettre certains avis au gouvernement. Mais les préoccupations citoyennes seront toujours, font toujours partie des rapports.

3605 **Mme JOHANNE ROUSSY :**

3610 Parce que ce qu'on a remarqué depuis cinq ans, c'est que le mot « acceptabilité sociale » existe, il semble avoir un poids qui n'est pas tout à fait placé au niveau de la *Loi sur les mines*, mais ça semble être la seule porte d'entrée, pour nous, les citoyens, de pouvoir dire quelque chose, mais il n'y a aucune mesure qui nous est proposée. Alors, c'est là que je me dis, pourquoi on ne serait pas tous intelligents collectivement à ce moment-là pour dire, bien, servons-nous-en de ce processus-là qui est en train de se faire, là.

3615 **LE PRÉSIDENT :**

3620 C'est malheureux qu'on ne soit pas déjà à la deuxième partie de l'audience, parce que je vous aurais posé comme question, et vous pouvez y réfléchir, de nous indiquer c'est quoi, pour vous, l'acceptabilité sociale. Mais ça, évidemment, ce n'est pas l'objet de la rencontre, mais si jamais vous présentez un mémoire et que vous revenez sur cette thématique, ça sera certainement l'objet d'un échange entre vous et la commission.

Mme JOHANNE ROUSSY :

3625 D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, Madame.

3630 **Mme JOHANNE ROUSSY :**

Est-ce que je remets ça?

3635 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez le déposer à madame Poliquin.

Mme JOHANNE ROUSSY :

O.K. Merci.

3640

LE PRÉSIDENT :

Nous n'avons pas pensé en prendre un, mais vous pouvez le déposer à madame Poliquin.

3645

Mme JOHANNE ROUSSY :

Excusez, il y a du Ketchup dessus, mais...

LE PRÉSIDENT :

3650

Madame Geneviève Otis.

Mme GENEVIÈVE OTIS :

3655

Bonjour Monsieur le président, bonsoir mesdames les commissaires.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame.

3660

Mme GENEVIÈVE OTIS :

3665

C'est vrai que c'est stressant venir s'asseoir ici. Ma première question est toute simple, sans préambule. En respectant les objectifs environnementaux de rejets à la quinzième année du projet, j'aimerais avoir combien de tonnes de solides par année sont rejetées à l'embouchure du ruisseau Clet?

LE PRÉSIDENT :

3670

À l'embouchure de?

Mme GENEVIÈVE OTIS :

3675

Du ruisseau Clet.

LE PRÉSIDENT :

3680

Monsieur Biron. Quand vous dites, en respectant les objectifs environnementaux de rejets, ça veut dire en prenant le maximum autorisé?

Mme GENEVIÈVE OTIS :

3685

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3690

D'accord. Pour l'ensemble des substances?

Mme GENEVIÈVE OTIS :

Pour l'ensemble des substances.

3695

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

3700

Monsieur le président, cette figure existe peut-être, je ne l'ai pas sous la main pour vous la présenter maintenant, mais je peux faire une recherche et vous revenir à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

3705

Pendant la journée de demain?

M. FRANÇOIS BIRON :

3710

Demain.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

3715

Mme GENEVIÈVE OTIS :

Demain soir?

LE PRÉSIDENT :

3720

Demain soir, Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

3725

À votre convenance.

LE PRÉSIDENT :

3730

En fait, si c'est demain, écoutez si c'est demain, on peut garder la question pour demain soir, si c'est pour vous permettre d'être présente.

Mme GENEVIÈVE OTIS :

3735

Oui, tout à fait, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

3740

Mme GENEVIÈVE OTIS :

Deuxième question, en lien avec la première : est-ce qu'il y aura des métaux et du phosphore qui seront rejetés, toujours à l'embouchure du ruisseau Clet, et si oui, quelle quantité par année?

3745

LE PRÉSIDENT :

Donc, est-ce qu'il y a des métaux et du phosphore qui seront rejetés dans le ruisseau Clet, Monsieur Biron?

3750

M. FRANÇOIS BIRON :

3755

Oui, Monsieur le président, il y a une certaine quantité de phosphore qui est déjà présente dans l'eau du ruisseau Clet, et aussi dans l'effluent final, il va y en avoir une certaine quantité. Pour les données spécifiques du phosphore ainsi que de l'ensemble des métaux, je peux vous revenir demain soir avec les données factuelles.

3760 **LE PRÉSIDENT :**

Ça vous va, Madame? Bien, vous restez sur votre appétit, mais vous aurez la réponse.

3765 **Mme GENEVIÈVE OTIS :**

Parfait. Donc, je reviendrai demain.

LE PRÉSIDENT :

3770 S'il vous plaît.

Mme GENEVIÈVE OTIS :

3775 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. Monsieur Maurice Guérin.

3780 **M. MAURICE GUÉRIN :**

Bonsoir.

3785 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur.

M. MAURICE GUÉRIN :

3790 Ça serait pour, quand il parlait, monsieur Fafard a parlé tantôt des trous qu'ils ont creusés, la Mine Arnaud, mais il n'y a rien qui nous dit que – ils ont creusé à une place puis ils ont creusé à une autre place, mais la mine est tellement grande qu'il n'y a rien qui nous dit qu'il n'y aura pas de faille. On a eu la preuve à SM3, quand ils ont fait les turbines. C'était des ingénieurs qui étaient là aussi, puis ils ont percé des trous, puis ils ont dit : « Tout est correct, on fait la turbine
3795 ici. » Puis ils ont frappé des failles.

LE PRÉSIDENT :

3800 Très bien. Alors, ma collègue, madame Goyer a déjà abordé le sujet, peut-être que je vais lui laisser la possibilité de poursuivre son questionnement puisque vous lui donnez une occasion.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

3805 Merci, Monsieur le président. Quand vous posez la question des fers, vous parlez d'horizon de fer comme de la magnétite?

M. MAURICE GUÉRIN :

3810 Non, non, non, quand ils vont être rendus à 300 pieds, 400 pieds, 800 pieds, il n'y a rien, il n'y a pas un ingénieur qui est capable de dire qu'il n'y aura pas une faille, puis que le lac Rapide ne se videra pas là. Il n'y a personne qui est capable de dire ça. Ils n'ont même pas été capables de dire si les maisons, ici, à Sept-Îles, les ingénieurs, qu'elles n'allaient pas caller.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

3815 Excusez-moi, j'ai mal entendu. J'avoue que l'heure commence à affecter mon audition. La question des failles, c'est ça?

M. MAURICE GUÉRIN :

3820 Oui.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

3825 Oui, à 300-400 pieds. Effectivement, j'aimerais bien que, si vous pouviez élaborer sur la question des failles en très grande profondeur. Quand même, c'est 250 pieds sous le niveau de la mer que sera le plus profond de...

LE PRÉSIDENT :

3830 Excusez-moi. D'abord on va corriger, c'est 240 mètres de profondeur.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

3835 Oui, excusez-moi.

LE PRÉSIDENT :

3840 Madame parlait des pieds en dessous du niveau de la mer, donc j'imagine qu'elle parlait de 150 mètres au-dessous du niveau de la mer qu'elle essayait de convertir en pieds, mais c'est vrai qu'avec le système linéaire et impérial, on devient tout mélangé. Donc, madame Goyer, si vous voulez poursuivre?

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Merci. Les forages que vous avez faits récemment, à quelle profondeur ce sont-ils rendus?

3845

M. FRANÇOIS BIRON :

Alors, Monsieur le président, la densité de forage représente une maille de 50 mètres par 50 mètres. Et dans les extrémités, disons l'extrémité est, nous avons couvert avec une maille de 50 par 100 mètres sur une distance de 3,5 kilomètres par 800 mètres de large. Les trous les moins profonds sont d'environ 80-90 mètres et les plus profonds vont jusqu'à 240 et 300 mètres, de façon à couvrir l'ensemble du gisement. Et je dois vous indiquer, Monsieur le président, que les trous sont forés non pas verticalement, mais ils sont forés pour traverser perpendiculairement le dépôt. Donc, on va chercher, à partir de la surface, du socle rocheux, jusqu'à la base du dépôt et on continue à forer pour s'assurer que la base est bien, le contact est bien établi entre le dépôt d'apatite et les roches magnétites qui sont dans le fond du dépôt. Donc, on va chercher l'interface pour être sûr qu'on est bien au bon endroit.

3850

3855

Donc, avec une telle couverture et avec une telle densité de trous, on parle de 20 000 mètres de forage, c'est quand même énorme, ce qui nous a permis de vérifier le nombre de failles ou la possibilité de failles dans le gisement. Il y a une faille qui a été investiguée plus en détail, c'est celle qui correspond au ruisseau Clet. Le ruisseau Clet, on le voit en surface, c'est une dépression et l'eau circule à la surface et, aussi, il peut y avoir une possibilité de circulation d'eau si le matériel de remplissage est déplacé à l'intérieur de la faille.

3860

3865

Donc, nous avons foré perpendiculairement pour connaître un peu plus davantage le type de faille. Donc ça, c'est une structure majeure. Dans le reste du dépôt, ce que nous avons observé, ce sont des fissures de tension, donc des immenses blocs, lorsque le massif s'est refroidi, qu'ils ont craqué, tout simplement craqué, oui, et qui se sont... soit certains ont enfoncé légèrement, donc ça a créé une dislocation, mais une dislocation qu'on appelle sèche. Donc, il n'y a pas de matériau de remplissage à l'intérieur et il n'y a pas possibilité de circulation d'eau. Donc, ces failles-là où les fractures sèches ont été inventoriées, nous connaissons où elles sont, de la surface jusqu'en profondeur.

3870

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Est-ce qu'il y avait, outre la présence de fractures sèches, avez-vous rencontré d'autres types de fracturations ouvertes, ou obtenu des résultats de circulation d'eau?

3875

3880

M. FRANÇOIS BIRON :

3885

Très peu, Madame la commissaire, sauf dans le ruisseau Clet où nous avons trouvé du matériel de remplissage, que nous avons analysé, et à un autre endroit beaucoup plus mineur complètement à l'est, sur une courte distance, il y a une autre structure de courte distance.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

3890

D'accord. Et pour le reste du réseau de fracturations de failles mineures, mais ouvertes, sur le reste du territoire où seront établis les parcs à résidus miniers, est-ce que vous avez de l'information?

M. FRANÇOIS BIRON :

3895

À ce niveau-là, au niveau de l'information en profondeur dans le socle rocheux, nous prévoyons, dès le mois de janvier 2014, ce qu'on appelle une campagne de condamnation. Le but a deux objectifs : vérifier s'il y a présence de minerais ou de métaux dans le secteur et aussi, s'assurer de l'homogénéité du massif rocheux à cet endroit.

3900

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

3905

Est-ce que vous parlez d'un forage de condamnation autour, concernant la fosse et la continuité du gisement?

M. FRANÇOIS BIRON :

3910

Non, ça, c'est sous le parc à résidus.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Sous le parc à résidus?

M. FRANÇOIS BIRON :

3915

Oui, seulement.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

3920

D'accord. En fait, c'est la question que soulève monsieur m'amène à vouloir évaluer les liens hydrauliques par rapport au rabattement, et donc, et le rabattement lui-même par rapport aux amenées d'eau qui peuvent soit venir de la Baie de Sept-Îles et amener des intrusions

3925 salines, ça serait un premier aspect qu'on pourrait explorer, puis l'autre aspect c'est s'il y a des
conductivités hydrauliques liées au réseau de fracturations de failles, est-ce que ça peut avoir
une incidence sur les habitats fauniques, dans le sens de toute la question de la réduction de la
quantité d'eau qui alimente la surface, donc le support aux habitats fauniques? En fait, toute la
conductivité hydraulique a été questionnée à de nombreuses reprises, je pense.

3930 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui. Madame la commissaire, nous avons déposé toute la documentation à cet effet avec
la dernière étude hydrogéologique, dont la modélisation va suivre en septembre et c'est une
préoccupation importante pour nous, parce qu'on ne veut pas se retrouver dans une situation où,
3935 par exemple, l'eau de la Baie de Sept-Îles va s'infiltrer massivement dans la fosse.

Donc, les résultats de l'étude hydrogéologique confirment qu'il n'y a pas de conductivité
hydraulique entre la Baie de Sept-Îles et la fosse, même à 140 mètres de profondeur sous le
niveau de l'eau. De même qu'il n'y a pas d'infiltration massive d'eau en provenance du mur nord,
3940 du côté des lignes hydroélectriques et en direction du lac Hall, de façon importante. Donc, il n'y a
pas de réseau de fractures développé suffisamment pour amener des conductivités hydrauliques
importantes.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

3945 Est-ce que vous pourriez préciser le nombre de forages additionnels qui constituent la
dernière étude? Additionnels.

M. FRANÇOIS BIRON :

3950 Vos me parlez des forages qui ont été réalisés en 2012?

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

3955 Je parle de ceux qui font l'objet du document qui a été déposé. Le dernier en liste. La
dernière étude hydrogéologique dont on a eu dépôt au début de la séance.

M. FRANÇOIS BIRON :

3960 Oui, je vais vérifier le nombre exact de forages, mais il y a eu un certain nombre de forages
et les fameux tests de pompage également qui y sont associés.

3965

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Mais le nombre de trous additionnels.

3970

M. FRANÇOIS BIRON :

Je vais, l'information est déposée, mais je vais vous la sortir pour l'amener demain.

3975

LE PRÉSIDENT :

O.K. Vous ne pourriez pas la fournir immédiatement?

3980

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

C'est quatre, mais enfin, je vais laisser répondre le promoteur.

3985

M. FRANÇOIS BIRON :

J'aimerais mieux vous confirmer le chiffre exact demain, si vous permettez.

3990

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

D'accord. En fait, vous dites, dans la dernière étude hydrogéologique qu'il n'y a pas de lien hydraulique qui pourrait amener à déduire une possible intrusion saline en provenance de la Baie de Sept-Îles, compte tenu des matériaux qui sont rencontrés. Cependant, dans l'avant-dernière étude hydrogéologique, vous faites mention d'une couche d'argile continue, appréciée par vos experts, mais on n'a pas de référence sur comment vous avez évalué la couche d'argile continue qui ferait cette impossibilité de conductivité. C'est-à-dire on dit, dans certaines modélisations, on dit : on a pris l'expertise technique que nos experts ont à leur disposition, qui présume que la conductivité est telle, et l'épaisseur, à un autre endroit dans un autre rapport, on dit : bon, bien, l'épaisseur, elle est présumée 10 mètres. Dans un autre rapport, on voit : l'épaisseur, elle est connue 10 mètres, mais on n'a jamais une référence précise sur comment on a établi cette épaisseur d'argile et sa continuité.

3995

4000

M. FRANÇOIS BIRON :

Effectivement, nous avons déposé cette information qui consiste en des essais géophysiques que nous avons procédé pour avoir le profil exact de l'épaisseur des matériaux entre le sol et le socle rocheux.

4005

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

D'accord. Je vous remercie.

4010

LE PRÉSIDENT :

Madame Drapeau?

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

4015

Juste une petite question. Vous parliez d'une faille à la hauteur du ruisseau Clet, à quelle hauteur en fait au niveau du ruisseau Clet?

M. FRANÇOIS BIRON :

4020

La faille correspond exactement au lit du ruisseau Clet. La dépression...

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

4025

O.K. Dans le sens...

M. FRANÇOIS BIRON :

4030

Dans le sens nord-sud, oui.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

O.K. Merci.

4035

LE PRÉSIDENT :

Alors, votre deuxième question?

M. MAURICE GUÉRIN :

4040

Ma deuxième question, c'est au courant des camions qui se promènent, ils ont dit qu'ils allaient mettre de l'eau, qu'ils allaient arroser. Mais il y a quatre saisons à Sept-Îles, au Québec. Comment est-ce qu'ils vont faire l'automne puis le printemps, arroser, puis ils vont faire patiner les camions ou quoi? Ils vont mettre des skis en dessous des camions?

4045

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, je pense que vous pouvez poser votre question sans ironie. Monsieur Biron?

4050

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui, nous sommes conscients qu'il y a quatre saisons et mon expérience dans les mines depuis bientôt plus de 40 ans m'indique que nous avons développé des techniques pour contrer les saisons. Alors, l'été on arrose avec de l'eau, évidemment, on peut ajouter aussi une solution de calcium pour agglomérer les particules et avoir l'arrosage plus efficace; on peut poursuivre jusqu'à l'automne, jusqu'au gel, et par la suite, il s'agit de travailler avec des granulas de l'ordre de 2 pouces, soit 2 pouces nets, qu'on étend sur les voies de circulation de façon à avoir une bonne surface d'adhésion entre les pneus des camions et, justement, s'assurer qu'on ne génère pas de poussières durant les périodes d'hiver. Donc, le granulas est étendu sur une base régulière, pour s'assurer d'avoir les conditions optimums et éviter justement d'avoir des situations dangereuses au niveau de la santé et sécurité lorsqu'il neige ou lorsqu'il y a des conditions de glace spécifiques.

4055

4060

LE PRÉSIDENT :

Voilà Monsieur, merci beaucoup.

4065

M. MAURICE GUÉRIN :

J'en aurais une dizaine à poser encore.

4070

LE PRÉSIDENT :

Oui. Mais vous pouvez vous réinscrire, mais ça sera demain. Soazig LeBreton? Louise Gagnon?

4075

Mme LOUISE GAGNON :

Bonsoir.

4080

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame Gagnon.

4085

Mme LOUISE GAGNON :

4090 J'ai compris, d'une question d'hier, qu'il y avait un seul effluent. Il y aurait un seul effluent, c'est le ruisseau Clet. Il n'est pas supposé sortir d'autres choses que ce qui sort par le ruisseau Clet. Je prends ça pour acquis. Le bassin d'accumulation a une capacité de 250 000 mètres cubes d'eau, je veux savoir, il faut une pluie de combien de millimètres pour que le bassin soit à pleine capacité la quinzième d'année d'exploitation? Vous savez, le bassin d'accumulation, le
4095 bassin de polissage, là, comme c'est lui qui va ramasser l'eau, la quinzième année, bien, en fait, toute l'eau d'à peu près tout ce qui est parc à résidus, ça va tout passer par le bassin de polissage avant de sortir par le ruisseau Clet.

LE PRÉSIDENT :

4100 Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

4105 Le principe du bassin de polissage, c'est effectivement de recevoir toute l'eau qui est recueillie sur le site et cette eau-là va servir à deux fonctions : alimenter notre usine de traitement d'eau pour l'usine de procédé, et aussi l'eau d'usage sur le site. Et le surplus est évacué. Alors, si vous me demandez le volume ou la quantité d'eau pour les 15 ans ou à l'année 15, si je comprends?

4110 **Mme LOUISE GAGNON :**

À la quinzième année.

4115 **M. FRANÇOIS BIRON :**

À la quinzième année?

Mme LOUISE GAGNON :

4120 Oui.

M. FRANÇOIS BIRON :

4125 Il faudrait vérifier avec le bilan hydrique, mais ce n'est pas un volume qui est accumulé, spécifique, là. C'est toute l'eau... en fait, il faut prendre le débit, il faut regarder le bilan hydrique pour voir les...

LE PRÉSIDENT :

4130

Monsieur Biron, est-ce que c'est possible de fournir l'information ponctuelle?

M. FRANÇOIS BIRON :

4135

En fait, l'information se trouve dans le bilan, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

4140

Est-ce que vous pourriez la fournir?

M. FRANÇOIS BIRON :

4145

Je vais vérifier avec notre expert, monsieur Latulippe, de façon à vous donner l'information exacte. Monsieur Simon Latulippe?

LE PRÉSIDENT :

4150

Est-ce que vous avez l'information, Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

La question est un petit peu ambiguë, est-ce que c'est l'eau durant toute l'année?

Mme LOUISE GAGNON :

4155

Non. C'est par exemple une pluie d'été ou ça pourrait se rendre jusqu'au mois de décembre, comme en décembre 2010, il a plu beaucoup. De l'eau pour arroser les chemins, dans ce temps-là, vous n'en avez pas besoin, il pleut, il pleut, il pleut. Je veux savoir combien d'eau, une pluie de combien de millimètres qu'il faut qu'il tombe pour ramasser... parce que là, il y a un seul effluent. Vous nous dites toujours qu'il y a un seul effluent, ça fait que c'est l'eau de tout l'ensemble qui va sortir par le bassin de polissage, qui va sortir par le ruisseau Clet. Ça prend une pluie de combien de millimètres, 30 millimètres, 40?

4160

M. FRANÇOIS BIRON :

4165

Pour remplir le bassin?

4170

Mme LOUISE GAGNON :

Remplir le bassin à pleine capacité?

4175

M. FRANÇOIS BIRON :

4180

Je ne sais pas si l'information a été calculée dans ce sens-là. Ce que nous avons prévu dans la conception des parcs à résidus, c'est que les cellules ont une capacité également d'absorption, avant de faire déborder notre bassin de sédimentation. Alors, s'il y a une pluie de l'ordre de, on prend un exemple, de 30 millimètres pendant 24 heures, il y a une certaine quantité d'eau qui se retrouve au niveau de la cellule du parc à résidus et on est capable gérer également les volumes pour éviter d'avoir un débordement au niveau du bassin d'accumulation, parce que là, c'est une crue importante. Donc, on va gérer avec les pompes, le système de pompage, de façon à ce que la capacité de 250 000 mètres cubes ne soit pas dépassée.

4185

LE PRÉSIDENT :

Mais la question est intéressante. Dans des conditions de changements climatiques et d'événements extrêmes, qu'est-ce qui peut arriver s'il y a saturation à tous les niveaux?

4190

M. FRANÇOIS BIRON :

4195

Dans la conception des ouvrages, nous avons tenu compte justement des changements climatiques et au-delà des changements climatiques, nous prenons des événements de un dans mille ans. Donc c'est ce qui nous donne des facteurs de sécurité pour justement des événements majeurs de pluies diluviennes, de façon à s'assurer que nous avons les capacités d'emmagasinage de courte durée et la capacité de traitement aussi pour évacuer cette eau-là dans les jours suivants la précipitation.

4200

LE PRÉSIDENT :

Mais théoriquement, si jamais le bassin d'accumulation débordait, qu'est-ce qui arriverait?

4205

M. FRANÇOIS BIRON :

Évidemment, l'évacuateur de crue, à ce moment-là, l'eau sortirait par l'évacuateur et prendrait la direction du ruisseau Clet, à ce moment-là. Et l'évacuateur limite à un certain débit à moins que...

4210

LE PRÉSIDENT :

Donc, il serait possible, dans une telle situation, que l'effluent dépasse les objectifs de rejets environnementaux?

4215

M. FRANÇOIS BIRON :

Dans des événements spécifiques diluviens.

4220

LE PRÉSIDENT :

Madame Gagnon?

Mme LOUISE GAGNON :

4225

C'est parce que les évacuateurs de crue ne sortent pas tous via le ruisseau Clet.

LE PRÉSIDENT :

4230

Pardon, je n'ai pas compris?

Mme LOUISE GAGNON :

4235

J'ai dit, les évacuateurs de crue des cellules, on a une carte là-dessus où on les voit très bien. Quand la cellule centrale, la dernière cellule n'est pas remplie, l'évacuateur de crue, il sort vers le R10, il ne sort pas vers le ruisseau Clet.

LE PRÉSIDENT :

4240

Hier, vous avez indiqué effectivement que le R10, R-11 pouvaient exceptionnellement recevoir des effluents. Est-ce que dans une telle situation, effectivement, les ruisseaux R10, R11 recevraient des effluents?

M. FRANÇOIS BIRON :

4245

Je vous dirais, avec la capacité de conception de la dernière cellule, justement, qui s'assure d'une sécurité maximale, ça prendrait un événement exceptionnel pour avoir un débordement à ce niveau-là. Par contre, l'évacuateur de crue ne pourra pas s'écouler vers le bassin de sédimentation dû à la différence d'élévation, mais à ce moment-là, il va tomber dans le canal de dérivation et, selon nos capacités de pompage, s'ils ne sont pas suffisants, ils vont se diriger surtout vers le R11, à ce moment-là.

4250

LE PRÉSIDENT :

Madame Gagnon?

4255

Mme LOUISE GAGNON :

Ma question, en fait, vous savez très bien où ça mène, c'est que s'il continue à pleuvoir, à quel endroit alternatif Mine Arnaud accumulera-t-elle l'eau afin de protéger ses infrastructures, le chemin de fer, les lignes d'Hydro-Québec ainsi que la route 138? Parce qu'on avait déjà posé une question à Mine Arnaud, puis ils nous ont dit : les cellules ne sont pas conçues pour accumuler de l'eau. Donc, je comprends que l'eau qui tombe dessus, il pleut, il tombe dessus, ça, je n'ai pas de problème avec, mais ce n'est pas fait pour pomper de l'eau dans les cellules. Ça fait que s'il n'y a pas d'eau qui est pompée dans les cellules, le bassin est plein, il faut que ça sorte quelque part. Nous autres, la crainte qu'on a...

4260

4265

LE PRÉSIDENT :

Donc, la réponse du promoteur n'est pas suffisante?

4270

Mme LOUISE GAGNON :

Non, non, non, non, non.

4275

M. FRANÇOIS BIRON :

Monsieur le président, j'ai une réponse à vous présenter.

LE PRÉSIDENT :

4280

Allez-y, Monsieur Biron.

M. FRANÇOIS BIRON :

La dernière alternative que nous avons avec le barrage de dérivation, c'est de diriger l'eau vers la fosse à ce moment-là. Donc, on évacue le secteur où il y a des gens qui sont, qui travaillent dans les paliers inférieurs de la fosse et on dirige l'eau, à ce moment-là, temporairement au niveau de la fosse.

4285

4290

LE PRÉSIDENT :

Ceci aurait comme impact d'arrêter les travaux?

M. FRANÇOIS BIRON :

4295 Les travaux dans les paliers inférieurs, oui, seraient arrêtés. Par contre, c'est une mesure qui a déjà été utilisée dans le passé, dans des opérations où j'ai travaillé, avec succès, pour éviter justement des débordements de l'effluent.

Mme LOUISE GAGNON :

4300 Mais mon problème, c'est qu'il n'y a pas de fosse, à ce moment-là. Supposons que ça arrive les deux premières années, bien admettons la cinquième année d'exploitation, l'exploitation commence vers le nord-est, la fosse, on est rendu du côté ouest. Le ruisseau Clet, c'est complètement à l'ouest. Il n'y a pas de fosse de ce côté-là, donc on ne peut pas tirer de
4305 l'eau dans la fosse, il n'y a pas de fosse.

M. FRANÇOIS BIRON :

4310 Monsieur le président, justement avec les mesures du barrage de dérivation, il va y avoir un canal évidemment qui va se rendre en bordure de la fosse pour diriger, parce que c'est beau de mettre le barrage, mais il faut quand même que l'eau ait un chemin. Donc, on va effectuer un canal de dérivation jusqu'à la fosse et, progressivement, le canal va diminuer pour atteindre la limite de la fosse ultime.

LE PRÉSIDENT :

4315
Madame Gagnon?

Mme LOUISE GAGNON :

4320 J'aurais un correctif. Non, c'est un correctif, c'est parce que monsieur Biron, tantôt, il a donné des tonnages de SO₂, NOx pour le Lac des Rapides.

LE PRÉSIDENT :

4325
Oui.

Mme LOUISE GAGNON :

4330 Puis Mine Arnaud nous a envoyé des chiffres complètement différents, ça fait que là, je ne sais pas qu'est-ce qui est valide. Dans la deuxième série de questions, c'était la question 12.4, ils nous ont donné, année 6 et année 10, on avait 1000 tonnes par année. C'est très différent de ce qu'il a donné tantôt.

4335 **LE PRÉSIDENT :**

1000 tonnes de?

Mme LOUISE GAGNON :

4340 De NO₂. 1 007 tonnes par année de NO₂; puis à l'année 10, 1 395,8 tonnes de NO₂.

LE PRÉSIDENT :

4345 Ça, c'est pour les oxydes d'azote?

Mme LOUISE GAGNON :

4350 Oui, c'est ça. Puis le SO₂, à l'année 6, c'était 8,3 tonnes. Pas 0,8, mais 8,3 tonnes, puis l'année 10 : 9,3 tonnes. C'est des chiffres qui arrivent de Mine Arnaud, douzième série de questions, question 12.4, question 12.4, puis dans la question 12.5, ils nous précisaient que le Lac des Rapides est qualifié comme sensible à l'acidification. Donc, c'est une réponse qui provient de Mine Arnaud, je ne sais pas pourquoi ils ne l'ont pas donnée hier, mais c'est directement d'eux autres.

4355 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Est-ce que, Monsieur Biron, vous pourriez nous indiquer quelles sont les bonnes données?

4360 **M. FRANÇOIS BIRON :**

4365 Oui, Monsieur le président. Les chiffres que je vous ai présentés ce soir, ce sont les chiffres qui ont été revalidés par la firme Genivar. Donc, les bonnes données ne sont pas celles, malheureusement, qui vous ont été transmises dans la série de questions que vous nous avez adressées. C'est notre erreur, on le reconnaît et ce soir, les chiffres qui ont été présentés ont été validés deux fois, donc ce sont les bons chiffres.

LE PRÉSIDENT :

4370 Puis les anciens chiffres n'avaient pas été validés?

4375

M. FRANÇOIS BIRON :

En fait, ils avaient été validés, mais l'erreur s'est comme poursuivie jusqu'au moment où on a refait une validation, récemment.

4380

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Ça va?

4385

Mme LOUISE GAGNON :

C'est de valeur que je sois obligée d'arrêter. C'est un beau sujet.

4390

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Terry Kennedy.

M. TERRY KENNEDY :

4395

Monsieur le président, Mesdames, bonsoir. Tout le monde, bonsoir. J'aurais besoin de quelques éclaircissements au niveau des points noirs d'ignorance qui m'habitent présentement. Nous avons des audiences publiques, je remarque qu'il y a encore énormément, bien énormément, beaucoup de questions qui n'ont pas une réponse réelle, concrète et définitive. Une fois que les audiences vont être terminées, je crois qu'il va y avoir des rencontres par après, vous m'éclairerez là-dessus, entre le promoteur, Mine Arnaud, et le « MMDDEEPPFF », exclusivement. C'est exact?

4400

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Duquette?

4405

M. MICHEL DUQUETTE :

C'est exact, c'est dans tous les projets.

4410

M. TERRY KENNEDY :

Ce qui veut dire que là présentement on est devant le monde, on est transparent, on est public, et tout à coup, ça va se fermer en huis clos. Et nous avons de la misère, présentement, à avoir des réponses concrètes. Ma question serait de cet ordre ici : comment est-ce qu'ils vont finir par régler, pour le bien de tous, et les promoteurs pour la job et l'économie puis la Chambre de

4415

4420 commerce et aussi pour ma vie, ma santé, ma population, mon environnement, mon air et mon eau? Comment est-ce qu'ils vont faire pour régler ça? Comment est-ce qu'ils fonctionnent? Où est-ce que je peux avoir une crédibilité, vraiment, je peux me reposer puis me dire : aucun problème, ces gens-là vont vraiment travailler pour le bien de tous. Parce que ce que je vois, depuis deux jours, on serait des experts olympiques en patinage...

LE PRÉSIDENT :

4425 Écoutez, je pense qu'il faut clarifier deux choses, je l'avais indiqué dans mon discours d'ouverture, que les travaux de la commission qui sont très circonscrits dans le temps, nous avons un délai de quatre mois pour déposer le rapport. Évidemment, si le promoteur... on est très conscient que le promoteur a déposé encore tout récemment des dossiers assez volumineux, il va déposer d'autres documents, tout comme les personnes-ressources, et donc ce qui contraint la commission à y aller de façon extrêmement rapide et se mettre – voyez-vous, des chiffres
4430 viennent, il y a eu des chiffres tantôt, ce sont des nouveaux chiffres qui ont été transmis par le promoteur, puis effectivement, il faut faire très, très attention pour que la commission utilise les derniers chiffres.

4435 Par contre, et vous avez tout à fait raison, l'analyse environnementale, elle n'est pas nécessairement circonscrite dans le temps et je vais laisser le soin à monsieur Duquette de vous indiquer un peu le processus de l'analyse environnementale. Mais rien n'empêche le ministère de l'Environnement, dans son analyse environnementale, de prendre plusieurs mois additionnels pour remettre, déposer son rapport au ministre. Et rien n'empêche le ministère de l'Environnement à avoir en sa possession, en fonction de ses demandes strictes, d'autres
4440 informations que la commission n'aura jamais eues parce que la commission aura cessé ses travaux le 27 décembre, la date limite où elle aura déposé son rapport.

Alors, Monsieur Duquette?

4445 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Oui, Monsieur le président. Comme vous l'avez mentionné, l'analyse environnementale est débutée depuis la fin de la période d'information et de consultation publique. On va effectivement lancer une consultation intra et interministérielle et auprès des autres organismes qu'on a déjà
4450 consultés, à savoir s'il y a une acceptabilité du projet; s'il y a des conditions qui doivent être exigées du promoteur; quelles seront les conditions d'autorisation si, advenant, le gouvernement allait de l'avant avec le projet, donc toutes ces consultations-là vont venir dans les prochains mois. Et effectivement, sur la base de ces avis-là qu'on va recevoir de toutes les personnes-ressources consultées par le ministère et par, effectivement, tout ce qui va se discuter durant les
4455 audiences et les mémoires qui seront déposés et qu'on va certainement prendre connaissance, sur la base de toutes ces informations-là, le ministère va produire un rapport d'analyse

environnementale qu'il va déposer au ministre pour juger s'il recommande le projet auprès du Conseil des ministres.

4460

LE PRÉSIDENT :

Monsieur indiquait toutefois le fait que le ministère de l'Environnement pourrait poursuivre des discussions et des négociations avec le promoteur pour arriver à des ententes qui pourraient éventuellement être inscrites dans un certificat d'autorisation.

4465

M. MICHEL DUQUETTE :

C'est exact. Forcément, on pourrait difficilement exiger des choses du promoteur, entre autres, s'il y a des méthodologies, on pourrait exiger toutes sortes de choses, mais si, dans les faits, ce n'est pas possible de le réaliser, on n'a pas le choix de discuter avec le promoteur, à savoir qu'est-ce qui est vraiment disponible comme technologie. Il y a vraiment des aspects où on n'a pas le choix de valider avec eux si c'est faisable, et nous, ça ne nous empêche pas quand même d'exiger certaines choses. Si le promoteur dit : bien, ça ne nous tente pas trop, bien ça, ce n'est pas une raison. Nous, on va avoir des exigences, on va les recommander pour que, si un décret était émis, donc forcément, on doit avoir des discussions avec le promoteur, puis il y a certains avis, il y a certains ministères qui pourront se positionner sans plus d'informations ou sans devoir consulter le promoteur, mais c'est normal qu'on doit continuer les discussions. Et même après l'émission d'un éventuel décret, tous les certificats d'autorisation qui pourraient être émis par la suite, forcément, il y aura des discussions, il y aura des dépôts de documents à l'appui, tout ce qui sera fait à l'ingénierie détaillée, qui sera déposé à l'appui des certificats d'autorisation, entraînera forcément des discussions entre le ministère et le promoteur.

4470

4475

4480

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Duquette. Monsieur Kennedy, votre deuxième question?

4485

M. TERRY KENNEDY :

O.K. Bien, juste en rapport avec la première, je vois difficilement... est-ce que j'ai bien compris que s'il y a des éléments tels que toxicité, tels que dépôt de poussières fines, ça me semble être des éléments qui demandent une étude et un regard assez profond et qui peut durer un certain temps. Ce qui veut dire que le ministère de l'Environnement pourrait peut-être dire : il va falloir pousser plus loin ces études-là ou est-ce que ça doit être déposé dans quatre mois et c'est terminé puis c'est fini?

4490

4495

LE PRÉSIDENT :

4500

Le rapport de la commission doit être déposé dans un délai de quatre mois, donc la date limite de dépôt du rapport de la commission, c'est le 27 décembre. Le ministère de l'Environnement n'a pas de date limite.

M. TERRY KENNEDY :

4505

4510

O.K. Bon, ma deuxième question, bien elle est un petit peu... je regardais la publicité un petit peu en rapport avec Mine Arnaud concernant son emplacement et son regard sérieux sur l'environnement, puis je trouvais que ça s'en venait que ça compétitionnait presque avec Walt Disney tellement que c'était beau, là, puis je me demandais si – comme question, ça m'est venu, ça a l'air un peu fanfaron, mais ça m'est venu comme ça puis j'aimerais ça la poser cette question-là – s'il y avait des promoteurs qui voudraient avoir une garderie ou faire un parc d'enfants à côté de la mine, est-ce qu'ils seraient favorables face à ça? J'aimerais ça avoir son opinion là-dessus.

4515

LE PRÉSIDENT :

4520

En fait, je n'ai pas à poser la question au promoteur, le promoteur n'a aucune décision à prendre là-dessus, je demanderais à la Ville ou encore à la MRC, s'il y a lieu, est-ce qu'une garderie pourrait vouloir être localisée près de la mine Arnaud?

M. DENIS CLEMENTS :

4525

Je vais demander à monsieur Denis Tétreault, Service d'urbanisme, s'il pouvait venir répondre, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

4530

En fait, je donne suite quand même à votre question, bien qu'elle soit remplie d'ironie.

M. TERRY KENNEDY :

Oui, un petit peu.

LE PRÉSIDENT :

4535

Je donne quand même suite.

M. TERRY KENNEDY :

4540

Merci, j'apprécie, oui.

LE PRÉSIDENT :

4545

C'est votre question et c'est légitime, elle est reliée au projet, mais elle est très ironique. Monsieur?

M. DENIS TÉTREAU :

4550

Alors, Monsieur le président, au niveau du règlement de zonage, actuellement dans cette zone-là, en fait dans cette affectation-là, on a dit que c'était forestier, mais également, les usages qui sont permis sont de nature résidentielle, de nature agricole et récréative. Donc, dans l'usage résidentiel, il y a effectivement des conditions où les gens peuvent avoir ce qu'on appelle des usages qui sont complémentaires, dont les garderies, dont des bureaux de professionnels, donc des gens qui agissent à titre de professionnels ou qui ont des métiers spécialisés, qui peuvent exercer à partir de leur résidence actuellement. Donc, c'est prévu dans le règlement de zonage et il y a des conditions à respecter qui sont de différentes natures, dépendamment des projets qui sont présentés.

4555

4560

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur.

M. TERRY KENNEDY :

4565

Et bien non, j'aimerais continuer, parce que l'ironie, elle a aussi un but comme une caricature, c'est-à-dire de grossir l'image pour qu'on puisse bien voir qu'est-ce qu'on vit réellement. Quand je parle d'un parc de jouets d'enfants ou d'une garderie, ce n'est pas pour rien; parce que tout le monde m'écoute puis tout le monde m'entend là-dessus. On sait très bien de quoi que je parle. On parle de santé. Et lorsqu'on parle de conditions de la part de l'urbanisation, c'est justement ces mots-là qui sont larges. Des conditions, mais c'est quoi des conditions? Des conditions de quoi? C'est de ça que je parle, Monsieur. Quand je parle d'une garderie à côté d'une mine qu'on me présente comme un joyau.

4570

4575

LE PRÉSIDENT :

Oui. Mais de toute façon, je pense que vous n'aurez pas plus de réponses à ça.

4580

M. TERRY KENNEDY :

Non, je ne pense pas non plus. Que l'imagination de chacun se fertilise là-dedans. Merci.

4585

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. Monsieur Ugo Lapointe. J'inviterais les prochains intervenants... l'humour ne me dérange pas; l'ironie me dérange beaucoup plus. Donc, soyez modérés dans vos élans, si vous avez l'intention d'être ironiques. Monsieur Lapointe.

4590

M. UGO LAPOINTE :

4595

Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir Mesdames les commissaires, bonsoir tout le monde. Donc un exercice difficile de se contraindre toujours à deux questions avec tous les enjeux que suscite le projet. Nous allons tenter d'aborder deux thèmes, si possible, la qualité de l'air encore une fois et celle de l'eau souterraine.

4600

Donc en premier, nous revenons sur la qualité de l'air. Jusqu'à maintenant, on nous a présenté des données partielles, si nous avons bien compris, il manquerait les données, notamment de base, pour le secteur du quartier Ferland, la qualité de l'air ambiante actuellement, ou une moyenne annuelle, et l'effet potentiel que pourraient avoir les émissions des poussières, notamment les poussières fines qui peuvent avoir des incidences sur la santé et qui, si j'ai bien compris, vont être déposées demain, ces données-là? Parce que ça n'a pas l'air d'être aujourd'hui, là. La question qu'on avait posée aujourd'hui, on n'a toujours pas eu de réponse.

4605

Donc, sachant que cette donnée-là est toujours manquante, sachant aussi que, bon, c'est un quartier de 5 000 personnes, si je ne m'abuse, sachant que les poussières fines peuvent voyager sur de grandes distances, quelques kilomètres, et sachant que Mine Arnaud a dû faire à deux reprises sa modélisation atmosphérique des contaminants atmosphériques, notamment les poussières fines, qu'est-ce qui va être présenté ici, devant la commission, on espère avant vendredi, pour rassurer les gens du quartier Ferland, les 5 000 personnes, qu'il n'y aura pas de dépassement de normes, que les mesures de mitigation proposées par la modélisation sont réalistes?

4610

LE PRÉSIDENT :

4615

Très bien. Monsieur Biron?

4620

M. FRANÇOIS BIRON :

4625 J'aimerais juste me resituer, Monsieur le président, au niveau de la demande de l'intervenant, me resituer au niveau de l'information manquante; s'il veut préciser l'information qui manque.

LE PRÉSIDENT :

4630 En fait, oui, je pourrais vous dire ma compréhension. Monsieur demande quelle est l'information relative à la qualité de l'air dans le quartier Ferland actuellement?

M. FRANÇOIS BIRON :

4635 Actuellement, Mine Arnaud a mesuré la qualité de l'air dans le Canton Arnaud et par les simulations atmosphériques, a pu déterminer l'impact du projet sur le quartier. Donc, avec ces informations-là qui ont été déposées, mais la qualité de l'air du secteur Parc Ferland, comme on l'a vu dans la présentation de MDDEFP, relève des stations de mesures qui ont été installées l'an dernier.

4640 **LE PRÉSIDENT :**

Mais, attendez un petit peu, là. Vous faites référence à la présentation de monsieur Walsh?

4645 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

4650 Mais il n'y en avait pas.

M. FRANÇOIS BIRON :

4655 Il n'y avait pas de station de mesures, mais la station de mesures couvre non pas seulement le quartier où la station a été installée, elle couvre un secteur beaucoup plus large.

LE PRÉSIDENT :

4660 Oui, je comprends. Mais la question de monsieur Lapointe, c'est qu'est-ce que vous allez dire aux résidents du parc ou du quartier Ferland pour les rassurer par rapport à leur niveau d'exposition aux poussières fines? Donc par rapport à la situation actuelle et la situation projetée?

M. FRANÇOIS BIRON :

4665 Ce que je peux utiliser, Monsieur le président, c'est une carte qui montre les isocontours de
la dispersion des poussières totales et des poussières fines provenant de la simulation, et ce que
les isocontours indiquent c'est que les poussières fines ne se rendent pas au parc Ferland. Donc,
il n'y a pas d'impact au niveau du projet sur la qualité de l'air actuelle du parc Ferland. Par contre,
la qualité de l'air du parc Ferland n'a pas été mesurée avec une station d'échantillonnage de l'air
précisément.

4670 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, selon votre modélisation, le parc, les concentrations en poussières fines au parc ou
au quartier Ferland ne changeront pas?

4675 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Selon les résultats de la modélisation, vous avez raison, Monsieur le président.

4680 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, ce n'est pas que je n'ai pas raison, c'est vous qui dites ça, là.

4685 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Écoutez, je vous indique les résultats et vous les avez très bien interprétés.

LE PRÉSIDENT :

4690 Ah, d'accord.

M. FRANÇOIS BIRON :

4695 Donc, voici les isocontours, ici, la ligne jaune, si vous pouvez les voir, et je vous indique le
niveau de dispersion maximum. Donc, ici, il y a une valeur qui est difficile à lire, mais elle est sous
la norme. Donc, l'impact pour le parc Ferland se trouve ici, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

4700 Oui. Donc, ce que vous nous dites, c'est que l'exposition de la population ne sera
aucunement modifiée par rapport à leur exposition aux particules fines.

M. FRANÇOIS BIRON :

4705 Par rapport à ce qui émane du projet Mine Arnaud.

LE PRÉSIDENT :

4710 Tout à fait. Voici la réponse.

M. UGO LAPOINTE :

4715 Je pense que je vais ne pas parler de la dimension eau et je vais continuer dans le filon des poussières fines. Donc, là, il faut, pour le bénéfice de tout le monde, essayer d'éclaircir les choses. D'un côté, on nous présente et on demande des études de contamination potentielle de la source d'eau potable qui est à 4,5 kilomètres, notamment avec les poussières fines et les poussières totales, et d'un autre côté on nous dit que, pour la population, elle, qui est à 3,5 kilomètres, il n'y a pas d'étude nécessaire avec les mêmes poussières fines et poussières totales. Et la question est donc, et peut-être que les gens du ministère peuvent nous éclairer : est-ce que
4720 les poussières fines, les poussières totales peuvent voyager sur plusieurs kilomètres, tel que, notamment, mentionné par l'étude Coquard?

LE PRÉSIDENT :

4725 Je ne vous laisserai pas gaspiller votre question, la réponse est déjà oui.

M. UGO LAPOINTE :

4730 Bon. Aucune contradiction, mais bon.

LE PRÉSIDENT :

4735 Mais attendez Monsieur Lapointe, je vais demander à Monsieur Duquette, vous avez votre spécialiste en modélisation, est-ce qu'il pourrait donner un avis là-dessus?

M. MICHEL DUQUETTE :

4740 Très certainement, Monsieur le président, monsieur Jean-François Brière va venir répondre à la question.

M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE :

4745

Alors, effectivement, c'est un fait que les particules fines peuvent être aéroportées sur de grandes distances. Par contre, l'aspect qu'il est très important de prendre en compte, c'est la concentration. Ça peut voyager sur de très grandes distances, mais la concentration va diminuer à mesure qu'on s'éloigne de la source. Donc, dans la modélisation qu'on a ici, sous les yeux, on...

4750

LE PRÉSIDENT :

Vous parlez des poussières fines?

4755

M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE :

Oui, bien les particules totales aussi, mais les poussières fines, c'est le même comportement. Donc, plus on s'éloigne de la source, plus les concentrations vont diminuer. Donc là, on voit les isocontours, là. On a, par exemple, 10 microgrammes/mètre cube, ensuite c'est 4 microgrammes/mètre cube, 3 microgrammes/mètre cube et la dernière, la plus éloignée, la ligne jaune la plus éloignée qu'on voit, c'est 3 microgrammes/mètre cube. Donc, à partir de cette ligne jaune là, jusqu'au parc Ferland, il y a encore peut-être 2 kilomètres, 2-3 kilomètres, donc évidemment, la dispersion continue de s'effectuer, et au parc Ferland, la concentration, on ne la connaît pas, parce qu'on ne l'a pas modélisée, le parc Ferland était trop loin et ne faisait pas partie du domaine de modélisation, mais on peut vraisemblablement penser que ça va être de l'ordre de plus petit que 1 microgramme/mètre cube, là. Même, peut-être, 0,1, 0,2, 0,3 microgramme/mètre cube.

4760

4765

Donc, s'il y a une problématique dans le parc Ferland de chauffage au bois, et que les concentrations sont de 20, 25, 30 microgrammes/mètre cube, bien ce n'est pas le 0,1 ajouté par Mine Arnaud qui va changer beaucoup le portrait. Je ne sais pas si vous comprenez un peu le sens de mon intervention, là?

4770

4775

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Lapointe?

M. UGO LAPOINTE :

4780

Dans quelle mesure la modélisation qui nous est présentée par Mine Arnaud se compare-t-elle avec la modélisation qui avait été présentée lors des audiences du BAPE du projet de mine à ciel ouvert à Malartic? Et dans quelle mesure le promoteur, Mine Arnaud, peut-il nous garantir que cette modélisation-là, elle est fiable, dans la mesure aussi où on fait face à 90 avis

4785 d'infractions à Malartic, actuellement, notamment pour les poussières? En moins de trois ans d'opération, la modélisation n'a pas tenu le coup.

LE PRÉSIDENT :

4790 En fait, je ne pense pas que je vais poser la question de cette façon-là, mais je reprends l'idée maîtresse. Tout modèle est porteur d'incertitude. Qu'est-ce qui nous permettrait, à la commission et aux citoyens, d'être rassurés par rapport aux incertitudes de ce modèle et donc à la fiabilité des résultats?

4795 **M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE :**

O.K. Donc, Monsieur le président, je pense qu'il y a plusieurs aspects à cette question-là, c'est relativement complexe. Le modèle en tant que tel est un outil qui est très performant. Comme je l'ai déjà mentionné, c'est un modèle que ça fait plusieurs années qu'il est utilisé, il y a plusieurs validations terrain, donc comparaison des valeurs mesurées versus les valeurs modélisées, donc ça, c'est quelque chose qui est assez bien connu et c'est robuste, c'est fiable. 4800 L'autre partie de la problématique, c'est de définir un scénario de modélisation et aussi d'établir les taux d'émission de ces différentes activités-là. Donc, je ne veux pas entrer dans le cas de Malartic, je ne le connais pas nécessairement, mais ce que je veux dire, c'est que si eux ont modélisé 50 camions puis qu'il y en a 100 sur le terrain, c'est normal que la modélisation ne soit pas représentative de la réalité, parce que le scénario de base n'était pas fiable. 4805

LE PRÉSIDENT :

4810 Est-ce que vous avez vérifié les paramètres d'entrée du modèle?

M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE :

Oui, exactement. Ça, ça a été validé. Ça a été regardé avec toute la rigueur qu'on accorde à tous les projets de modélisation. Donc, la modélisation a été faite selon les règles de l'art, selon le guide de modélisation, selon... bien, en fait, le guide du Québec et même les recommandations de l'EPA. Donc, le modèle qu'on utilise présentement, c'est un modèle américain, donc évidemment, l'Agence américaine aussi a des recommandations. Donc, tous ces éléments-là ont été suivis. Il n'y a pas de problème à ce niveau-là. On a eu des échanges avec le promoteur, ça n'a pas marché du premier coup, mais éventuellement, dans les dernières versions... 4815 4820

LE PRÉSIDENT :

4825 Qu'est-ce que vous voulez dire « ça n'a pas marché du premier coup »? À quel niveau?

M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE :

4830 Bien, on avait des points de désaccord, par exemple, sur des hypothèses. Donc, on leur a demandé de reprendre la modélisation à quelques reprises, mais à l'heure actuelle, elle est validée par le ministère.

LE PRÉSIDENT :

4835 D'accord. Monsieur Duquette, qu'est-ce qui ferait en sorte que la population devrait se fier, cette fois-ci, aux données de la modélisation, surtout dans une approche un peu comparative, quand on a vu des expériences où la modélisation n'a pas donné nécessairement les mêmes résultats? Pourquoi, cette fois-ci, on devrait être plus rassurés? Parce que les modèles sont plus robustes?

4840 **M. MICHEL DUQUETTE :**

4845 Non, je pense que c'est surtout, comme le disait monsieur Brière, c'est au niveau des conditions d'opération. Nous, ce qui a été modélisé va être une exigence, au niveau d'une autorisation éventuelle.

LE PRÉSIDENT :

Ça n'était pas dans le cas de Malartic?

4850 **M. MICHEL DUQUETTE :**

4855 Dans le cas de Malartic, je ne pourrais pas m'avancer puisque je n'ai pas travaillé sur le dossier directement comme chargé de projet, mais puisqu'il y a eu des modifications, il y a eu des modifications de décret, il y a eu des modifications d'autorisation, donc les conditions d'opération se sont mises à changer au fil du temps. Dans le cas présent, nous, on autoriserait avec ce qui a été déterminé comme conditions d'opération, et c'est ce qui fait que le modèle va refléter la réalité. Si le promoteur changeait de conditions d'opération, il faudrait évidemment retourner, refaire tous ces calculs-là.

4860 **LE PRÉSIDENT :**

4865 Et s'il y avait des modifications qui appelleraient un changement ou l'adoption d'un nouveau décret, est-ce que, dans les habitudes de fonctionnement du ministère, vous pourriez demander une nouvelle modélisation?

M. MICHEL DUQUETTE :

Je laisserais monsieur Brière répondre.

4870

M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE :

Est-ce que vous pourriez répéter la question? Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. S'il y a des modifications...?

4875

LE PRÉSIDENT :

Oui. Bien, en fait, monsieur Duquette invoquait le fait que si le mode de production ou si les paramètres d'entrée du modèle changent parce que le projet n'est pratiquement plus le même, si la production augmentait, doublait, par exemple?

4880

M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE :

Oui. Oui, oui, effectivement. Effectivement, il faudrait faire rouler le modèle pour...

4885

LE PRÉSIDENT :

Vous exigeriez un nouveau modèle?

4890

M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE :

Oui. Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

4895

O.K.

M. FRANÇOIS BIRON :

Monsieur le président, j'aimerais ajouter un complément d'information. S'il advenait, par exemple, une modification des opérations de la mine, Mine Arnaud prendrait tout de suite l'initiative de procéder à une nouvelle modélisation, avant que le ministère ne nous le demande, et nous serions proactifs à ce niveau-là, de façon à s'assurer que l'augmentation, le changement continuent à respecter les normes que nous avons déposées avec la première simulation. Donc, s'il arrive un changement quelconque au niveau des opérations, Mine Arnaud va tout de suite réagir, avant d'insérer le changement dans les opérations.

4905

LE PRÉSIDENT :

4910 Mais de toute façon, Mine Arnaud ne peut pas procéder à ces changements-là sans avoir obtenu l'autorisation du ministère.

M. MICHEL DUQUETTE :

4915 C'est exact.

LE PRÉSIDENT :

4920 Ça va? Merci.

M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE :

4925 Monsieur le président, si vous me permettez une petite précision, on a parlé aussi du dépôt sur le lac Rapide, en même temps qu'on a parlé, en fait, de la concentration au parc Ferland. Tout à l'heure, j'ai été un peu embêté par la question parce qu'au ministère, on ne parle jamais en termes de dépôt puisque les normes à respecter dans le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère sont toujours sous forme de concentration. Donc, on travaille toujours en concentration et ma connaissance, je dirais, du dépôt, du phénomène de déposition est, disons, très générale et limitée et plus ou moins théorique, donc pas très, très appliquée.

4930 Donc, au départ j'étais un peu embêté à savoir, bon, qu'est-ce qui pourrait effectivement se déposer à la prise d'eau du lac des Sept-Îles, et là, je me suis amusé à regarder les chiffres et on obtient une concentration de 0,4 microgramme par mètre cube de particules fines maximale sur 24 heures, sur les cinq années modélisées. Donc, la pire journée sur cinq ans serait de 0,4 microgramme par mètre cube. Si on compare ça à la concentration initiale qui a été mesurée par Mine Arnaud autour de 11, donc réajustée par nous à une valeur de 15, on obtient un facteur de 20 ou 30, entre les deux.

4940 Donc, sachant que la déposition est proportionnelle à la concentration d'air ambiant, bien le dépôt qui va originer de Mine Arnaud serait de 20 à 30 fois plus faible que ce qui est déjà déposé naturellement par le milieu. Donc, ça apporte un certain éclairage, disons, de l'ordre de grandeur, là. Sans que ça soit facile de le quantifier, on parlait tout à l'heure de vitesse de déposition qu'on ne connaît pas trop, c'est difficile de le quantifier comme ça, mais on est quand même capables d'avoir une idée de l'ordre de grandeur.

4945

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. UGO LAPOINTE :

4950

Juste avant de quitter, Monsieur le président, est-ce que vous pouvez nous informer de quand seront déposées les données concernant le tonnage des poussières fines émises chaque année et poussières totales, tel que demandé plus tôt aujourd'hui?

LE PRÉSIDENT :

4955

Oui. Monsieur Biron, quand est-ce que vous aviez dit que vous alliez les déposer?

M. FRANÇOIS BIRON :

4960

Nous les déposerons demain, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

4965

Merci.

M. UGO LAPOINTE :

Merci.

4970

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. Monsieur Claude-Francis Huguet.

M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

4975

Monsieur le président, Mesdames les commissaires, Messieurs, l'assemblée, bonsoir. Je suis très heureux d'avoir un spécialiste du dynamitage ou des explosifs et j'aimerais poser quelques questions à cette personne, surtout que tout à l'heure, il a émis un chiffre qui me fait un petit peu sursauter, il a parlé que lorsque nous allons procéder à des sautages, comme il le dit, l'explosif utilisé voyage à 5.5 kilomètres à la seconde. Alors, je sais qu'il y a plusieurs facteurs pour régir...

4980

LE PRÉSIDENT :

4985

Pardon, c'est millimètres.

4990 **M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :**

4995 Millimètres, oui, pardon. Mais il y a plusieurs facteurs qui régissent aussi la résultante de l'énergie dans la matière, et toute énergie et toute matière est sensible au rapport fréquence, énergie et temps. Et là, le temps c'est 28 ans et la fréquence émise au niveau du cycle de l'explosion, dans la géomorphologie, je suppose qu'en tant que spécialiste, il serait capable, en partant du point médian de la baie, de nous faire une description en remontant vers le sens où il y aurait des explosions, nous expliquer qu'est-ce qui risquerait de se passer au niveau de l'accumulation des trains d'énergie, puisqu'on sait que – puis ce n'est pas moi qui l'invente, il y a eu un numéro spécial de Sciences et Vie en 2010 sur les effets miniers dans les sautages réguliers, les perforations, le poids aussi des barrages qui impliquent à long terme des sommes d'énergie accumulées dans la matière qui, plusieurs années plus tard, provoquent des problèmes.

5005 Or, le sol n'est pas un sol homogène; du milieu de la baie en remontant vers l'accotement des montagnes, dans l'ensemble du cœur du projet, nous avons des stratifications différentes entre du gravier, de l'argile, de la roche, on a parlé des failles tout à l'heure, des failles sèches ou des failles humides, peut-être, on ne le sait pas encore, donc, moi, à mon avis, un spécialiste des explosifs est capable de gérer toute cette problématique-là et nous expliquer comment ça va se passer éventuellement, dans un effet accumulé, surtout sur la faune marine. J'ai vu aussi même que pour les poussières, on était sur le littoral, vous venez de nous l'expliquer, donc tout ça, ça a un effet dans le milieu vivant à long termes, 30 ans, presque, ce n'est pas rien. Alors, j'aimerais avoir des explications de notre spécialiste.

5015 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, Monsieur Biron, que la réponse soit axée davantage sur l'effet cumulatif.

5020 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Alors, je vais laisser intervenir monsieur Groleau, le spécialiste en dynamitage.

M. PIERRE GROLEAU :

5025 Alors, bonjour, Monsieur le président. Il y a deux volets à la question, la première est au niveau des fréquences. Je vous expliquais que les sautages doivent être contrôlés au niveau des vibrations, et cetera. Il y a des études assez exhaustives qui ont été faites au niveau sismique, des tremblements de terre ou des fréquences de dynamitages, des études qui ont été faites aux États-Unis, au Canada, puis la conclusion que j'ai, à mon niveau, avec des gens qui sont spécialisés entre autres en structures, à titre de référence, c'est que l'effet cumulatif des sautages

5035 contrôlés n'a pas d'incidence sur les structures ou sur les sols. Il y a des conséquences
potentielles lorsque les événements, les vibrations dépassent des critères. C'est-à-dire que si on
fait des sautages qui sont contrôlés pendant X années, il n'y a pas de problème, il n'y a pas de
conséquence sur les structures. Ce qui va créer un dommage à une structure ou à des
matériaux, c'est l'événement qui va être hors norme, qui va dépasser les critères. Alors, ça, on
doit respecter ces critères-là. Il y a des exigences, puis elles sont à respecter d'une façon
rigoureuse.

5040 **LE PRÉSIDENT :**

Mais monsieur ne faisait pas nécessairement référence aux structures ni aux matériaux, il
faisait plutôt référence aux organismes vivants, si j'ai bien compris.

5045 **M. PIERRE GROLEAU :**

Ça, c'est le deuxième volet que je voudrais couvrir. Je suis un spécialiste également au
niveau des tirs marins, puis il y a des normes fédérales qui sont assez strictes au niveau des
contrôles des tirs en eau. Lorsqu'on travaille au niveau de la surface, on contrôle des vitesses en
millimètres par seconde; lorsqu'on parle d'un contrôle marin, on parle de pression d'onde de choc
5050 qui est transmise dans l'eau, on parle de kPa.

LE PRÉSIDENT :

5055 On parle de?

M. PIERRE GROLEAU :

5060 De kPa, de kilopascals. Pour les poissons, les normes fédérales sont de respecter une
norme de 100 kPa au niveau de l'habitat marin. Dans le cas de l'exploitation de Mine Arnaud qui
est localisée à peu près à 800 mètres des premières résidences et près d'un kilomètre du début
de l'habitat marin, avec toute l'expérience que j'ai, les connaissances que j'ai, on parle d'une
onde qui doit voyager, à partir du point d'impact du dynamitage, sur une distance de plus d'un
kilomètre. Puis là, ce qui est important aussi de comprendre, parce que les points de monsieur
sont pertinents, puis c'est complexe, parce qu'aussitôt qu'on change de structure géologique,
5065 lorsqu'on passe d'un matériau à un autre, il y a une perte au niveau des vibrations, il y a une
absorption qui se fait. Alors, il faut voyager avec une onde de choc à partir du point d'impact sur
au-delà d'un kilomètre, puis je vous disais tantôt qu'à ces distances-là, selon les contrôles de
vibration qu'on doit faire, on parle de vibrations qui vont être de l'ordre d'à peu près 4 millimètres
rendues aux résidences, selon nos modèles simulés. Alors, 4 millimètres par seconde, c'est une
5070 vibration qui est très faible.

5075 Après ça, il faut transposer cette vibration-là au niveau du mode marin, où est-ce qu'on va avoir encore des pertes, puis il faut dépasser une norme qui est de 100 kPa. La question est très pertinente, puis la réponse est que le dynamitage, à plus d'un kilomètre de la baie, ne peut pas transmettre des ondes de choc dans l'eau de l'ordre... ça va être très négligeable, puis c'est impossible de pogner des normes qui sont réglementées à 100 kPa.

5080 Lorsque, juste pour fermer la parenthèse, c'est que lorsqu'on a à faire des tirs marins, pour respecter les normes, c'est parce qu'on fait un dynamitage dans l'eau puis on déplace une masse de roc directement dans l'eau. On fait ça lors de la mise en eau des bouchons de roc pour des centrales hydro-électriques, et cetera.

LE PRÉSIDENT :

5085 Mais pour revenir à la dimension cumulative, là aussi, ça serait le même raisonnement?

M. PIERRE GROLEAU :

5090 Le même raisonnement. Le même raisonnement. Mais on a regardé cet aspect-là dans l'étude. Ça n'a pas été approfondi en fonction des distances, des vitesses, puis lorsqu'on parle de séquence de mise à feu, contrôler les vibrations qui est la source du problème à traiter au niveau du dynamitage même, un sautage va avoir plusieurs trous, puis les séquences de mise à feu avec les détonateurs électroniques sont établies de façon à ce que chacun des trous saute un à la fois. Il n'y aura jamais une séquence supérieure à ça.

5095 **M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :**

Justement, vous abordez un point très crucial, c'est ce qu'on appelle le train de fréquence...

5100 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va être votre deuxième question?

5105 **M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :**

5110 Oh, pardon, excusez-moi. La question, elle est pertinente, parce que c'est l'éclaircissement que tout citoyen et citoyenne doit comprendre, c'est que ce n'est pas neutre. Ce n'est pas vrai que ce n'est pas neutre. Dans la matière, il n'y a rien qui se perd, rien qui se crée, tout se transforme. Alors, ne disons pas qu'il n'y a pas d'impact. Il y a un impact mineur.

LE PRÉSIDENT :

5115 Écoutez, on ne peut pas débattre ici.

M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

5120 Non, non, ce n'est pas un débat. Je veux expliquer qu'il est important de savoir quelle
modélisation a été faite parce qu'il y en a quand même un minimum, au cas où l'événement
spécial arriverait. Exemple, il pleut pendant quatre jours, enfin, pas il pleut, mais il fait un temps
de chien pendant quatre jours, on ne peut pas faire d'exploitation, est-ce que la compagnie, pour
redorer son stock qu'elle aura épuisé pendant trois jours, par exemple, à faire fonctionner l'usine,
5125 elle n'aurait plus la réserve suffisante, elle n'aura pas tendance à faire un petit sautage de plus ou
un petit sautage un peu accéléré pour qu'on recommence à exploiter et reconstituer les stocks?
Vous voyez, il y a des phénomènes à différents niveaux qu'il faut voir aussi, au niveau des
explosifs. Il y a la vie marine et j'en suis le premier défenseur, je comprends qu'il est spécialiste.

LE PRÉSIDENT :

5130 Il faut poser votre question, s'il vous plaît.

M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

5135 Bien, ma question c'est celle-là : est-ce que la compagnie, justement, on ne peut pas avoir
le risque d'un événement spécial indirect, par exemple pour reconstituer les stocks, refaire une
exploitation un peu plus active, faire sauter quatre trous? Et la fréquence des trous qui sautent
induit une fréquence accumulée dans l'énergie, dans la matière, un train d'ondes accumulées, et
ça, l'armée américaine le connaît très bien, puisqu'elle l'utilise elle-même et c'est à très long
5140 terme que l'événement se produit. Ça peut être quatre ans plus tard, trois ans plus tard. Ce n'est
pas neutre. C'est connu. C'est physique. C'est une loi de la matière.

LE PRÉSIDENT :

5145 Mais, si vous avez la réponse, qu'est-ce que vous voulez que je pose comme question?

M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

5150 Non, je veux savoir si la modélisation a été faite.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que la modélisation a été faite, Monsieur Biron?

M. PIERRE GROLEAU :

5155

La réponse est oui, il y a des simulations qui ont été faites. Autre point, c'est qu'au niveau des modélisations qui sont faites, j'expliquais tantôt que ce n'est pas une science exacte. On travaille avec des détonateurs électroniques. Dès le début des travaux, ce qui est prévu, c'est de faire ce qu'on appelle des trous signatures, c'est-à-dire qu'on fait un sautage d'un trou spécifique puis dans une orientation, on va installer des sismographes pour calibrer de quelle façon l'atténuation sismique va traverser à travers le rock. Parce que, comme monsieur dit, il y a des structures géologiques qui sont complexes, alors on se doit de déterminer spécifiquement, au chantier, exactement, de quelle manière que l'onde sismique va voyager en fonction de ces critères-là.

5160

5165

La beauté des détonateurs électroniques, c'est qu'on est capable de programmer à quelle... ça se passe rapidement, Monsieur le président, c'est des millièmes de seconde. On doit, pour éviter des harmoniques, des amplifications de vibrations, déterminer exactement dans quelle séquence, en millième de seconde, qu'on doit programmer ces détonateurs-là pour maximiser la qualité des sautages et minimiser les vibrations. Alors, cet exercice-là, c'est un bon point que monsieur mentionne, va être traité puis on va avoir les résultats, exactement, rapidement lors du début des travaux pour s'adapter à la géologie locale.

5170

LE PRÉSIDENT :

5175

Est-ce qu'une plus grande fréquence des explosions pourrait entraîner des effets cumulatifs qui soient différents?

M. PIERRE GROLEAU :

5180

Non, puis je vais vous répondre pourquoi, c'est que ce qui est important, c'est pour le contrôle des vibrations, que j'expliquais tantôt, c'est la quantité d'explosifs qui va détonner à chacune des séquences. Puis il y a une chose qui est à comprendre aussi, c'est que lorsqu'on veut jouer plus prudent, un sautage d'un certain volume doit être subdivisé en plus petits fragments, ce qui peut étendre la durée du sautage.

5185

LE PRÉSIDENT :

C'est quoi la durée moyenne d'un sautage?

5190

5195

M. PIERRE GROLEAU :

La durée moyenne d'un sautage dans des applications en surface, selon la moyenne, on parlait d'à peu près cinq secondes, qui est quand même une bonne durée, qui peut être souvent inférieure à cette valeur-là aussi.

5200

LE PRÉSIDENT :

Madame Goyer?

5205

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

5210

Si on a terminé, à la suite de ces questions-là, on a porté à notre attention, dans un des rapports que... j'aimerais savoir si vous avez été amené à étudier la possibilité de la présence d'argile sensible dans, notamment au niveau du ruisseau Clet et si ça a été pris en compte dans la nature des sautages que vous allez avoir à faire? Est-ce que ça peut avoir un impact sur la remobilisation de ce genre d'argile et leur liquéfaction? En fait, dans un des rapports géotechniques, je pense que c'était celui de monsieur Journeaux, on signifie qu'il y a un matériau d'une certaine épaisseur avec un risque de liquéfaction considéré comme élevé. Donc, est-ce que cet aspect-là a été pris en compte dans les modélisations de sautage?

5215

M. PIERRE GROLEAU :

5220

La compréhension que j'ai de ça, Madame la commissaire, et corrigez-moi si je réponds correctement à la question, on me parle du secteur de Longue-Épée, lorsqu'on parle d'argile sensible?

5225

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

5230

Moi, j'ai, dans le tiré à part de l'étude de Journeaux qui a été cité dans une certaine étude hydrogéologique, c'était sur le ruisseau Clet. J'ai la phrase, là : « Le dépôt d'argile dans le secteur du ruisseau Clet présente une liquidité jugée sévère à très élevée, extrêmement élevée à l'occasion, cela signifie que ce matériau risque de se liquéfier au remaniement ou/et sous des sollicitations de dynamite – en fait, il faudrait vérifier. L'étude de l'ordre de rupture et la stabilité mentionne que l'étude géotechnique proposait de modifier la digue pour en tenir compte. » Ça va pour en modifier la digue et en tenir compte; moi, ce que je veux savoir, la continuité de cette argile-là, a-t-elle été portée à l'attention de ceux qui font la modélisation dans le cas du dynamitage et de savoir, est-ce que le dynamitage peut susciter des événements de reliquéfaction de ces argiles? C'était ça, ma question.

5235

M. PIERRE GROLEAU :

5240 D'accord. À votre réponse, monsieur Journeaux serait probablement la personne la plus
assignée au niveau de la stabilité. Au niveau de notre étude de dynamitage, nous avons regardé
différents scénarios, parce qu'il y a plusieurs contraintes. On a les résidences à respecter, à
proximité, qui sont à 800 mètres, mais on a également la ligne hydroélectrique qui est à respecter
qui est près, alors ce qu'on a fait, c'est qu'on a couvert différents volets avec différents diamètres,
différentes approches pour être de plus en plus sécuritaires selon les résultats.

5245 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que la question de madame Goyer était claire, là.

5250 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Je vais la reformuler très simplement.

5255 **LE PRÉSIDENT :**

Non, Madame Goyer, votre question était très claire.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

5260 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

5265 Est-ce que vous avez pris en considération cet aspect-là dans le cadre de votre
modélisation?

M. PIERRE GROLEAU :

5270 Le ruisseau Clet, pour la liquéfaction, non, ça, ça n'a pas été traité au niveau dynamitage
comme tel.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

5275 Merci, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

5280

M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

Merci beaucoup.

5285

LE PRÉSIDENT :

Monsieur, merci beaucoup. La commission va réfléchir sur cet aspect-là et reviendra peut-être avec des demandes spécifiques. Monsieur Mario Dufour.

5290

M. MARIO DUFOUR :

Bonsoir, Monsieur le président.

5295

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur. Allez-y.

5300

M. MARIO DUFOUR :

Bonsoir, Monsieur le président, Mesdames les commissaires, Messieurs. Je reviens concernant le sujet d'hier, les questions d'identité et le sentiment d'appartenance à la Baie de Sept-Îles. Puisque Mine Arnaud va fournir des nouvelles simulations, est-ce que je peux lui demander à savoir, est-ce qu'il va me fournir une simulation hivernale? Parce que nous, ici, on a quatre saisons puis l'hiver est long, puis la neige est longue à fondre, parce qu'elle aura un impact majeur sur l'aspect visuel de la Baie de Sept-Îles sur 4 kilomètres, avec la butte de 40 mètres qui représente la hauteur de la falaise en face de l'aéroport.

5305

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que dans les simulations auxquelles vous allez procéder, la considération de la période hivernale est possible, sans trop demander?

5310

M. FRANÇOIS BIRON :

Actuellement, elle n'est pas incluse. Je vais demander à notre spécialiste de voir si c'est possible de faire une simulation hivernale.

5315

LE PRÉSIDENT :

5320

Je vous remercie.

M. MARIO DUFOUR :

5325

Est-ce que je peux bonifier ma question?

LE PRÉSIDENT :

C'était une demande ou une question?

5330

M. MARIO DUFOUR :

Bien, une demande, mais...

LE PRÉSIDENT :

5335

Allez-y avec votre première question.

M. MARIO DUFOUR :

5340

Bien, c'est une question, mais en même temps, pour développer un peu ma demande, pour avoir des éclaircissements au niveau de la butte, j'aimerais que dans la simulation, que l'échelle de végétation soit réelle après cinq ans d'implantation.

LE PRÉSIDENT :

5345

Bien, c'était exactement l'objet de la demande de la commission.

M. MARIO DUFOUR :

5350

O.K. Bon. J'ai une autre question, mais ça n'a pas rapport avec le paysage. Là, on parle de sautages puis on parle d'événements puis de cumulation, la question est la suivante : ici, à Sept-Îles, on est dans une zone sismique. Selon la Ville, on implante des catégories différentes de niveaux A, B, C, D, E. Est-ce que Mine Arnaud a considéré qu'est-ce qui se passerait s'il arrivait une secousse sismique? Comment va se comporter le site minier, le littoral qui est argileux? On parlait de cumulatif, est-ce que ça a été considéré, le risque, l'effet sismique sur le site minier?

5355

LE PRÉSIDENT :

5360

Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

5365

Oui, Monsieur le président, c'est un facteur qui doit être considéré dès les premières conceptions surtout des ouvrages du parc à résidus, donc qui sont les plus sujets à des tremblements de terre, donc ça a été considéré et pris en compte dans la conception.

LE PRÉSIDENT :

5370

Merci. Monsieur?

M. MARIO DUFOUR :

5375

Est-ce que le littoral a été considéré, vu qu'il est argileux puis qu'il peut y avoir une liquéfaction? On parlait d'argile qui peut se liquéfier, est-ce qu'avec les accumulations des dynamitages, il peut y avoir un phénomène particulier que la baie ou le littoral argileux cède?

LE PRÉSIDENT :

5380

Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

5385

Le niveau de vibrations, Monsieur le président, rendu à la Baie de Sept-Îles qui est à plus d'un kilomètre de l'opération, les niveaux, comme l'a expliqué notre expert de vibrations, sont très minimes ou très faibles et elles doivent changer du milieu rocheux au milieu argileux, d'où, encore une fois, une réduction de la vibration. Et à ce moment-là, il n'y a pratiquement plus d'impact et ce ne sont pas des niveaux qui peuvent liquéfier des argiles. Donc, c'est très faible et de ce côté-là, il n'y a pas de possibilité de liquéfaction.

5390

LE PRÉSIDENT :

Pour la baie.

5395

M. FRANÇOIS BIRON :

Pour la baie ou les argiles en périphérie de l'exploitation.

5400

M. MARIO DUFOUR :

Mais est-ce qu'on peut savoir quel niveau de catégorie sismique qu'ils ont utilisé?

5405

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

5410

J'aimerais que vous me répétiez la question?

LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur?

5415

M. MARIO DUFOUR :

Les fréquences sismiques, il y a des niveaux?

5420

LE PRÉSIDENT :

Quelles sont les fréquences sismiques que vous avez utilisées, que vous avez considérées?

5425

M. FRANÇOIS BIRON :

On parle de l'ordre de 4 millimètres/seconde à ces endroits-là, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

5430

Il ne parlait pas de vibrations, il parlait des fréquences sismiques.

M. FRANÇOIS BIRON :

5435

En fait, les données que nous avons utilisées pour le tremblement de terre, ce sont les fréquences de tremblements de terre. Donc est-ce que l'échelle, en fait, avec l'échelle de Richter, mais la probabilité que le tremblement de terre se produise exactement, l'épicentre...

5440

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais avec quelle amplitude?

5445

M. FRANÇOIS BIRON :

Écoutez, je dois vérifier l'information, je ne l'ai pas sous la main, mais dans les travaux de conception, les critères ont été respectés selon les codes que nous devons utiliser.

5450

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous nous apporter la réponse demain?

5455

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui, je vais vérifier et revenir avec ça.

LE PRÉSIDENT :

5460

Merci. Monsieur?

M. MARIO DUFOUR :

Merci.

5465

LE PRÉSIDENT :

Je vous en prie. Madame Francine Bélanger? Madame Louise Dionne? Madame Éloïse Varin?

5470

Mme ÉLOÏSE VARIN :

Bonsoir, Monsieur le président.

5475

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame.

5480

Mme ÉLOÏSE VARIN :

5485 Mesdames les commissaires. Ma question porte sur le besoin de diversification, en fait, économique de la ville. Elle est divisée en deux parties, donc en premier lieu, cette question de la diversification semble être un point prépondérant parmi les bénéfices du projet à la population. Comment est-ce qu'une industrie basée sur l'exploitation d'une ressource naturelle représente-t-elle une diversification économique dans le contexte septilien, c'est-à-dire où l'économie dépend déjà de la valeur fluctuante des ressources exploitées et du changement potentiel de la demande dû à l'évolution technologique, par exemple?

5490

LE PRÉSIDENT :

5495 Écoutez, votre question je pourrais l'adresser à n'importe qui, même à moi-même, mais à qui vous voulez l'adresser?

Mme ÉLOÏSE VARIN :

5500 En fait, je l'aurais adressé en premier lieu à la municipalité.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Monsieur Clements?

5505 **M. DENIS CLEMENTS :**

5510 Écoutez, je pense que Développement économique Sept-Îles serait mieux placée que moi pour répondre. Dans le fond, la diversification, que ça soit dans le projet de Mine Arnaud ou dans n'importe quel autre projet, ce qu'on essaie de faire c'est de diversifier notre économie pour être moins dépendants de situations, exemple, qu'on a vécues dans les années 80. Malheureusement, je ne peux pas aller beaucoup plus loin que ça.

LE PRÉSIDENT :

5515 D'accord. Madame, en fait, c'est une opinion que vous demandez, Monsieur Clements a probablement sa réponse, puis ce n'est pas une réponse institutionnelle, c'est une réponse individuelle.

5520 **Mme ÉLOÏSE VARIN :**

Mais en fait, étant donné que c'est un des critères de bénéfice qui est indiqué dans le projet comme étant primordial.

LE PRÉSIDENT :

5525

Oui. Non, mais vous avez demandé si la présence de la mine, un projet minier, devrait être considérée comme une diversification.

Mme ÉLOÏSE VARIN :

5530

Oui.

LE PRÉSIDENT :

5535

Alors, la réponse, vous l'avez obtenue de monsieur Clements. Selon son avis, c'est oui.

Mme ÉLOÏSE VARIN :

5540

D'accord. Je vous remercie. Donc, la question suivante serait aussi à la municipalité. Considérant que le projet risque déjà de nuire aux initiatives de cultures biologiques implantées soit par la perte d'image de qualité du produit, soit dans le cas d'un dépassement des normes, une initiative qui contribue à la diversification économique et qui s'inscrit dans le développement durable, considérant que ce type de développement minier se réalise à moyen terme, soit sur 28 ans, et donc ne représente pas une voie de développement économique qui puisse contribuer au développement identitaire de Sept-Îles dans une vision à long terme, ma question est la suivante : des études ont-elles été menées pour connaître les impacts nuisibles que peut causer ce type de projet impliquant une mine à ciel ouvert sur d'autres projets de développement à long terme et durables qui pourraient réellement diversifier l'économie locale, par exemple, le développement de l'industrie touristique?

5545

5550

LE PRÉSIDENT :

Je demanderais à la fois, en premier à monsieur Clements et ensuite à monsieur Gagnon.

M. DENIS CLEMENTS :

5555

Bien, je veux juste être sûr de bien comprendre, là. Dans le fond, c'est de voir, est-ce qu'il y a d'autres secteurs qui ont été étudiés, c'est-tu dans ce sens-là? Je m'excuse.

LE PRÉSIDENT :

5560

C'est, est-ce que la présence de la mine va hypothéquer des développements autres de diversification de l'emploi, notamment dans le milieu touristique et dans le milieu de cultures biologiques, entre autres choses.

Mme ÉLOÏSE VARIN :

5565

Oui, est-ce qu'il y eu des études?

M. DENIS CLEMENTS :

5570

C'est ça, s'il y a des études qui ont été faites par rapport à ça? Du côté de la municipalité, non, il n'y a pas d'étude qui a été faite, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

5575

Et sur le plan de d'autres, à votre connaissance, est-ce que d'autres municipalités ont réalisé de telles études?

M. DENIS CLEMENTS :

5580

Malheureusement, à ma connaissance, non, mais je veux dire, je n'ai pas étudié ce qui se fait dans toutes les municipalités, mais à ma connaissance, non.

LE PRÉSIDENT :

5585

Vous auriez pu. Puis pour monsieur Gagnon, au niveau de la MRC?

M. PHILIPPE GAGNON :

5590

À ma connaissance, non plus. Là, si je comprends bien la question, c'est de savoir l'impact du projet sur d'autres projets qui pourraient avoir lieu?

LE PRÉSIDENT :

5595

Bien, elle parlait notamment de la dimension touristique et je sais que dans le schéma d'aménagement, vous accordez une grande importance notamment au paysage dont, je présume, madame faisait allusion, entre autres au fait que la présence d'une mine pourrait hypothéquer, entre autres, la fréquentation touristique dans ce secteur-là, est-ce que ça a été considéré?

5600

M. PHILIPPE GAGNON :

Dans ce sens-là, ça n'a pas été considéré, non, mais on pourrait peut-être poser la question aux associations touristiques, par exemple, à l'ATR Duplessis ou à Tourisme Sept-Îles.

5605

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est plus en lien avec votre schéma d'aménagement et des orientations relatives au schéma d'aménagement.

5610

M. PHILIPPE GAGNON :

Au schéma d'aménagement, étant donné que c'est un schéma qui date quand même de quelques années, il n'y a pas vraiment de relation entre un projet comme une mine puis d'autres projets touristiques. C'est un peu la réponse que je pourrais vous donner pour l'instant.

5615

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. Ça va?

5620

Mme ÉLOÏSE VARIN :

Oui, merci.

5625

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame. Monsieur Luc Turcotte.

5630

M. LUC TURCOTTE :

Rebonjour. C'est quoi déjà que je voulais demander? Ah oui. L'évaluation des risques toxicologiques que monsieur Biron dit qu'il va faire, à défaut d'avoir les résultats, est-ce qu'on peut savoir c'est quoi qui va être analysé? Parce que moi, j'ai deux puits qui me servent à arroser mes jardins avec de l'eau qui n'est pas chlorée par la Ville. Est-ce que mon eau va être encore bonne? Est-ce que je vais pouvoir la boire encore? Mes légumes vont-ils être encore bons ou je vais-je avoir encore de l'eau? C'est comme une grosse question en une.

5635

LE PRÉSIDENT :

5640

Monsieur Biron, qu'est-ce que vous avez inclus dans la demande d'étude toxicologique que vous avez adressée à votre consultant?

5645

M. FRANÇOIS BIRON :

Alors, ce sont, Monsieur le président, tous les éléments susceptibles d'affecter la santé publique provenant des émanations, soit atmosphériques ou à partir de l'effluent ou de tout autre

éléments considérés dans l'analyse chimique qui a été déposée sur le gisement. Donc, tous ces éléments-là ont été fournis.

LE PRÉSIDENT :

5650

Donc, les eaux souterraines seraient incluses?

M. FRANÇOIS BIRON :

5655

Tout ce qui est potentiellement susceptible d'affecter la santé humaine. Donc c'est un portrait global de tous les éléments. Considérant les puits qui ont été relevés, des puits qui alimentent certains résidents, l'étude hydrogéologique démontre que les puits ne seront pas affectés par l'opération minière. Donc, les résidents vont pouvoir continuer à utiliser leur puits.

LE PRÉSIDENT :

5660

Est-ce que vous allez assurer un suivi des puits privés?

M. FRANÇOIS BIRON :

5665

Oui, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

5670

Pendant combien d'années?

M. FRANÇOIS BIRON :

5675

Il va y avoir un suivi à partir de l'an zéro et nous allons garder contact avec ceux qui utilisent les puits de façon régulière pour s'assurer que tout est normal, et advenant un problème, de nous le souligner le plus rapidement possible.

LE PRÉSIDENT :

5680

Vous allez assurer le suivi sur combien de puits?

M. FRANÇOIS BIRON :

5685

Il y a quatre puits qui ont été répertoriés dans le secteur de la mine.

LE PRÉSIDENT :

Madame Drapeau?

5690

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

Deux choses. Est-ce que les puits de monsieur font partie des répertiés?

5695

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

5700

Et le suivi va être qualitatif et quantitatif?

M. FRANÇOIS BIRON :

5705

En fait, oui, il y a une mesure de débit qui va être pris à l'an zéro pour s'assurer que les puits fonctionnent bien et par la suite, il y aura des vérifications régulières.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

5710

Régulières? On entend?

M. FRANÇOIS BIRON :

On parle annuelles.

5715

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

Annuelles? Merci.

5720

LE PRÉSIDENT :

Monsieur?

5725

M. LUC TURCOTTE :

5730

Mon autre question, ça porterait à propos de la magnétite stannifère. J'aimerais savoir quelle quantité qu'ils peuvent entreposer dans leur aire pour comparer à ce qu'ils vont extraire de la mine?

LE PRÉSIDENT :

5735

Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

5740

Alors, Monsieur le président, les deux cellules qui sont dédiées à la magnétite stannifère sont prévus pour accumuler toute la production au cours des 28 ans d'opération.

LE PRÉSIDENT :

5745

Est-ce que les quantités vont être réduites du fait que vous allez poursuivre vos opérations cinq années de plus que ce qui était prévu?

M. FRANÇOIS BIRON :

5750

En fait, les quantités vont augmenter légèrement et la capacité des cellules... elles sont capables d'absorber.

LE PRÉSIDENT :

5755

De quel pourcentage vont-elles augmenter? Ou de quelle quantité?

M. FRANÇOIS BIRON :

5760

On parle de... nous avons les chiffres, Monsieur le président, on peut prendre quelques minutes pour les sortir, si vous voulez.

LE PRÉSIDENT :

5765

Qu'est-ce qui va diminuer en fait? Si vous exploitez pendant cinq ans, est-ce que vous allez exploiter un secteur qui a du gisement qui n'avait pas été prévu? Qu'est-ce que vous allez exploiter pendant cinq ans, les cinq ans de plus?

M. FRANÇOIS BIRON :

5770

En fait, Monsieur le président, c'est que nous allons exploiter la même enveloppe, le même volume, sauf qu'auparavant, au lieu d'expédier beaucoup de tonnes vers la halde à stériles, maintenant, il y a une partie de ces tonnes-là qui va être dirigée vers le concasseur, soit vers l'usine de traitement. Donc, c'est une substitution de tonnes qui étaient considérées auparavant stériles, qui sont devenues maintenant...

5775

LE PRÉSIDENT :

Donc, qui avaient une faible teneur en phosphore?

5780

M. FRANÇOIS BIRON :

Qui avait une plus faible teneur, mais qu'il est possible de traiter.

5785

LE PRÉSIDENT :

C'est laquelle? Est-ce que c'est la couche...

M. FRANÇOIS BIRON :

5790

En fait, ce sont des tonnes d'apatites et dans lesquelles on retrouve aussi un pourcentage de magnétite.

LE PRÉSIDENT :

5795

D'accord. Donc, ça va diminuer les quantités et les volumes de stériles?

M. FRANÇOIS BIRON :

5800

Ça va diminuer effectivement les quantités de stériles.

LE PRÉSIDENT :

De quelle quantité on parle?

5805

M. FRANÇOIS BIRON :

Oh parle d'environ 20 %.

5810

LE PRÉSIDENT :

Et la magnétite sera augmentée de? La magnétite stannifère?

5815

M. FRANÇOIS BIRON :

Proportionnellement, le niveau de magnétite aussi va augmenter de 20 %.

5820

LE PRÉSIDENT :

De 20 %? Et les cellules actuelles sont capables d'accepter un 20 % de plus?

5825

M. FRANÇOIS BIRON :

En fait, deux cellules vont exiger un rehaussement de 5 mètres.

5830

LE PRÉSIDENT :

O.K. Bon, merci. Ça va? Ça répond à votre question?

5835

M. LUC TURCOTTE :

On peut-tu avoir la réponse en chiffres, en tonnes, en tonnage?

5840

LE PRÉSIDENT :

Oui, pourriez-vous fournir l'information en tonnes? Vous aviez à peu près 200 quelques mégatonnes pour 23 ans, donc plus 20 %.

5845

M. HUGO LATULIPPE :

Vous désirez la tonne totale de magnétite stannifère?

5850

LE PRÉSIDENT :

Magnétite stannifère.

M. FRANÇOIS BIRON :

Ça fait neuf millions. Monsieur Latulippe procède au calcul présentement.

LE PRÉSIDENT :

Donc, on peut procéder à une autre question en attendant la réponse. Madame Goyer?

5855 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

5860 En fait, la question qu'a soulevée l'annonce d'une augmentation en durée de temps, donc de ce changement des stériles vers l'exploitation de l'apatite, est-ce que ça change la nature, la représentativité des échantillons qui ont été déposés pour évaluer leur lixivabilité, l'ensemble des tests qui ont été faits? En d'autres mots, la concentration de magnétite qui va évoluer dans le temps, va-t-elle être plus élevée dans les parcs à résidus magnétites qu'elle l'aurait été si vous n'aviez pas prolongé la durée du projet?

5865 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Non, on retrouve la même quantité de magnétite stannifère un peu partout dans le gisement, donc c'est dans la même proportion.

5870 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

O.K. Et ça ne change pas?

M. FRANÇOIS BIRON :

5875 Non, et ça ne change pas la représentativité non plus des essais concernant la lixiviation entre autres.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

5880 O.K. Je vais être un peu pointue. C'est qu'en fait, lorsque l'on regarde la coupe stratigraphique des différentes couches, et la proportion de magnétite stannifère ou de magnétite tout court varie selon que l'on est plus profondément ou plus en couche supérieure, et à ce moment-là, bien, c'est la quantité de titane qui change quand on est en couche supérieure, couche inférieure, les nouvelles couches que vous allez exploiter ne sont peut-être pas de même nature partout, donc les résultats qu'on a, c'est la moyenne, si j'ai compris?

5885 **M. FRANÇOIS BIRON :**

5890 C'est la moyenne. Effectivement.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

5895 On n'a pas de données précises, les différentes couches, l'évolution dans le temps des différentes couches en fonction de la nature des minerais, on ne l'a pas?

M. FRANÇOIS BIRON :

5900 Il y a une gradation à mesure qu'on s'approche du fond de la fosse, il y a un plus grand volume de magnétite stannifère qui se retrouve au fond plutôt qu'en surface, et c'est tenu compte dans les volumes de production.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

5905 Parlant de magnétite stannifère, est-ce qu'on parle d'ilménite, quand on parle de magnétite stannifère?

M. FRANÇOIS BIRON :

5910 Non, pour retirer l'ilménite, il faut transformer la magnétite stannifère.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

5915 Donc, ce n'est pas la présence de magnétite et d'ilménite, comme il est dit dans le rapport géologique, mais de magnétite stannifère?

M. FRANÇOIS BIRON :

5920 C'est de magnétite stannifère.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

5925 D'accord. Et les échantillons qui ont servi à faire les caractérisations, que ce soit la composition de base ou que ce soit les tests, est-ce que c'était la moyenne, à quel pourcentage? Ce que j'essaie de voir, c'est qu'il y a des échantillons qui sont plus bas, d'autres plus haut, mais les échantillons qui ont servi...

M. FRANÇOIS BIRON :

5930 C'est l'ensemble. C'est l'ensemble de...

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

5935 Oui, mais il y a huit échantillons qui ont servi...

M. FRANÇOIS BIRON :

5940 Non, il y en a beaucoup plus que ça.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

5945 Non, mais pour la directive 019, ceux qu'on a comme caractérisation dans l'étude d'impact, il y a un certain nombre mélangé en vrac, il y en a d'autres, c'est des points particuliers de forage. Ce que j'essaie de voir là-dedans, c'est la moyenne représentative de tout le gisement. Ce que vous dites, c'est que les échantillons qui ont servi à faire ces tests-là, le nombre est suffisant pour représenter la variabilité de tout le gisement en profondeur?

M. FRANÇOIS BIRON :

5950 Oui. On parle de plus de 20 000 échantillons.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

5955 Non, non, mais moi, je parle de ceux qui ont servi dans l'étude d'impact pour démontrer la caractérisation du minerai.

M. FRANÇOIS BIRON :

5960 Oui, effectivement.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

5965 Il y avait 8 ou 10 échantillons, quelquefois 11.

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui, ces échantillons demeurent représentatifs pour le volume additionnel.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

5970 Et pour le volume de base.

M. FRANÇOIS BIRON :

5975

Exactement, oui. C'est la même roche.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

5980

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Alors, revenons à la magnétite stannifère en termes de quantité?

5985

M. HUGO LATULIPPE :

C'est 65 millions de tonnes sur l'ensemble du projet.

LE PRÉSIDENT :

5990

De plus?

M. FRANÇOIS BIRON :

5995

Mais pour les cinq ans?

M. HUGO LATULIPPE :

6000

Juste pour les cinq ans, c'est 15 millions de tonnes additionnels. On était à 50 initialement, dans le projet initial, on tomberait à 15 millions de plus pour 65 millions de tonnes.

LE PRÉSIDENT :

6005

Juste un instant, je vais vérifier quelque chose. Très bien, alors c'est ça, ça devient 65 tonnes au lieu de 54 tonnes. Qu'est-ce qui arrive si vous trouvez un marché pour la magnétite stannifère?

M. FRANÇOIS BIRON :

6010

Monsieur le président, on serait très heureux de disposer de ce matériel, d'une part. Présentement, les efforts de valorisation n'ont absolument rien amené de concluant. Donc, il faut développer une technologie qui permet de séparer, à bas coût, le fer et le titane. Donc, il existe des technologies présentement pour le faire, sauf qu'il n'y a pas assez de métaux dans la

6015 magnétite stannifère, le total du titane et du fer inclus, pour avoir une opération viable
économiquement.

LE PRÉSIDENT :

6020 Dans une perspective, quand même, vous savez, aujourd'hui, déjà quand on planifie sur
un horizon de 10 ans, c'est pas mal, sur 20 ans, c'est vraiment... il faut être devin un peu, mais il
n'y a rien qui empêcherait éventuellement la mine, Mine Arnaud, de trouver preneur. Dans ce
cas-là, évidemment, est-ce que toute la modélisation que vous avez développée en termes,
notamment, de contamination atmosphérique devrait être refaite? J'imagine... en fait, la question,
6025 je l'adresse plus à monsieur Duquette.

M. MICHEL DUQUETTE :

Pouvez-vous répéter?

6030

LE PRÉSIDENT :

Si jamais Mine Arnaud trouvait preneur pour la magnétite stannifère, est-ce que vous
exigeriez une nouvelle modélisation qui tient compte justement de transport de la magnétite, de la
6035 manipulation de la magnétite stannifère?

M. MICHEL DUQUETTE :

6040 Bien, il faudrait qu'il y ait au moins une demande à cet effet pour voir comment le
promoteur disposerait, en fait, de ce produit-là. S'il était simplement extrait de l'accumulation et
chargé dans les wagons, exemple. Il faudrait voir s'il y a un certificat d'autorisation qui serait
probablement émis dans ce cas-là, mais il faudrait vraiment voir les détails du projet.

LE PRÉSIDENT :

6045

Mais ça pourrait être considéré comme pratiquement un nouveau projet en soi?

M. MICHEL DUQUETTE :

6050 Ça pourrait aller jusqu'à un nouveau projet, tout dépendant de l'installation ou du type
d'activité qu'ils vont faire à partir de là.

LE PRÉSIDENT :

6055

Très bien. Vous avez eu réponse?

M. LUC TURCOTTE :

6060 On peut dire, oui. Je peux-tu rajouter une petite sous-question? Ça va peut-être vous aider à comprendre pourquoi. De toute façon, Dennis Bouchard s'est sauvé, puis je pense que l'autre aussi n'est pas là, ça fait que je pense que je suis le dernier.

LE PRÉSIDENT :

6065 Monsieur Réginald Poirier est ici?

M. LUC TURCOTTE :

Il est-tu là?

6070 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. LUC TURCOTTE :

6075 Ah, O.K. Je vais lui laisser la place, d'abord. C'est parce que je ne l'avais pas revu, il avait enlevé sa veste.

LE PRÉSIDENT :

6080 Très bien, merci. Alors, Monsieur Poirier?

M. RÉGINALD POIRIER :

6085 Bonsoir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

6090 Bonsoir, Monsieur.

M. RÉGINALD POIRIER :

6095 Mesdames les commissaires. Tout le monde qui veille tard. J'ai deux questions à poser puis j'aimerais avoir des réponses simples, s'il vous plaît. Je n'ai entendu que des réponses évasives toute la soirée, j'aimerais en avoir une simple. Est-ce que les particules qui vont se

promener dans l'air vont être contaminantes ou non? J'aimerais avoir une réponse par un oui ou un non.

LE PRÉSIDENT :

6100

J'aimerais, moi, comprendre qu'est-ce que vous voulez?

M. RÉGINALD POIRIER :

6105

Les particules qui vont se promener dans l'air.

LE PRÉSIDENT :

6110

Non, non, je comprends très bien les particules.

M. RÉGINALD POIRIER :

Est-ce que ça va être des contaminants ou non?

6115

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais qu'est-ce que vous entendez par contaminants?

M. RÉGINALD POIRIER :

6120

Est-ce que ça va contaminer, de quelque façon que ce soit, notre santé, nos légumes, nos poissons, n'importe quoi? Est-ce que ça va être des contaminants ou non? Mais pour une réponse simple.

6125

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Julien.

M. MICHEL JULIEN :

6130

Merci. C'est-tu assez simple? Il se fait tard, excusez. Des contaminants, oui, c'est des contaminants. Mais un contaminant c'est comme, comme on dit à la Régie des alcools, la modération a meilleur goût. C'est qu'à un moment donné, quelque part, il faut comprendre qu'un contaminant peut se retrouver dans l'atmosphère, c'est sa concentration qui devient l'élément qu'on pourrait regarder au niveau de la santé, qui peut avoir des effets.

6135

M. RÉGINALD POIRIER :

Merci. Un contaminant pour moi, c'est un contaminant.

6140

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire il faut comprendre ce que monsieur Julien vous disait, c'est que ces substances-là peuvent, bien sûr elles existent à l'état naturel dans le sol, dans l'air également, on retrouve par exemple, dans certaines eaux, des concentrations de certains métaux qui sont plus élevées que la norme, mais ils existent à l'état naturel. Donc, le terme contaminant, c'est ça qu'il a essayé de vous définir, c'est plus en lien avec un potentiel toxique. Mais allez-y.

6145

LE PRÉSIDENT :

Moi, c'était juste pour me dire qu'on allait avoir un contaminant de plus. C'est tout. Mon autre question s'adresse à notre spécialiste du dynamitage,

6150

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas mon spécialiste.

6155

M. RÉGINALD POIRIER :

Je vous l'adresse à vous pour lui.

6160

LE PRÉSIDENT :

Oui, d'accord.

6165

M. RÉGINALD POIRIER :

J'ai bien compris qu'il y avait deux produits qui allaient se promener dans le même camion.

6170

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

6175

M. RÉGINALD POIRIER :

6180

J'aimerais savoir si ces deux produits-là peuvent exploser dans un accident grave, soit avec un mélange avec le pétrole qui va propulser ce camion-là ou une présence d'eau, là où l'accident peut être causé?

LE PRÉSIDENT :

6185

D'accord. Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

6190

Alors, j'inviterais encore une fois notre spécialiste à répondre à cette question.

M. PIERRE GROLEAU :

6195

Bonsoir, Monsieur le président à nouveau. Pour répondre à la question de monsieur, c'est que comme je l'expliquais tout à l'heure, c'est que le produit qui est non chargé au trou n'est pas explosif. Monsieur demande : est-ce que le produit peut exploser? La réponse est que le produit n'est pas explosif.

LE PRÉSIDENT :

6200

Mais monsieur allait plus loin : si le camion prenait feu?

M. PIERRE GROLEAU :

6205

Oui, dans des cas ultimes, écoutez, c'est un peu embêtant, est-ce que je peux...

LE PRÉSIDENT :

6210

Non, non, mais en fait, quand il y a des accidents, c'est souvent le cas.

M. PIERRE GROLEAU :

6215

Lorsque le produit est non explosif, mais sous haute pression, chaleur, tout ça, il y a des risques de déflagration. Alors, à ce moment-là, il y a une évacuation. Dans des cas ultimes que je n'ai pas vus, qui n'est jamais arrivé.

LE PRÉSIDENT :

6220

Est-ce que cet aspect-là va être pris en compte lorsque vous allez développer, Monsieur Biron, votre plan de mesures d'urgence?

M. FRANÇOIS BIRON :

6225

Effectivement. L'approvisionnement au niveau des explosifs ou des matières, des produits qui vont servir à fabriquer l'explosif sur le site, fait partie d'un risque et il va être considéré dans l'analyse de risque, ainsi qu'incorporé dans nos mesures d'urgence.

6230

Il faut comprendre, Monsieur le président, que les camions qui transportent ce type de produits sont conçus aussi de façon sécuritaire. Il y a beaucoup de sécurité apportée dans la fabrication des camions. Ce n'est pas des camions qu'on retrouve sur le marché normalement. Ce sont des camions conçus spécialement pour le transport de ces deux matières-là, de façon, en cas de risque d'accident, de déversement ou d'incendie, comme on vient de le mentionner, qu'il n'y ait pas justement de déflagration instantanée ou de problème réel suite à l'accident.

6235

LE PRÉSIDENT :

Madame Drapeau?

6240

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

Pouvez-vous préciser si les deux produits voyagent dans le même camion? Parce que vous parliez d'un sensibilisateur.

6245

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui, notre spécialiste l'a indiqué tout à l'heure, les deux produits sont dans deux compartiments séparés, mais à bord du même camion.

6250

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

Ah, deux compartiments séparés. Merci.

6255

M. PIERRE GROLEAU :

C'est exact.

6260

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur?

6265

M. RÉGINALD POIRIER :

Merci beaucoup, parce que je n'aime pas qu'on me dise qu'on peut manipuler de la dynamite puis qu'il n'y a pas de danger, au début de la soirée, puis maintenant, à la fin de la soirée, qu'il y a du danger. Merci, Monsieur le président.

6270

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. Monsieur Denis Bouchard a quitté? Bon. Alors, Monsieur Clements, je sais que l'heure est tardive, mais nous allons finir avec vous. Vous aviez demandé que votre collègue puisse faire une présentation pour compléter les demandes d'information de la commission? Allez-y de la façon la plus courte possible.

6275

M. DENIS CLEMENTS :

Donc, c'est monsieur Jean-François Grenier, comme je mentionnais, qui est directeur du Service de l'environnement pour la Municipalité.

6280

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

6285

M. JEAN-FRANCOIS GRENIER :

Monsieur le président, Mesdames les commissaires, bon, c'est assez simple. Selon l'interprétation du document d'appel d'offres par les soumissionnaires lors du processus, nous avons dû faire des correctifs et puis ces correctifs touchaient en particulier l'article 4.1.4.1.2. Cet article laissait sous-entendre que des travaux de modélisation complexes allaient être nécessaires pour atteindre l'objectif visé.

6290

En ce sens, nous avons corrigé le tir, ça va de soi, que ce n'est pas le mandat de la Municipalité d'initier un programme de modélisation. On a convenu d'aller chercher l'information en colligeant toute l'information disponible et puis d'évaluer l'impact des émissions atmosphériques industrielles sur le lac Rapide. Donc, au final, ces correctifs-là ont vraiment été apportés pour éviter toute confusion dans le processus d'appel d'offres.

6295

6300

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous donner un peu plus de chair autour de l'os?

6305 **M. JEAN-FRANCOIS GRENIER :**

6310 Bien, si vous voyez, dans le document d'appel d'offres que je pourrais vous remettre tout à l'heure, toujours dans l'article en question, on a supprimé l'article qui impliquait de faire tout l'inventaire des émissions atmosphériques industrielles, afin d'évaluer l'impact sur le lac Rapide. Et puis un petit peu plus loin, dans ce même article-là, on a un autre article qui fait référence aux émissions atmosphériques. Donc, il y avait un dédoublement d'informations, et puis c'est sûr que dans un processus d'appel d'offres, il faut être très clair pour éviter toute confusion.

6315 Donc, nous, on a supprimé un paragraphe, comme je le disais tout à l'heure, pour éviter un dédoublement d'informations. Donc à partir de ce moment-là, c'est clair que ça a suscité des questionnements. Mais au final, on va obtenir la même information, donc comme je le disais tout à l'heure, ce qui était l'objectif principal était de...

LE PRÉSIDENT :

6320 Quand vous dites que vous allez obtenir la même information, qui est?

M. JEAN-FRANCOIS GRENIER :

6325 Qui est l'impact sur le lac Rapide en fonction des émissions atmosphériques industrielles. On parlait des émissions acidifiantes, nous, c'est sûr qu'avec l'ensemble des données qui sont disponibles, on va colliger cette information-là puis on va évaluer l'impact qui pourrait y avoir sur les projets actuels et projetés sur le territoire. Ça ne touche pas uniquement Mine Arnaud, mais bien l'ensemble des projets et puis les projets d'expansion.

6330 **LE PRÉSIDENT :**

Et cette étude, encore une fois, Monsieur Clements, va être réalisée et complétée quand?

6335 **M. DENIS CLEMENTS :**

6340 Oui, comme je vous mentionnais cet après-midi, l'étude, nous on a actuellement un rapport d'avancement, normalement la firme nous disait ce matin que dans deux semaines, le rapport final devrait être disponible.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Donc, vous allez le déposer dès que vous le recevrez?

6345

M. DENIS CLEMENTS :

Exact, comme on avait convenu cet après-midi, Monsieur le président.

6350

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci, Monsieur.

6355

Alors, écoutez, ceci complète la troisième séance publique, nous siégerons demain à 13 h 30, et je vous rappelle que demain matin, il y a la visite publique. Si vous êtes intéressé à vous joindre à la commission et à 50 autres personnes, veuillez donner votre nom à monsieur Luc Nolet, en arrière de la salle, peut-être qu'il ne reste plus de place, ça sera à lui de vérifier.

Merci et bonne nuit à tout le monde.

6360

AJOURNEMENT

* * * * *

6365

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

6370

ET J'AI SIGNÉ :

6375

Yolande Teasdale, s.o.